

# DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Comité syndical du 3 février 2022

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

### **RAPPELS :**

*Le débat d'orientations budgétaires doit permettre d'informer sur la situation économique et financière du syndicat mixte mais aussi sur ses engagements pluriannuels.*

*La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux régions, aux communes, et aux syndicats composés de communes de plus de 3 500 habitants, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévu pour les départements (Loi du 2 mars 1982).*

*Le débat est obligatoire et doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il s'agit d'une obligation d'information des élus. Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote de celui-ci.*

*Il doit donner lieu à une délibération. La note de synthèse est obligatoire (rapport d'orientation budgétaire), et outre sa transmission aux élus, elle doit être rendue publique (mise en ligne sur Internet...) ainsi que le prévoit la loi NOTRe.*

*Le débat doit porter sur :*

- les orientations générales du budget de l'exercice à venir,*
- les engagements pluriannuels envisagés,*
- l'évolution et les caractéristiques de l'endettement, des ressources de la collectivité.*

*Enfin, il est important de préciser qu'avec l'évolution des statuts du syndicat de 2019 pour la création d'un troisième objet lié au transfert partiel de la compétence GEMAPI, puis la création en 2020 d'un service de navette touristique estivale pour assurer l'accès du sentier Blanc-Martel, et enfin, en 2021, la création d'un service de gestion des parkings et d'accès aux sites du Point sublime / Couloir Samson, **le ROB intègre désormais l'existence de cinq budgets :***

- 1. le budget principal (pour l'objet 1 – Parc et l'objet 2 – gestion concertée du grand cycle de l'eau),*
- 2. le budget autonome de la Régie rattaché au budget principal,*
- 3. le budget annexe – Navette Blanc-Martel,*
- 4. le budget annexe – OGS Parkings et services*
- 5. le budget annexe GEMAPI.*

	Page n°
<b>Contexte général et grandes orientations</b>	<b>3</b>
Contexte 2021	3
Rappels sur les évolutions récentes des statuts et missions du syndicat	3
Contexte financier	5
<b>1 Budget principal du syndicat (<u>objet 1 et objet 2</u>)</b>	<b>10</b>
1.1 Priorités pour 2022	10
1.1.1 Révision de la charte	11
1.1.2 Commission Espaces naturels et biodiversité	12
1.1.3 Commission Eau et milieux aquatiques	17
1.1.4 Commission Paysages, aménagement, énergie,	19
1.1.5 Commission Cultures	22
1.1.6 Commission Éducation et citoyenneté	24
1.1.7 Commission Agricultures et pastoralisme	27
1.1.8 Commission Éco-tourisme et gestion des flux	30
1.1.9 Autres priorités	35
1-2 Évolution des ressources	37
1-3 Principaux postes de dépenses section de fonctionnement du budget principal	39
1-3-1 Globalement	39
1-3-2 Évolution de l'effectif et de la masse salariale	41
1-3-3 Évolution des charges de fonctionnement	45
1-3-4 Évolution du budget consacré aux actions (hors investissements)	45
1-4 Les investissements (hors Régie d'aménagement)	47
1-5 Endettement du syndicat	50
1-6 État des provisions constituées	51
<b>2 Budget autonome - Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés</b>	<b>52</b>
2-1 Priorités 2022	52
2-2 Section de fonctionnement	53
2-3 Section d'investissement	55
<b>3 Budget annexe – OGS Parkings et services</b>	<b>57</b>
3-1 Priorités 2022	57
3-2 Section de fonctionnement	57
3-3 Section d'investissement	59
<b>4 Budget annexe – Navette Blanc-Martel</b>	<b>60</b>
4-1 Priorités 2022	60
4-2 Budget	60
<b>5 Budget annexe – GEMAPI (<u>objet 3</u>)</b>	<b>62</b>
5-1 Rappel du contexte	62
5-2 Priorités pour 2021 et actions prévues les années suivantes	63
5-3 Aspects budgétaires	67
5-3-1 Budget pour l'année 2022 (fonctionnement-investissement)	67
5-3-2 Cotisations 2022	68
5-3-3 Pour les années suivantes	69
5-3-4 Amortissements	69
5-3-5 Provisions	69
<b>RESUME DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2022</b>	<b>70</b>

## Contexte général et grandes orientations

### Contexte 2021 :

Avec la poursuite de la crise sanitaire, l'activité du syndicat mixte a encore été largement impactée durant presque toute l'année 2021 (plusieurs périodes de confinement et de télétravail, difficultés d'organisation des réunions et des manifestations publiques, nouvelles règles à appliquer...). Cette année a été d'autant plus difficile que beaucoup de retard avait été accumulé sur de nombreuses actions en 2020 et qu'il a fallu assumer les obligations liées à la révision de la Charte. Ce contexte tendu a été amplifié par l'absence de plusieurs agents et par les tensions rencontrées autour de la mise en service des nouveaux parkings du Point Sublime et du Couloir Samson.

Malgré tout, grâce à la mobilisation forte de l'équipe et des élus, et en s'appuyant sur des moyens de communication informatiques, les objectifs ont été atteints et des avancées positives sont à relever :

- de nouveaux projets montés et des financements trouvés (contrat de Parc, plan de relance, nouveau programme Espace Valléen, plan Avenir Montagne...), la convention de partenariat avec la SCP a été renouvelée ;
- les avis de la structure ont pu être assurés (CDPNAF, Commission des sites, et avis sur les documents d'urbanisme dont le PLUi Moyen Verdon) ;
- les actions de terrain ont été réalisées : entretien des rivières et actions liées à la GEMAPI<sup>1</sup>, travaux et gestion des services Grand Site (navette Blanc-Martel et parkings), divers inventaires et plan de gestion (zones humides), poursuite du programme de conservation des fruitiers anciens, installation des nouveaux chevriers à Valx, déploiement du dispositif écocardes GRF et acquisition de nouveau matériel dédié (CCFL, bateau), opération de nettoyage d'encombrants, poursuite de la démarche REGAIN, programme pédagogique annuel auprès des jeunes, chantiers de restauration du patrimoine bâti, actions d'économie d'énergie dont l'accompagnement de 4 nouvelles communes à l'obtention du label « Village étoilé », accompagnement de la candidature d'une commune au label « Territoire engagé pour la nature » (TEN)...
- De nouveaux supports de communication réalisés (cahier du GREC sur le changement climatique, guide sols, vidéo GEMAPI...).
- Concernant la Charte, le rapport, le plan du Parc, et les annexes ont pu être réalisés dans le respect du calendrier et ont été validés en fin d'année après de nombreuses réunions de concertation, des étapes de consultation et d'amélioration.

2021 a été une année bien remplie !

### Rappels sur les évolutions récentes des statuts et missions du syndicat :

En 2021, pour pérenniser la gestion de la GEMAPI par le syndicat (traduite dans son objet 3), celui-ci a procédé à une demande de labellisation en tant qu'Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) qui entérine la désignation de l'établissement comme maître d'ouvrage opérationnel des missions de la GEMAPI sur le bassin versant. Cette reconnaissance, obtenue en avril 2021, lui confère également la possibilité d'exercer les compétences qui lui sont confiées par la voie de la délégation, ce qui relève d'une exception au regard du droit des collectivités locales. Cette compétence GEMAPI est gérée au travers d'un budget annexe du syndicat.

---

<sup>1</sup> GEMAPI : Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations, compétence transférée par les intercommunalités du bassin versant pour la partie GEMA, et déléguée pour la partie PI

D'autre part, depuis 2020, la reprise par le syndicat du **service de navette touristique pour assurer l'accès du sentier Blanc-Martel (SPIC)** depuis La Palud-sur-Verdon a nécessité la création d'un budget annexe du syndicat. Cette navette estivale qui est connectée avec la ligne express régionale Marseille-Castellane permet de maintenir le service d'accès aux sites de départ et d'arrivée du sentier, suite au transfert de compétence transport à la Région qui ne souhaitait pas maintenir cette ligne locale. Intégrée à l'opération Grand site, elle permet également de réguler les flux en orientant les lieux de stationnement vers La Palud.

Enfin, en 2021, la première phase des travaux de réaménagement des sites du Point sublime et du Couloir Samson s'est terminée et a demandé **la création d'un nouveau service de gestion des parkings et d'accès à ces sites (SPIC)**. Ce service s'est traduit par la création d'un budget annexe supplémentaire et la création de postes (6 postes saisonniers de gestionnaire du site et d'agents de parking polyvalents). Les recettes liées à ce nouveau service sont désormais utilisées pour assurer un accueil de qualité et une bonne gestion du site que la Régie du Parc a réaménagé. Une dernière phase du projet est en cours avec la construction de la maison de site qui doit être terminée pour fin 2022.

Plus globalement, il faut noter également que, à la demande des parcs et de leur Fédération nationale, l'État a souhaité prolonger de nouveau la durée de validité de la charte des parcs naturels régionaux dont le processus de révision a été largement impacté et retardé par la crise sanitaire. **C'est le cas du Parc du Verdon dont la durée de la charte, initialement fixée en 2023, a été prorogée jusqu'au 27 février 2024** par l'article 232 de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique publiée au Journal officiel du 24 août 2021.

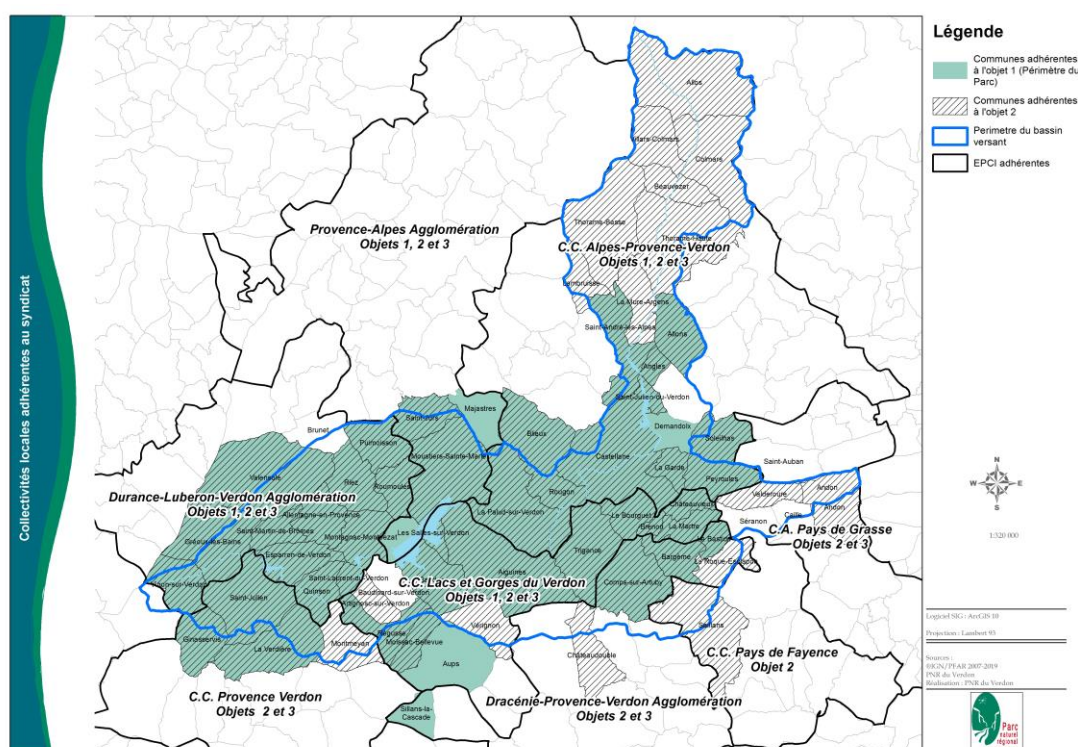
Le processus de révision va donc pouvoir se tenir avec un peu plus de sérénité : après la validation par le comité syndical de décembre 2021 du futur projet de territoire du Verdon (charte et plan de Parc), **l'année 2022 sera celle des avis sur le projet de charte du Parc** (avis des services de l'État, du Comité national de protection de la Nature, de la Fédération des parcs...) (Voir ci-après § 1-1-1).

Pour rappel, 63 communes sont maintenant adhérentes au syndicat, dont 40 aux deux objets « mise en œuvre de la charte du Parc » (objet 1) et « gestion du grand cycle de l'eau » (objet 2).

Pour les EPCI :

- 4 (sur 6 concernées) ont adhéré à l'objet 1,
- 8 (sur les 9 concernées) à l'objet 2,
- et 7 (sur les 9 concernées) à l'objet 3.

La ville-porte de Digne-les-Bains qui avait adhéré à l'objet Parc du syndicat en 2018 a été rejointe par la ville-porte de Draguignan en février 2019.



## **Contexte financier :**

Depuis plusieurs années, comme pour toutes les collectivités, le **contexte financier du Parc est tendu**. Avec des cotisations qui ne progressent plus en fonction de l'évolution du coût de la vie depuis la modification des statuts du syndicat mixte de 2019 et la diminution des recettes de la plupart des collectivités membres du syndicat mixte, le syndicat mixte s'oblige à une forte rigueur de gestion et à une grande prudence dans les prévisions budgétaires du syndicat. Il recherche ainsi systématiquement des subventions pour les actions qui ne traduisent pas son fonctionnement courant, il limite au maximum les actions qui ne sont pas financées à 80 % et continue à essayer de diversifier ses ressources.

Pour cela, il reste attentif au **développement possible de nouveaux partenariats avec les acteurs privés du territoire et les fondations** qui travaillent sur des sujets traités dans son programme d'action prioritaire (cette année, par exemple, grâce au rapprochement du réseau des parcs de Provence-Alpes-Côte d'Azur avec les fondations régionales et nationale du Crédit agricole).

Une des pistes de diversification obligatoire depuis plusieurs années maintenant passe par la réponse à des appels à projets mais aussi par la construction d'un **système de valorisation d'un certain nombre de services qu'il rend à ses adhérents** (hors des services de base à définir, voir ci-après). Pour toutes les grosses opérations d'investissement développées dans le cadre de sa nouvelle compétence GEMAPI ou des projets portés par la Régie d'aménagement des sites fréquentés, le syndicat doit faire quasi obligatoirement appel aux **fonds européens**, ce qui génère une augmentation forte de la charge de travail en termes de suivi administratif et financier, mais également un impact fort dans l'équipe technique qui est amenée à se mobiliser régulièrement et par à-coups pour répondre aux **appels à projets**, ce qui génère du retard sur les autres actions prévues. Avec le développement de ces actions d'investissement important, de **nouvelles problématiques de gestion de trésorerie et TVA/FCTA apparaissent selon les services développés**.

Heureusement le Parc est parvenu à **maintenir et à développer sur son territoire de nombreux outils financiers** qui lui permettent de mobiliser des moyens apportés par des collectivités ou des partenaires de différentes échelles géographiques. Avec les élections régionales et départementales et la fin des programmes européens 2014-2020, de nombreux outils financiers qu'il utilise depuis longtemps sont en cours d'évolution ou viennent d'être revalidés. Ils vont permettre de financer encore en 2022 les actions du syndicat mais aussi, avant tout, celles du territoire et de ses acteurs (communes, EPCI, associations, acteurs touristiques et agricoles...). Citons parmi eux :

- Le **programme régional Espace valléen « voir le Verdon en Grand »** (POIA) a vu sa programmation se terminer en 2021 [avec un coût total d'opérations de 3,3 M€ et 2,2 M€ d'aides (Europe, ÉTAT, Région)]. Ce programme s'est révélé très efficace pour mobiliser des crédits européens afin de mener des opérations structurantes d'investissement ou d'animation de démarches territoriales. En 2021, le syndicat a présenté une candidature pour la nouvelle génération du programme Espace valléen 2021-2027 et il a été retenu une nouvelle fois, avec un coût prévisionnel de 3,5 M€. Comme lors de la précédente génération, notre programme est articulé avec celui de la Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon-sources de lumière, pour couvrir ensemble tout le Verdon et aider à décliner la destination Grand Verdon.
- Le **programme européen LEADER 2015-2020 Grand Verdon** (1,8 M€ de FEDER et 1,2 M€ de crédits régionaux et départementaux, désormais programmés à hauteur de **87 %**). Les dispositifs de soutien aux activités agricoles, économiques et de valorisation des patrimoines ayant été entièrement consommés, et d'autres peu touchés, une réaffectation des crédits a été opérée en 2020-2021 et a permis de lancer de nouveaux appels à projets qui ont dégagé des opportunités pour le Parc (ex : aménagement de la maison de site du Point sublime, projet de valorisation du gypse...). La durée de mise en œuvre de LEADER devrait être rallongée jusqu'en 2025, en raison du retard pris par nombre d'actions impactées par la crise sanitaire liée au Covid et du retard du programme à l'échelle nationale. Avec le décalage de mise en œuvre des projets

par les bénéficiaires, des annulations et de vraies difficultés de remplacement des agents de l'équipe de gestion du programme partis ou sur le départ, l'année 2021 n'a pas permis d'avancer beaucoup sur la confirmation des crédits attribués et la finalisation du programme. Cette situation est désormais préoccupante. Un appel à candidature pour remplacer le chef de projet sur le départ est en cours.

L'appel à candidatures pour le futur programme LEADER devrait être lancé en mai 2022. Les critères n'étant pas encore connus, il est difficile de préparer dans les détails une candidature, d'autant que la question du territoire qui serait concerné est compliquée par les candidatures en cours de construction par les intercommunalités portant actuellement des programmes Leader et souhaitant le faire à nouveau. Il est donc temps pour le Verdon de faire un pré-bilan de ce programme, d'analyser son fonctionnement administratif devenu assez lourd, l'efficacité des moyens d'ingénierie mobilisés et son efficience globale en regard de ses objectifs initiaux... avant de décider si nous candidaterons à nouveau.

- **Le contrat rivière Verdon 2017-2023** (50 M€ de budget répartis entre **200 projets identifiés portés par 44 maîtres d'ouvrage**). Il permet de mobiliser des financements spécifiques de l'Agence de l'eau, de la Région et des départements, pour maintenir la qualité exceptionnelle de l'eau du Verdon, assurer sa bonne gestion et préserver les milieux naturels liés à l'eau. Il permet au syndicat mixte de mener les actions relevant de la compétence GEMA et différentes actions sur la formation des professionnels de l'eau vive aux enjeux environnementaux, l'accompagnement des communes pour les économies d'eau dans les bâtiments publics... L'avenant 2020-2023 a été validé par l'ensemble des partenaires en 2020.
- **Les CRET** [(contrats régionaux d'équilibre territoriaux) des 6 intercommunalités couvrant le Parc (CCAPV, CCPV, CCLGV, DLVA, P2A, CAD)] qui se terminaient en 2020 ont été montés avec la participation du Parc qui les a cosignés après avoir donné un avis détaillé sur chacun d'eux. Lors de sa précédente génération, ce dispositif porté par la Région a permis d'apporter des crédits d'investissement aux communes/intercommunalités, mais très peu pour le Parc. **Une nouvelle génération de CRET** est en train de voir le jour à la suite des élections régionales de 2021, **sous maîtrise des intercommunalités. Il est important qu'une bonne coordination puisse se mettre en place entre elles et le syndicat pour optimiser la mobilisation des crédits pour le territoire.**
- **Les contrats départementaux de solidarité territoriale (04)** : une poursuite des contrats a été décidée sur 2021-2023 par la nouvelle mandature après une première génération de contrats tests sur 2019-2020, mise en place après une concertation entre le département des Alpes-de-Haute-Provence et les intercommunalités de son territoire, avec la participation du Parc. Comme pour la phase de test, le Parc a participé à la mise à jour des besoins des territoires (P2A, DLVA, CAPV) et proposé des opérations pour inscription. Cet outil va lui permettre de soutenir les projets de ces collectivités qui déclinent la charte mais également de faire cofinancer des actions d'investissement autour du Grand site des gorges, du dispositif écotourisme par exemple.
- **Convention d'objectifs / Contrat de Parc** : En 2020, la Région a proposé aux 9 parcs de signer collectivement un nouveau contrat de Parc pour 3 ans avec elle, qui leur permettra pour les années à venir de bénéficier d'un dispositif comparable au CRET mis en place avec les intercommunalités (dispositif dont les parcs avaient été exclus des financements). **Basé sur les priorités du Plan Climat régional** et dans l'idée d'appuyer le plan de relance (post-Covid), ce contrat permet à chaque parc de mobiliser 600 000 € de crédits d'investissement en 3 ans, soit **environ 200 000 € par parc et par an**. Cette part de l'enveloppe collective viendra en plus des crédits de fonctionnement annuels alloués par parc par le service des parcs pour financer son programme annuel d'actions prioritaires (50 000 €) et de la cotisation régionale à chaque syndicat mixte de parc (actée dans les statuts). Le contrat a été largement utilisé en 2021 par le Parc (pour près de 80 000 €) pour acquérir par exemple le bateau de surveillance écotourisme, financer la presse mobile à fruits ou le système de réservation de la navette des gorges... Malgré cette bonne nouvelle, les autres parcs ayant très peu consommé leur enveloppe en 2021, la tension sur les crédits régionaux disponibles va grandir

sur 2022, et surtout sur 2023, pour financer les projets inscrits au contrat (équipement des sites d'accueil fréquentés, signalétique, toilettes sèches...). Heureusement, une autre ligne de crédits d'équipement des maisons de parc est mobilisable pour financer les prochaines phases des travaux de la ferme Rébory, le schéma d'accueil et le sentier découverte.

- **Fonds territorial de soutien à la transition énergétique** : suite à la fin du programme Territoire à énergie positive et pour la croissance verte (TEPCV) mené par le Parc et la CCAPV, un fonds a été constitué par la vente des certificats d'économie d'énergie (CEE) issus de la centaine d'opérations financées de travaux de rénovation énergétique du patrimoine des collectivités du Verdon (bâtiment, éclairage publics, véhicules...) en 3 ans. Cette enveloppe nous permet de financer du temps de travail de notre chargé de projet transition énergétique et d'apporter une aide financière pour accompagner les communes du territoire qui souhaitent faire un diagnostic de leurs bâtiments/équipements publics dans une optique d'économie d'énergie.

Malgré cela, **il reste difficile de faire financer des actions sur certaines thématiques présentes dans la charte comme le paysage, la géologie, et l'éducation au territoire et au développement durable, par exemple.** En 2022, les propositions d'actions sur ces thématiques seront donc réduites ou mises en attente. Depuis 5 ans, le programme d'actions éducatives du Parc est particulièrement concerné par cette situation : l'enveloppe régionale ne permet plus que le financement du temps d'animation et de quelques animations. Aucune autre action ne pourrait être menée si le syndicat ne parvenait pas à mobiliser d'autres sources de financement (ex : l'État ou le Crédit agricole pour la sensibilisation des jeunes au patrimoine archéologique, des crédits du contrat rivière pour nos actions pédagogiques sur la thématique de l'eau...).

Fait à noter, après plusieurs années de vache maigre, en 2022, les actions concernant la biodiversité vont connaître un nouveau développement car le syndicat a été lauréat en 2021 de plusieurs appels à projets de l'Office français de la biodiversité (inventaires communaux), du ministère de l'Agriculture (plantation de haies), et de la Région (pollinisateurs et messicoles).

**Dans ce contexte, considérant les recettes fixes du syndicat, les priorités fixées par la Charte et les nombreux besoins d'accompagnement de ses collectivités-membres,** les vice-présidents du syndicat ont défini, il y a 3 ans, une « typologie » des actions du Parc en identifiant leurs objectifs et son intérêt à agir. Cela permet d'aider à la priorisation de ses actions mais également de définir ce que peut faire le Parc avec les moyens fournis par ses cotisations et ce qui doit être l'objet de recherche de financements complémentaires ou d'une participation supplémentaire (ex : prestation en quasi-régie / « in house ») pour les membres demandeurs d'un accompagnement spécifique (communes, intercommunalités, villes portes...). Cette classification s'est faite en tenant compte de la répartition des compétences entre communes et intercommunalités et des attentes du Conseil régional exprimées dans la feuille de route votée en juin 2017.

Plusieurs « types d'actions » ont ainsi été identifiés correspondant à des modalités financières différentes :

<i>TYPE D'ACTION</i>	<i>MODALITÉS D'AUTOFINANCEMENT *</i>
<i>Mission sur laquelle le Parc est chef de file/maître d'ouvrage en lien avec les objectifs de la charte</i>	<i>Mission autofinancée par les cotisations (objet 1)</i>
<i>Mission de conseil et d'accompagnement de premier niveau assurée par le Parc de projets en maîtrise d'ouvrage des communes, association, établissements publics de coopération intercommunale au titre de la charte</i>	<i>Mission autofinancée par les cotisations (objet 1)</i>
<i>Mission exercée au titre du SAGE</i>	<i>Mission autofinancée par les cotisations (objet 2)</i>
<i>Accompagnement ou conseil de premier niveau sur les projets inscrits au titre du SAGE ou Contrat rivière</i>	<i>Mission autofinancée par les cotisations (objet 2)</i>
<i>Mission exercée au titre de GEMAPI</i>	<i>Mission autofinancée par les EPCI (objet 3)</i>

<i>Mission d'accompagnement poussé demandé par une collectivité-membre pour définir finement ou suivre la mise en œuvre d'un de ses projets (ex : assistance à maîtrise d'ouvrage, animation...)</i>	<i>Mission qui peut être réalisée en quasi régie (« in house ») par le syndicat, par exemple via la régie d'aménagement des sites naturels fréquentés et financée par le membre demandeur</i>
<i>Mission assurée par le Parc, par délégation, pour le compte d'un (ou plusieurs) de ses membres</i>	<i>Mission financée par le(s) délégataire(s), pouvant être pluriannuelle</i>
<i>Mission assurée par le Parc en partenariat avec d'autres structures</i>	<i>Mission cofinancée</i>
<i>Vente de services (ingénierie, gestion, accueil sur site, animations...) ou de biens (éditions, produits touristiques...)</i>	<i>Mission financée par les recettes des ventes</i>

\*À cet apport d'autofinancement, sont ensuite ajoutées les différentes aides (subventions publiques, mécénat...) obtenues.

Si l'objectif n'est pas de réduire les capacités d'intervention du Parc, la démarche a comme conséquences de diversifier les modalités de financement de ces actions. Certaines ne peuvent donc se poursuivre que si des financements nouveaux ou différents sont trouvés.

Exemples d'actions qui resteront « cœur de métier du Parc » et donc financées sur cotisations :

- Porter à connaissances et conseils, assistance à la réalisation de documents d'urbanisme,
- Avis personnes publiques associées,
- Inventaires et suivis du patrimoine, valorisation à une échelle globale,
- Information, édition de fiches pratiques, formations,
- Accompagnement à la définition de schémas de circulation motorisée à l'échelle de massif,
- Portage d'études globales, de démarches d'animation territoriales, animation de programmes financiers...

Exemples d'actions qui pourront être financées par les bénéficiaires directs :

- Aide à la réalisation de projets locaux (communaux, intercommunaux) de valorisation des patrimoines où le Parc pourra apporter de l'ingénierie de conception, mise en œuvre technique, administrative ou financière,
- Accompagnement poussé (AMO) d'une commune sur un projet précis : remise à plat de la signalétique, projet d'aménagement, éco quartier, chantier de restauration d'un édifice patrimonial...
- Renforts géographiques des effectifs d'écogardes,
- Réflexion à mener sur la participation au financement des activités pédagogiques, des stages et formations...

Ces listes ne sont pas exhaustives mais elles permettent de présenter clairement le type d'appui que le syndicat peut apporter à ses membres et dans quelles conditions.

Comme cela a été évoqué plus haut, pour maintenir les capacités d'actions du syndicat dans certains domaines ou aider les collectivités du territoire à porter des actions allant dans le sens de la charte, il est aujourd'hui indispensable de développer des **partenariats** avec les grands acteurs privés du territoire ou de l'espace régional qui cofinancent nombre d'opérations sur le territoire via le Parc :

- La convention avec **Électricité de France** (2017-2023), apporte en moyenne environ 50 000 € par an aux projets du syndicat autour de l'eau ou de la gestion des sites fréquentés.
- **La convention avec la Société du canal de Provence (SCP) a été renouvelée l'an dernier** avec un développement des thèmes possibles d'intervention et un maintien du soutien financier apporté aux communes et au Parc (en particulier avec le soutien des projets communaux autour de l'amélioration des stations d'épuration, un soutien en ingénierie préalable pour bien dimensionner les projets complexes...) pour un **montant annuel de 350 000 euros**, pour la période 2021-2026.
- Des partenariats plus ponctuels sur des opérations avec des fondations telles que **l'Occitane**, ou plus récemment avec l'obtention en 2021 de deux aides de **la Fondation du Crédit agricole** grâce à un



rapprochement opéré au niveau régional via le réseau des parcs de Provence-Alpes-Côte d'Azur **avec la Fondation CA – Provence-Côte d'Azur**.

- **Des partenariats à initier avec de nouveaux partenaires**, en particulier dans le cadre d'un **développement des actions de mécénat** (financier ou de compétences quand cela est possible).
- Le syndicat devrait pouvoir mobiliser encore plus largement le soutien des acteurs économiques du territoire dès qu'il pourra finaliser son **Fonds de soutien 1 % pour le Verdon** et en particulier son rescrit fiscal, ce qui permettrait aux entreprises de défiscaliser leurs aides aux actions du Parc. Mis en attente depuis 2 ans, faute de temps d'ingénierie disponible avec la révision de la charte, cette démarche devrait être relancée en 2022 et pourrait également permettre le recours au financement participatif.
- **Plusieurs partenariats sont également en cours avec les deux villes-portes du Parc**, que sont Draguignan et Digne-les-Bains.

# 1 Budget principal du syndicat (objet 1 et objet 2)

## 1-1 Priorités pour 2022

Les propositions d'actions pour 2022 sont faites dans la continuité des dispositifs du programme d'actions pluriannuel de 2015-2019. Si la crise du Covid et la très forte mobilisation de l'équipe nous ont contraints à étaler plus que prévu certaines actions prévues en 2021, l'année 2022 devrait permettre à l'équipe et aux instances qui devraient être moins mobilisées par la phase des avis, de dégager plus de temps de travail pour la mise en place des actions.

L'année 2022 va donc être essentiellement consacrée à **finir la mise en place d'opérations de longue durée, à poursuivre nos activités classiques, mais aussi à lancer un nombre limité de nouvelles actions** pour l'objet 1 et 2 du syndicat, et à finaliser et poursuivre la mise en place des **nouveaux services liés à la gestion du site du Point sublime / Couloir Samson.**

**Les propositions des priorités 2022 sont organisées selon le découpage des commissions qui sont au nombre de 7 :**

1. Espaces naturels et biodiversité,
2. Eau et milieux aquatiques,
3. Paysages, aménagement et énergie,
4. Cultures,
5. Éducation et citoyenneté,
6. Agricultures et pastoralisme,
7. Écotourisme et gestion des sites fréquentés.

Classiquement, les actions du Parc s'adressent à différents partenaires :

<b>AVEC LES COMMUNES</b>	<p><i>Actions se traduisant par de l'accompagnement de projets (technique ou recherche de financements) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>appui au montage de chantiers de restauration du patrimoine bâti (appel à projets),</i></li><li>• <i>proposition de relance des permanences du conseil architectural,</i></li><li>• <i>accompagnement à l'évolution des documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux,</i></li><li>• <i>mise en place du programme d'actions pédagogiques / écoles, collèges, lycées (avec appui à la mise en place de la mesure 100 du Plan climat régional),</i></li><li>• <i>accompagnement des projets d'économie d'énergie dans les bâtiments publics et de réduction de l'éclairage nocturne (travail également fait par le syndicat sur le moyen et haut Verdon en partenariat avec la CCAPV),</i></li><li>• <i>élaboration de plans concertés de maîtrise de la circulation motorisée en espaces naturels,</i></li><li>• <i>relance des inventaires communaux de la biodiversité sur 2 communes,</i></li><li>• <i>possibilité de renforts géographiques d'écogardes pour les communes demandeuses,</i></li><li>• <i>accompagnement des projets de station d'épuration, toilettes sèches et autres actions prévues au Contrat rivière,</i></li><li>• <i>aide au financement de projets communaux obtenue par le Parc : STEP et toilettes sèches via la convention SCP,</i></li><li>• <i>développement de vergers communaux,</i></li><li>• <i>études de faisabilité ou AMO sur des projets d'accueil en espace naturel (Régie).</i></li></ul> <p><i>Plus ponctuellement, réponse à des sollicitations, mise à disposition de données via le système d'information territorial... rapports d'observation des écogardes.</i></p>
<b>AVEC LES INTERCOMMUNALITÉS</b>	<p><i>Les sujets de coopération avec les intercommunalités sont nombreux sur les objets 1 et 2 du syndicat. Les actions menées au titre de son nouvel objet GEMAPI seront détaillées dans la partie 5 du ROB.</i></p>

	<p><u>Coopération opérationnelle sur divers domaines :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Eau</b> : mise en œuvre du SAGE, animation du Contrat rivière, actions GEMAPI (Cf. §5) ;</li> <li>- <b>Urbanisme-paysages-patrimoine naturel-forêt</b> : articulation entre plusieurs démarches de planification territoriale : SCOT, POPI, chartes forestières et déclinaison de la Trame verte et bleue (TVB), étude ressource forestière et la révision de la charte du Parc ;</li> <li>- <b>Tourisme</b> : plusieurs démarches structurantes en cours : organisation d'une destination touristique à l'échelle du Verdon avec l'ensemble des 6 EPCI concernées, plusieurs actions portées par le Parc : Opération Grand Site des gorges du Verdon, dispositif écocardes, valorisation de la randonnée (dont écoville) et de l'offre écotouristique ;</li> <li>- <b>Énergie</b> : besoin de s'articuler autour des nouveaux enjeux énergétiques du territoire (maîtrise des consommations et implantation de projets de production d'énergie renouvelable) en créant un dispositif de mutualisation permettant qu'une partie des recettes des projets de production d'énergie finance les actions d'économie (plans climats territoriaux, vente de certificats d'économie d'énergie...)</li> </ul> <p>+ <u>Diverses mutualisations de moyens permettant une entraide entre nos structures :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- appui ponctuel à la mise en place du projet de ressourcerie de la CCLGV,</li> <li>- mutualisation de temps d'animation avec la CCAPV pour les actions liées aux économies d'énergie (suites de TEPCV).</li> </ul>
<b>AVEC LES VILLES-PORTES :</b>	Compte tenu du contexte sanitaire, la plupart des actions prévues en 2021 ont été décalé car il s'agissait de manifestations publiques ou d'échanges scolaires en lien avec le programme pédagogique du parc et les actions sur la biodiversité fruitière. Elles seront reproposées par la suite aux villes de Draguignan et de Digne les bains
<b>AVEC LES AUTRES PNR ou espaces naturels :</b>	<p><b>Participation aux réseaux national et régional des parcs</b>, participation au Réseau régional des espaces naturels (RREN) et à ALPARC (réseau alpin des espaces naturels).</p> <p><b>Participation aux actions mutualisées</b> (système d'information territorial interparc Provence-Alpes-Côte d'Azur, construction de la filière écotourisme régionale, développement de la marque « Valeurs parc naturel régional », application Chemins des parcs, centre de ressources interparc, observatoire photographique interparc...)</p> <p>+ <b>partenariats collectifs du réseau régional des parcs</b> avec GRDF, le GREC SUD...</p>
<b>En matière de COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE</b>	<b>Liban Sud</b> : relance de la démarche d' <b>accompagnement de l'Union des municipalités de Jezzine</b> pour son projet de création d'un Parc naturel régional.

### 1-1-1 : RÉVISION DE LA CHARTE

La procédure de révision de la Charte engagée en 2018 est très longue et très encadrée, son calendrier est borné par des impératifs de procédure pour permettre le renouvellement du label « Parc naturel régional ». Pour le Verdon le renouvellement était visé pour 2023, cependant pour tenir compte des retards liés à la crise sanitaire, la **date de validité de la Charte a été prorogée d'un an** par la loi portant lutte contre le dérèglement climatique publiée au Journal officiel du 24 août 2021 (article 232).

Les objectifs et le contenu de cette nouvelle charte (= feuille de route du Parc) sont issus d'une **longue concertation** (dont 40 ateliers multi-acteurs et 4 conférences-débats avec les habitants, une dizaine de rencontres des habitants autour des cafés du Parc...). Ce processus touche à son but, les dernières retouches ont été apportées par les élus du Comité syndical du 14 octobre dernier et le projet de Charte a été **validé en comité syndical le 16 décembre 2021**. Il a ensuite transmis au Président de la Région puis au Préfet de Région pour toute une **série d'avis** (services de l'État, Conseil national de protection de la nature, Fédération nationale des Parcs naturels régionaux) attendus d'ici l'été 2022. L'autorité environnementale sera ensuite saisie au cours du second semestre 2022 puis une **enquête publique**

organisée début 2023 pour permettre à tous les habitants de se prononcer avant les **délibérations des collectivités prévues à l'automne 2023**. Après les validations locale, régionale et nationale, la nouvelle Charte entrera en vigueur en 2024 pour 15 ans.

<b>Actions budgétées pour 2022 (hors ingénierie permanente)</b>			
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Détails</b>	<b>Coût sur 2022</b>	<b>Dont autofinancement 2022</b>
Rédaction du rapport environnemental	Prestation extérieure	Entre 15 et 20 000 €	Maximum 5 000 €
Supports de communication	Synthèse de la nouvelle charte : plutôt début 2022	6 000 €	6 000 €
Frais de reproduction	Mise en page et impression de la Charte après modifications (Suite dossier CR 2020)	4 000 €	0 €

## 1-1-2 : COMMISSION PATRIMOINES ESPACES NATURELS & BIODIVERSITÉ

### La stratégie du Parc en matière de préservation de la biodiversité s'articule autour de 6 axes :

- Maintenir une dynamique d'inventaires faune-flore, afin d'améliorer la connaissance des enjeux et permettre au Parc d'assurer son rôle d'expertises et de conseils ;
- Gérer et préserver la biodiversité remarquable (espèces et habitats rares, protégés, emblématiques du territoire et de la région) ;
- Sensibiliser à l'érosion de la biodiversité, notamment dite "commune", mieux recenser ces espèces sur le territoire du Parc et intégrer les enjeux de conservation dans les politiques publiques et l'action citoyenne ;
- Diffuser les connaissances ;
- Se doter d'outils de suivis de l'état de la biodiversité et d'évaluation des actions menées ;
- Mener une stratégie d'action pour mieux faire connaître, gérer et préserver le patrimoine géologique (géodiversité).

Malgré la rareté des financements publics sur cette thématique, un effort particulier est proposé pour maintenir les actions de fond du Parc (mises à jour régulières des inventaires d'espèces emblématiques ou indicatrices, animation Natura 2000, plan stratégique des zones humides, préservation des sites d'intérêt écologiques majeurs, précision de la Trame verte et bleue...). À la faveur de l'obtention de nouveaux crédits, la dynamique des inventaires communaux participatifs de la biodiversité va pouvoir être relancée sur 2 communes en 2022-2023.

### Les inventaires et suivis scientifiques : amélioration des connaissances

Du fait de la part importante de temps de travail du responsable du pôle investi sur la révision de la Charte, la part des actions dédiée aux inventaires et suivis scientifiques est restée réduite en 2021.

Le seul inventaire mené en prestation s'est terminé fin 2021 pour identifier sur le territoire du Parc la présence du Criquet hérisson, espèce endémique du Sud-Est de la France, décrire ses habitats de prédilection, évaluer l'état de conservation des populations, mieux cerner l'importance du territoire pour la conservation de cette espèce et de vérifier que la cartographie de la Trame verte du Parc permettait de bien prendre en compte les continuités écologiques importantes à conserver et/ou restaurer pour cette espèce emblématique. L'étude a mis en évidence d'ores et déjà la forte responsabilité du territoire pour la préservation de l'espèce. Au vu des connaissances récentes (inventaire mené en parallèle à l'échelle régionale par le CEN Provence-Alpes-Côte d'Azur), le territoire représenterait ainsi près de la moitié de l'aire de présence de l'espèce en région.

Les suivis scientifiques habituels menés chaque année en interne au Parc ont été poursuivis en 2021 :

- suivi des gîtes majeurs de **chauves-souris** dans le cadre du plan d'action régional « chauves-souris » coordonné en Région par l'association Groupe chiroptères de Provence ;

- suivi de l'**Outarde canepetière** sur le plateau de Valensole (avec une expérimentation de suivi par drone de la reproduction de l'espèce, confirmé sur un secteur),
- l'actualisation des données de présence de la **Chevêche d'Athéna**, suivi mené en interparcs, a pu être réalisée partiellement en 2021 grâce à l'appui de bénévoles aux côtés de l'équipe technique du Parc. Sur le plateau de Valensole, 9 nichoirs à Chevêche d'Athéna ont également été installés en 2021 par le Parc, au sein d'exploitations agricoles volontaires, pour essayer de conforter la petite population présente, dépendante du maintien de vieux arbres à cavité pour nicher et de surfaces enherbées pour se nourrir.

### Des atlas communaux de la biodiversité

Le Parc avait candidaté en 2021 à l'appel à projet des « **atlas communaux de la biodiversité** » lancé par l'Office français de la biodiversité. Notre candidature ayant été retenue, nous allons pouvoir relancer à partir de 2022 la démarche des inventaires citoyens de la biodiversité auprès de deux communes qui s'étaient portées volontaires : **Saint-Julien-du-Verdon et Saint-Jurs**.

### Renouvellement des suivis écrevisses

Dans le cadre du Contrat rivière Verdon, la réactualisation des données datant de 2016 sur la présence de l'**Écrevisse à pieds blancs** et des écrevisses exotiques devrait également avoir lieu en 2022 (financements demandés Agence de l'Eau et Région) pour identifier des secteurs d'intervention prioritaires et sensibiliser les riverains, les usagers à la fragilité des populations locales d'écrevisses à pieds blancs (dont certaines populations ont récemment disparu sur le territoire).

### Poursuite des suivis annuels

Les suivis réalisés en régie par le Parc (Outarde, chauves-souris) seront reconduits en 2022.

### Les forêts du Verdon

L'année 2022 comportera un volet important sur les forêts, amorcé en 2021 par un inventaire mené en partenariat avec l'ONF sur l'inventaire des petites chouettes de montagne dans la réserve biologique dirigée (RBD) d'Aiguines et par un stage de 6 mois au Parc pour évaluer l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire du site Natura 2000 des Gorges de Trévans-Montdenier-Mourre de Chanier (FR 9301540).

À la faveur du programme interparcs sur les continuités écologiques pastorales et forestières du massif alpin (financements du POIA-FEDER, des Région SUD et AURA et de l'ANCT), des inventaires dendro-écologiques et floristiques (mousses) devraient en effet être réalisés au sein de massifs forestiers du territoire pour mieux connaître leur biodiversité et préparer la création d'une première série de placettes forestières permanentes, en lien avec l'ONF et le CRPF dans le cadre de la prochaine charte.

En 2022, l'ONF propose également au Parc de reconduire l'inventaire de la chouette de Tengmalm dans la RBD d'Aiguines (confirmation de la présence de l'espèce) et de recherche de possibles sites de nidification.

## **Actions en faveur de la biodiversité remarquable**

### La démarche Natura 2000

Le Parc naturel régional du Verdon a été renouvelé en 2021 dans son rôle d'animateur de 6 sites Natura 2000 et, pour ce faire, de nouvelles conventions financières devraient être établies début 2022 pour permettre :

- d'identifier et poursuivre la création de nouveaux contrats Natura 2000,
- préparer et animer les futures mesures agroenvironnementales sur les sites Natura 2000 (certaines pour l'Outarde canepetière ont déjà été reconduites pour 5 ans sur 80 ha),
- finaliser la réalisation de vidéos présentant la démarche Natura 2000,
- porter les inventaires et suivis scientifiques au sein des sites Natura 2000,
- effectuer les porter à connaissances pour les évaluations d'incidences Natura 2000...

### Mesures agroenvironnementales et nouvelle PAC

Un travail est à lancer au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 entre les pôles Espaces naturels & biodiversité, Eaux et milieux aquatiques et Développement économique, pour permettre au Parc de reconduire un nouveau programme agroenvironnemental et climatique, en particulier en faveur de la gestion et la préservation des zones humides.

### Évaluation des mesures de gestion et expertises menées dans le cadre de la démarche Natura 2000

Grâce aux financements Natura 2000, un budget "expertises" pourra être mobilisé dès 2022 :

- pour aider à définir des sites où aménager des gîtes favorables au Petit rhinolophe qui pourront être financés par de futurs contrats Natura 2000 (particuliers ou communes),
- sur le site « chauves-souris » du site Natura 2000 Plateau de Valensole : réalisation d'une expertise localisée pour préciser des corridors arborés à préserver ou recréer pour rendre des gîtes de reproduction du Petit rhinolophe plus favorables, en lien avec les enjeux TVB,
- sur la ZPS du plateau de Valensole : réalisation de panneaux valorisant sur site les couverts engagés en MAEC en faveur de l'Outarde canepetière (valoriser l'action des agriculteurs).

Ce budget pourra être réparti sur les années 2022 et 2023.

### Zones humides

**Dans le cadre de sa compétence GEMAPI et du budget annexe correspondant** (Cf. § 5-2), le syndicat a lancé la réactualisation de l'inventaire des zones humides mené sur 2020-2021 et a permis le lancement en parallèle de la démarche d'élaboration du plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant Verdon. À partir de ce dernier, un plan d'action de gestion et préservation à long terme doit être finalisé en 2022 selon les pressions exercées et suivant l'intérêt des zones humides recensées. En attendant, un nouveau chantier de gestion sera proposé sur une zone humide en 2022 (à définir).

### Mob'Biodiv

Le Parc naturel régional du Verdon a été lauréat de l'appel à projet « Mob'Biodiv » lancé par l'Office français de la biodiversité pour préserver des sites à forts enjeux pour les chauve-souris, grâce également à des crédits Région, sur 2022-2023 :

- restauration de l'ouverture de l'ancien souterrain des Maurras pour la conservation du Murin de Capacinni, espèce menacée d'intérêt communautaire,
- création de nouveaux gîtes pour le Petit rhinolophe, espèce emblématique en déclin,
- des formations, des animations grand-public et des animations auprès des scolaires.

### Espèces « plan national d'actions »

Le Parc poursuivra en 2022 sa contribution auprès des services de l'État et autres acteurs au **projet d'extension de l'AIPPB de l'Apron du Rhône** dans les grandes gorges du Verdon.

Le programme inter-parcs sur le **Vautour percnoptère** se terminera en 2022 avec la création de plusieurs placettes d'alimentation et d'une vidéo pour soutenir le retour de l'espèce.

Le projet de conservation des **plantes messicoles** et de sauvegarde des insectes pollinisateurs sauvages lancé avec 4 exploitants agricoles se poursuit en 2022. Fin 2021, des semis ont été effectués et un suivi de la levée des graines est prévu en 2022 en lien avec la poursuite de l'inventaire des insectes pollinisateurs sauvages. Cela permettra au Parc d'innover en recueillant des connaissances inédites sur les pollinisateurs sauvages sur le territoire, et de promouvoir une flore mellifère rare et menacée, mellifère et dépendante des pratiques agricoles.

### Sites d'intérêt écologique majeur au Plan de Parc

Fin 2021, la commune de Quinson a sollicité l'appui du Parc et de l'ONF, pour l'aider à redéfinir et financer une stratégie d'intervention pour mieux préserver et restaurer les patrimoines remarquables du plateau de Malassoque dont elle est propriétaire.

## **Actions en faveur de la biodiversité dite « ordinaire »**

Trame verte et bleue : programme interparcs sur la fonctionnalité des trames pastorales et forestières

Dans la continuité de l'élaboration de sa Trame verte et bleue dont la cartographie a été achevée en 2021, le Parc du Verdon est partenaire avec quatre parcs du massif des Alpes d'un ambitieux projet financé par l'Europe, les Régions SUD et AURA, et l'État qui mobilisera beaucoup l'équipe en 2022.

Dans le contexte de changement climatique, ce programme interparcs porte sur 2 grandes trames écologiques et des enjeux communes aux 5 territoires est mené pour :

- **conforter les parcours préalpins et estives menacées** par le changement climatique pour conserver leur fonctionnalité pastorale et leur fonctionnalité écologique,  
**se doter d'une vision de territoire pour définir globalement, planifier** les besoins d'équipements pastoraux et la mise en œuvre de démarches comme les mesures agroenvironnementales, comme l'expérimente le Parc avec la démarche CAMPAS (réouverture d'espaces pastoraux en prenant en compte les enjeux de biodiversité, paysagers, forestiers, fonciers) ;
- **développer, conforter une trame de vieux bois** : les forêts matures et les sols des forêts anciennes sont des puits de carbone et des réservoirs de biodiversité à préserver dans le contexte de changement climatique.

La démarche « Territoire engagé pour la Nature » (TEN)

Cette labellisation vise à encourager et accompagner des collectivités qui mettent en œuvre des actions concrètes pour préserver la biodiversité. Plusieurs communes du Parc sont accompagnées par le Parc pour l'obtenir : Esparron-de-Verdon (labellisé en 2020), Riez et Blieux (pour 2022) ou pour mettre en œuvre leur plan d'action après labellisation (Esparron-de-Verdon).

## **Actions en faveur de la diffusion des connaissances et évaluation de l'état de la biodiversité**

Programme de coopération Leader autour du festival de la biodiversité INVENTERRE

En 2022, seront finalisées les éditions (vidéo, posters) produites dans le cadre de la 8<sup>e</sup> édition du festival de la biodiversité INVENTERRE sur le thème de la forêt porté par Provence-Alpes Agglomération, dont le Parc a été partenaire en 2021. Elles seront prochainement distribuées aux mairies, aux écoles et bibliothèques du territoire. Un partenariat renforcé sera étudié pour les prochaines éditions.

GéoNature

Les Parcs du Verdon et du Luberon se sont associés en 2006 pour la réalisation d'une base de données Faune sur Internet. Innovant en 2006, ce projet a donné naissance au Système d'information territorial Interparc Provence-Alpes-Côte d'Azur. En 2021, compte tenu des évolutions des technologies, cet outil a pu évoluer grâce à la mobilisation d'un outil Open source, GeoNature, développé par le Parc national des Écrins pour mieux répondre à nos besoins (révision et suivi de charte) et aux besoins de sécurité de ces données. Une formation de l'équipe sera nécessaire à ce nouvel outil interparc pour qu'elle puisse capitaliser les données naturalistes produites et réaliser efficacement ses porteurs à connaissance et avis.

En 2022, les animations grand-public, scolaires et formations et les atlas communaux de la biodiversité répondront pleinement aux objectifs du Parc de diffusion et de partages des connaissances, avec des animations réalisées par les agents du pôle (sur les pollinisateurs sauvages).

Enfin, concernant l'évaluation de l'état de santé de la biodiversité en Région, le Parc du Verdon devrait contribuer à l'élaboration du second indice « Région vivante » pour la période 2016-2021, démarche coordonnée par l'Agence régionale de la biodiversité dans le cadre de l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB).

Les inventaires floristiques conduits par le Parc, même modestes, ont contribué à l'amélioration des connaissances et la réalisation de plusieurs ouvrages naturalistes dont le Parc a été partenaire en 2020 et 2021 : l'atlas des papillons de jour et zygènes, l'atlas des mammifères du Sud-Est de la France et de la Corse, l'atlas de la flore vasculaire du Var. Devrait également suivre l'atlas de la flore du département des Alpes-de-Haute-Provence et la réédition du livret *Faune-Flore du « grand Verdon »* du Conseil de développement Alpes-Provence-Verdon (parution 2022). Ces ouvrages de référence contribuent ainsi à la diffusion des connaissances et la continuité d'une politique d'amélioration des connaissances, depuis le début de la charte 2008-2023.

## Actions en faveur de la géodiversité

À la faveur de la révision de la Charte, le Parc a identifié en 2021 des géosites au plan de Parc du projet de Charte. Il sera peut-être nécessaire d'étoffer la description de ces sites en 2022, sous réserve des résultats des avis intermédiaires sur la révision de la Charte.

## Des partenariats en perspectives

Est pré-identifié en 2022 l'amorce possible de partenariats à créer ou relancer, en préfiguration de la nouvelle Charte du Parc, avec ENEDIS, GRT GAZ, l'ONF et CRPF, le camp militaire de Canjuers, la LPO, le CEN PACA et P2A.

Budget prévisionnel (hors coûts ingénierie, frais de mission et formations)			
Intitulé de l'action	Coût total € TTC	Coût sur 2022*	Dont autofinancement 2022
<b>Amélioration des connaissances</b>			
Les ABC	77 718 €	50 000 €	15 543 €
Suivi écrevisses	35 000 €	35 000 €	7 000 €
Achat petit matériel (contrat de Parc)	9 538 €	9 538 €	1 908 €
Panneaux d'information MAEC « Outarde » Plateau de Valensole	1 780 €	1 780 €	23 €
<b>Gestion et préservation de la biodiversité remarquable</b>			
Mob'Biodiv	59 717 €	50 000 €	11 445 €
Expertises Natura 2000 Gorges du Verdon pour gestion de sites	20 900 €	3 600 €	28 €
Expertises Natura 2000 Plateau de Valensole pour gestion de sites	21 120 €	19 300 €	250 €
Contrat Natura 2000 « ferme Rébory » Valx	10 300 € HT	10 300 €	2 060 €
Programme Vautour percnoptère	25 700 €	0 €	0 €
Programme messicoles et insectes pollinisateurs sauvages	67 243 €	57 233 €	11 446 €
Élaboration du plan de gestion stratégique zones humides	60 000 €	Cf. § 5-2 (budget GEMAPI)	Apporté par les intercommunalités
Études d'amélioration des connaissances des zones humides	10 000 €		
Un chantier de gestion d'une zone humide	5 000 €		
<b>La biodiversité dite commune</b>			
Continuités écologiques : le programme inter-parcs « Trames fonctionnelles »	200 392 €	154 381 €	30 876 €



Évaluation, suivi de l'état de la biodiversité et diffusion des connaissances			
Coopération LEADER Festival de la biodiversité INVENTERRE 2021	10 000 €	2 742 €	548 €
Contribution à l'ORB et l'Indice Région vivante	0 €	0 €	0 €
Animation de l'outil GeoNature	Mutualisation interparcs		
Animations scolaires biodiversité Natura 2000 Plateau de Valensole	3 300 €	1 100 €	14 €
Préserver et valoriser le patrimoine géologique			

### 1-1-3 : COMMISSION EAU et MILIEUX AQUATIQUES

Sont présentées ci-dessous les propositions d'actions pour 2022 qui seront inscrites sur le budget général du syndicat.

#### Objet 2 du syndicat mixte « gestion globale du grand cycle de l'eau »

La mise en œuvre du **contrat rivière 2017-2023** se poursuit autour des objectifs suivants :

- **Animation des démarches de gestion à l'échelle du bassin** : SAGE et contrat rivière ;
- Suivi de la **convention pluriannuelle avec EDF**, renouvelée en 2017 pour la période 2017-2022 ;
- Mise en œuvre de la **convention de partenariat avec la SCP**, renouvelée en 2020 pour la période 2021-2026, notamment sur le volet de soutien au financement des stations d'épuration. Il faut rappeler que la convention de solidarité aval-amont signée entre la SCP et le Parc a été étendue à toutes les communes ayant adhéré à l'objet 2 du syndicat, et que l'enveloppe annuelle de soutien pour alléger l'autofinancement restant à charge des communes est de 350 000 euros.  
En 2022, les communes qui vont voir leur autofinancement diminuer grâce à ce partenariat sont :
  - **Installation de toilettes sèches** : Moustiers-Sainte-Marie,
  - **Amélioration ou construction de stations d'épuration** : Moissac-Bellevue, Saint-Julien-le-Montagnier, Aiguines, Le Bourguet, Rougon, Saint-Laurent-du-Verdon, le Logis du Pin (La Martre), La Palud-sur-Verdon, Bargème, Trigance (éco-hameau), Châteauvieux, La Verdière (La Mourotte), Villars-Colmars (Chasse), Ginasservis, Thorame-Basse,
  - **Bornes camping-cars** : Moustiers-Sainte-Marie, Quinson,
  - **Plan Polmar** : acquisition kits antipollution (PNRV).
- Animation de la démarche de **réduction de la consommation d'eau potable dans les équipements publics communaux** : phase de bilan des 10 lieux déjà audités.
- **Étude de l'impact des prélèvements en eau sur les nappes et cours d'eau du bassin versant du Colostre et du ruisseau de Notre-Dame, propositions de mesures de gestion** : poursuite de l'étude. Cette étude et ce plan de gestion permettront d'accompagner le projet de restauration hydromorphologique du Colostre, les aspects quantitatifs étant tout aussi importants que les aspects morphologiques pour atteindre le bon état des milieux aquatiques. Sur le bassin de Notre-Dame, le même type de problématique se pose, et un projet de restauration hydromorphologique est envisagé à moyen terme, il semblait donc opportun de grouper les deux études (économies d'échelle). Cette action vise à atteindre une exploitation de la ressource par les différents usages compatibles avec la préservation du milieu. Elle conduira à l'établissement d'un plan de

gestion de la ressource en eau (PGRE) pour chacun des bassins concernés par l'étude, suite à la définition des volumes prélevables.

- L'Agence de l'Eau a sollicité le syndicat mixte du Parc / EPAGE Verdon pour le **portage de l'étude de la nappe d'eau souterraine stratégique « Plateaux calcaires des plans de Canjuers, de Tavernes, Vinon et bois de Pelenq »**. Le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée) définit des masses d'eau souterraines **stratégiques pour l'alimentation en eau potable** au sein desquelles des **zones de sauvegarde** doivent être identifiées. Les zones de sauvegarde sont définies par les services de l'État en concertation avec les collectivités et les usagers concernés. Dans ces zones de sauvegarde, la ressource en eau souterraine doit être préservée dans une qualité permettant son utilisation pour l'alimentation en eau potable sans traitement ou avec un traitement limité. Cette étude est réglementaire, elle est demandée par le SDAGE, son objectif est de définir des mesures pour préserver la qualité (mesures qui doivent ensuite être retranscrites dans les documents d'urbanisme...).

La majorité des usages pour lesquels on veut préserver cette ressource est située hors bassin du Verdon, l'entrée est « eau potable » (définir des règles de préservation pour une exploitation future). La masse d'eau est très étendue et dépasse le bassin versant du Verdon : plusieurs scénarios sont envisageables :

- Solution 1 : étude uniquement sur le bassin d'alimentation de Fontaine-L'Évêque,
- Solution 2 : étude à l'échelle de la masse d'eau, mais sur le périmètre du bassin versant du Verdon, périmètre de l'EPAGE Verdon,
- Solution 3 : étude à l'échelle de la masse d'eau, en sollicitant les autres syndicats concernés (syndicat mixte de l'Argens, SMIAGE). Un montage reste à définir (co-maîtrise d'ouvrage ?).

La commission eau a demandé de privilégier la solution 3, des contacts doivent donc être pris avec la SMA et le SMIAGE.

Pour accompagner cette démarche et suivre les enjeux de qualité des eaux, il sera proposé **la création en 2022 d'un poste « qualité des eaux, eaux souterraines, observatoire », a minima sur un premier contrat de 24 mois**. Le poste est finançable par l'Agence de l'Eau, d'autres cofinancements seront recherchés.

Ne sont citées ici que les actions en maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte. L'ensemble des actions inscrites au contrat rivière mais portées par d'autres maîtres d'ouvrages fait l'objet d'un accompagnement mais n'a pas d'incidence budgétaire pour le syndicat mixte.

**Actions budgétées pour 2022 (hors ingénierie permanente)**

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Coût total</b>	<b>Coût sur 2022</b>	<b>Dont autofinancement</b>
<b>Gestion quantitative</b>			
Étude de l'impact des prélèvements en eau sur les nappes et cours d'eau des bassins versants du Colostre et du ruisseau Notre-Dame et propositions de mesures de gestion	97 068 €	96 264 €	20 %
<b>Eaux souterraines</b>			
Étude de la nappe d'eau souterraine stratégique « Plateaux calcaires des plans de Canjuers, de Tavernes, Vinon et bois de Pelenq »	200 000 € ?	Frais de consultation uniquement, démarrage étude en 2023	20 %, moins si financement complémentaire trouvé

**Objet 3 « GEMAPI » du syndicat mixte**

**L'ensemble des actions GEMAPI rattachées au budget annexe créé à cet effet pour l'objet 3 – GEMAPI du syndicat est présenté dans la partie 5 du ROB.**

2 actions démarrées en 2018-2019 avant la prise de compétence GEMAPI sont restées imputées en 2020-2021 sur le budget général du syndicat. Ce rattachement ne grève pas l'autofinancement du syndicat sur les objets 1 et 2 puisque ces actions sont financées à 100 % (sauf pour l'opération digue de Vinon où l'autofinancement restant est apporté par la DLVA par convention). Elles seront soldées sur le budget général en 2022. Il s'agit de :

- Étude de danger des digues de Vinon-sur-Verdon,
- Projet de restauration hydromorphologique du Colostre – Phase 1 Saint-Martin-de-Brômes.

**1-1-4 : COMMISSION PAYSAGES, AMÉNAGEMENT, ÉNERGIE**

Les actions proposées pour 2022 par la commission pour les différents dispositifs de la charte sont les suivantes :

**Vers des documents exemplaires de planification urbaine**

- **Suivi et accompagnement des PLU en cours d'élaboration** ou de révision par les communes :
  - Élaboration ou révision pour Esparron-de-Verdon, Régusse, St-Julien-le-Montagnier, Roumoules, Aups.
  - Parmi ces documents, trois d'entre eux devraient être arrêtés en 2022, à savoir les documents d'Esparron-de-Verdon, Régusse, Saint-Julien-le-Montagnier, ce qui impliquera la préparation et l'émission d'un avis par les techniciens et les élus du Parc.
- **Suivi et accompagnement des SCOT** en lien avec la Trame verte et bleue du Parc (TVB), des SCOT de la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon, de Provence-Alpes-Agglomération et de la communauté de communes Alpes-Provence-Verdon ; porter à connaissance à transmettre.
- **Animation du groupe de travail Urbanisme** pour accompagner l'élaboration des documents de planification sur le territoire du Parc du Verdon.
- **Appui de l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix (AUPA)** sur l'analyse des documents d'urbanisme en vue de la production des avis émis par le Parc du Verdon en tant que personne publique associée et accompagnement en matière d'urbanisme opérationnel sur des projets d'aménagement émergents.
- **Réflexion autour de l'animation d'un interSCoT Verdon** à lancer, en lien notamment avec la révision de la charte du Parc du Verdon.
- Réponses aux diverses sollicitations d'habitants du territoire en matière d'urbanisme réglementaire.

**Vers des paysages requalifiés**

- **Reconduction de l'observatoire photographique des paysages (OPP)** mis en place en 2018 et participant au volet paysager de la Trame verte et bleue :
  - Quatrième reconduction de l'OPP.
  - En parallèle, réflexion sur les possibilités de rendre participatif l'observatoire.
  - Valorisation de l'OPP dans le cadre d'une démarche développée en Interparcs, en lien avec le système d'information territorial (SIT) Provence-Alpes-Côte d'Azur, afin de créer une application permettant de rendre accessibles au grand public les OPP des Parcs de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- **Urbanisme durable et intégration paysagère** :
  - Relance des permanences en architecture avec le CAUE du Var et réflexion pour la mise en place de permanences dans les Alpes-de-Haute-Provence.
  - Prestation pour la DLVA sur Hygreen : étude de préféabilité sur trois nouveaux sites identifiés sur foncier public au regard des enjeux paysagers et du plan de Parc (sur les communes de Esparron-de-Verdon, Montagnac-Montpezat, Roumoules).
  - Suivi des projets de développement de centrales photovoltaïques au sol, au regard de l'enjeu paysager (rencontre des opérateurs, participation à des réunions).
  - Suivi de projets d'urbanisme opérationnels (aménagement d'une déviation routière à Bauduen).

- **Avis sur des projets d'aménagement** sur sollicitation de l'Autorité environnementale, des services instructeurs, voire des porteurs de projet.
- **Animation de la charte signalétique** visant à répondre aux sollicitations des communes en lien avec la signalisation routière, la publicité (intégration paysagère des panneaux, information réglementation...).

### **Vers une valorisation et une diffusion du patrimoine bâti du Verdon**

- **Projet autour du « Gypse en Haute-Provence, une ressource patrimoniale » :**

Cette ressource minéralogique a constitué un matériau très utilisé dans le bâti du Verdon, aussi bien dans l'architecture vernaculaire que dans les décors. Son histoire et ses usages demandent à être mieux cernés pour une amélioration des connaissances, une valorisation touristique, et pour tester la faisabilité de relance d'une filière économique autour de ce matériau à la fois patrimonial et moderne dans ses caractéristiques (isolantes, mécaniques...).

Pour être réaliste, cette action doit être envisagée en plusieurs phases, sur une durée pluriannuelle et à l'échelle de plusieurs territoires voisins du Parc, voire de la région. La première phase de l'action centrée sur le Verdon est envisagée sur 2022, dans le cadre du programme européen LEADER, en l'inscrivant dans une dynamique de travail sur ce sujet avec d'autres territoires tels que DLVA (musée de l'hôtel de Mazan), PAA (Géoparc), CC LVG, CC PV, CC APV (projet Pays d'Art et d'Histoire), Parcs des Baronnies.

La première phase du projet se découpe en trois axes :

#### **1) Rassembler et valoriser les connaissances sur le gypse :**

- Réalisation d'un inventaire des matériaux traditionnels utilisés en façade sur des bâtiments des cœurs de village sur 15 communes du haut-Var afin de déterminer les liants utilisés par le passé.
- Valorisation des travaux de recherche via un module dédié au gypse sur le site Internet du Parc.

#### **2) Favoriser les liens entre connaissances, actions de sensibilisation et valorisation du patrimoine :**

- Organisation d'événementiels (conférence, visites de carrière, d'habitations, chantier participatif).
- Formation adressée aux élus, DGS, DST des collectivités du territoire, sur les caractéristiques du patrimoine bâti sous forme d'une journée technique et d'une visite in situ.
- Réalisation d'une exposition photos par un professionnel avec impression de bâches, cartes postales et catalogue d'exposition.

#### **3) Étudier la mise en place d'une filière économique :**

- Réalisation d'une pré-étude de faisabilité sur développement de la filière économique du plâtre.
- Renforcement du réseau avec les acteurs engagés dans la préservation et la valorisation du gypse.

Cette action a obtenu une subvention européenne du LEADER à hauteur de 90 %, pour financer un mi-temps réparti sur 12 mois avec un démarrage prévu en janvier 2022.

- **Accompagnement des communes pour la restauration de patrimoines :**

Suite à l'appel à communes volontaires lancé en août 2020, 14 projets bénéficient d'un accompagnement en binôme de la chargée de projet patrimoine bâti et de l'architecte du Parc, ainsi que de temps de travail de plusieurs autres agents du Parc selon les thématiques abordées, pour les aider à restaurer leur patrimoine bâti vernaculaire (aide à l'émergence des projets, définition du cahier des charges, recherche des financements possibles, identification des artisans, aide au suivi des travaux, valorisation des patrimoines via des supports de communication, de la signalétique...). Cet accompagnement peut être réalisé soit par le Parc en quasi-régie, soit avec un appui extérieur si besoin (en cas de projet conséquent) et est financé par les communes demandeuses.

→ **Mise en place du groupe de travail sur les patrimoines :** lancement en janvier 2022 avec Laurence Dépieds en tant qu'élue référente ; groupe composé d'élus, associations, partenaires, techniciens.

→ **Suivi des projets de restauration et valorisation :**

- Aide gratuite : Brenon (église de la nativité de la Vierge), Esparron-de-Verdon (chapelle Sainte-Anne),
- Convention avec contribution (mission AMO ou AMO / MOe) : Quinson (chapelle Sainte-Maxime), Bargème (pont de Saint-Laurent), Castellane (chemin du Roc), Peyroules (cimetière du hameau de Ville), Valensole (pigeonnier de l'ubac Saint-Pierre), Trigance (calade de l'église).

- Projets en cours de définition : Riez (source Saint-Maxime), La Verdière (site du lavoir de Fontvieille), Bauduen (sentier des Rocs), Rougon (lavoir des Sens).
  - Projets en attente : Esparron-de-Verdon (pont aqueduc), Saint-Julien-le-Montagnier (aqueduc de Malaurie).
  - Projets en perspective : Aiguines (aqueduc), La Palud-sur-Verdon (four Peisselon), Régusse (remparts), Roumoules (moulin).
- **Inventaire du patrimoine** : réactualisation des données issues du renouvellement de la charte (photos, nouvelles communes...).

### **Réduire la vulnérabilité énergétique et climatique du territoire**

- **Suivi du programme d'actions Transition énergétique mené en commun entre le Parc et la communauté de communes Alpes-Provence-Verdon :**  
 Un fonds territorial de soutien à la transition a été constitué par les deux collectivités grâce à l'enveloppe financière générée par la vente des certificats d'économie d'énergie (CEE) issus des travaux de rénovation énergétique du programme TEPCV Verdon (phase 3 - année 2018). Ce fonds permet de financer le temps de travail du chargé de projet transition énergétique du Parc (mi-temps) et d'apporter une aide financière à des communes qui souhaitent faire un diagnostic de leurs bâtiments ou équipements publics (rénovation du bâti public, éclairage public...) et qui sont retenues dans le cadre d'un appel à communes volontaire annuel. Cette action comprend :
  - Diagnostics éclairage public et bâtiment : aide de 5 à 10 projets,
  - Relais, animation d'appels à projet sur la rénovation de bâtiments (Région ou autre),
  - Convention d'appui technique auprès d'EPCI (CCAPV),
  - Sensibilisation des habitants aux démarches éco-citoyennes de transition énergétique : suivi des demandes de collectifs, d'associations.
- **Travail sur la réduction de la pollution lumineuse dans les communes** (appel à communes volontaires) : sensibilisation des élus et habitants, appui technique, animations, aide des communes à la labellisation « Villes et villages étoilés ».
- **Appui aux professionnels de la filière écotouristique (hébergeurs)** : conseil sur la maîtrise de l'énergie, la rénovation et les énergies renouvelables, accompagnement des audits dans le cadre de la marque Valeurs Parc.
- **Suivi et avis sur des projets photovoltaïques (guichet unique, Hygreen...) :**
  - Prestation pour la DLVA sur Hygreen : étude de préfaisabilité sur trois nouveaux sites identifiés sur foncier public au regard des enjeux de transition (sur les communes de Esparron-de-Verdon, Montagnac-Montpezat, Roumoules).
  - Suivi des projets de développement de centrales photovoltaïques au sol, au regard de l'enjeu de transition (rencontre des opérateurs, participation à des réunions).
- **Mobilisation dans le cadre de l'Interparc** (selon sujets d'actualité) : suivi de la convention avec le GREC-Sud, pollution lumineuse, centrales villageoises / ENEDIS, agrivoltaïsme.

**Actions budgétées pour 2022 (hors ingénierie permanente)**

<i>Intitulé de l'action</i>	<i>Coût total</i>	<i>Coût sur 2022</i>	<i>Dont autofinancement 2022</i>
<b>Documents exemplaires de planification urbaine</b>			
Appui AUPA pour l'analyse des documents d'urbanisme	12 000 €	12 000 €	12 000 €
<b>Paysages requalifiés</b>			
4 <sup>e</sup> reconduction observatoire photographique des paysages	7 500 €	7 500 €	7 500 €
Contribution à la valorisation des OPP sur SIT en interparc (Janv 2022 : convention interparc en cours de signature)	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Permanences d'un architecte conseil	4 000 €	4 000 €	500 € si aide CAUE Var sinon 4 000 €
<b>Valorisation et diffusion du patrimoine bâti du Verdon</b>			
Mise en œuvre du projet gypse	70 000 €	70 000 €	10 %
Accompagnement de projets communaux de restauration et valorisation du patrimoine bâti en lien avec d'autres commissions du Parc	Recettes prévisionnelles 8 chantiers : 14 500 € - Quinson : 1 000 € - Bargème : 1 500 € - Castellane : 1 000 € - Peyroules : 1 500 € - Valensole : 3 000 € - Esparron : 1 500 € - Bauduen : 3 500 € - Trigance : 1 500 €	Recettes prévisionnelles 8 chantiers : 14 500 € - Quinson : 1 000 € - Bargème : 1 500 € - Castellane : 1 000 € - Peyroules : 1 500 € - Valensole : 3 000 € - Esparron : 1 500 € - Bauduen : 3 500 € - Trigance : 1 500 €	Financement communes Salaire
<b>Énergie Transition</b>			
Mise à disposition du chargé de projet Transition en appui aux EPCI (reconduction convention avec CCAPV, convention CCLGV en discussion)	Recettes sur 3 ans : 16 200 € (MAD 54 j)	Recettes sur 1 an : 5400 € + frais de déplacement	Financement CCAPV
Poste de chargé de projet Transition	Recettes issues du fonds de soutien aux initiatives de transition et de maîtrise des énergies =	24 000 €	24 000 € sur fonds de soutien
Aide aux diagnostics bâtiments (5 max.)	154 000 € à dépenser sur 3 ans	12 500 €	12 500 € sur fonds de soutien
Aides aux diagnostics éclairage public (5 max.)	(hors enveloppe commune PNRV / CCAPV)	10 500 €	10 500 € sur fonds de soutien
Animation pollution lumineuse et actions citoyennes de transition		2 000 €	2 000 € sur fonds de soutien
Accompagnement Hygreen DLVA : - 2020 : étape 1 tranche 1 phase finalisée (rapport rendu en mars) - 2022 : étape 1 tranche 2 pour étude de 3 nouveaux sites - 2022 : étape 2 accompagnement AMO	Recettes prestation : - 2020 / étape 1 : 7 650 € - 2022 / étape 1 : 3 600 € - 2022 / étape 2 : 7 400 €	Recettes prestation : - 2020 / étape 1 : 7 650 € - 2022 / étape 1 : 3 600 € - 2022 / étape 2 : 7 400 €	Financement DLVA

**1-1-5 : COMMISSION CULTURES**

Les priorités de l'année 2022 s'inscrivent dans le prolongement de celles de 2021 en raison des reports liés à la crise sanitaire mais également pour plus de cohérence et de continuité. Quelques nouveautés sont à noter. Les actions envisagées s'articulent autour de plusieurs objectifs :

## **ACCUEIL D'ARTISTES POUR QUESTIONNER LE TERRITOIRE DE MANIÈRE SENSIBLE**

**Conception création artistique par Till Roeskens dans le cadre du projet de La Routo** : sous l'impulsion de la Maison de la Transhumance, un itinéraire de grande randonnée reliant la plaine de la Crau au Valle Stura (Italie) et parcourant une ancienne grande voie de transhumance a été créé et homologué GR®69. Baptisé *La Routo*, il vise, à travers une offre touristique, à valoriser les pratiques anciennes et actuelles ainsi que les productions liées à l'élevage ovin. Un projet de coopération LEADER a été lancé avec de nombreux partenaires comme le Parc naturel régional du Verdon où le tracé de La Routo s'étend entre Ginasservis et Saint-Jurs le long du plateau de Valensole. Le Parc a imaginé trois actions, dont une qui vise à valoriser l'itinéraire avec le regard de l'artiste Till Roeskens, passionné par ce sujet et dont les œuvres s'imprègnent des paroles, images et sons recueillis en vue de réaliser une fresque documentaire sur un cabanon du plateau de Valensole. La direction artistique est assurée par le CAIRN, centre d'art de la ville de Digne-les-Bains (ville-porte du Parc). Sur 2022, il est envisagé de passer des croquis à la réalisation : étude juridique pour réaliser les travaux et la gestion du bâtiment ; mener un chantier pour débroussailler le site et nivellement du sol avant toute intervention ; consolider l'édifice en amont pour sécuriser l'accès au site ; réaliser l'œuvre imaginée par les artistes avec l'appui technique d'un artisan qui maîtrise les techniques traditionnelles et les savoir-faire autour de la chaux et des pigments naturels. Les financements restent à mobiliser au travers du programme Espace valléen du Parc.

**Accueil d'un illustrateur en résidence dans le cadre du Contrat territoire lecture** : dans le cadre du renouvellement de la convention territoriale de développement culturelle avec le ministère de la Culture (DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur), le Parc naturel régional du Verdon a signé un contrat territoire lecture sur trois ans (2021-2023) qui vise à mener des actions en faveur du livre et de la lecture. En 2022, le Parc va investir le territoire du haut-Var et questionner l'espace public et les lieux de rencontre en accueillant un illustrateur en résidence qui proposera des ateliers avec les collégiens, et un module sur la place du village offrant des lectures, des ateliers aux passants et écoliers. Trois communes seront ciblées et les restitutions se feront à l'occasion de deux événements de l'association du Plancher des chèvres, partenaire principal du projet. Les actions ne sont pas définies pour les années suivantes.

## **MIEUX CONNAÎTRE ET VALORISER LES PATRIMOINES**

- 1. Suivi des projets retenus dans le cadre de l'appel à communes volontaires** : il vise à accompagner des projets de restauration et valorisation des patrimoines. La commission cultures va suivre plus précisément les projets de valorisation. Les projets retenus sont les suivants :
  - Valorisation des découvertes archéologiques de la vallée du Jabron (Comps-sur-Artuby),
  - Étude préalable à la réalisation de la Maison du paysage (Sainte-Croix-du-Verdon),
  - Valorisation de la grange de Bijou et de la Minoterie en espace multiculturel (Puimoisson),
  - Réflexion sur la création d'un sentier patrimoine dans le village (Esparron-sur-Verdon),
  - Amélioration du sentier patrimoine du village (La Verdière),
  - Création d'un sentier découverte (Saint-Julien-du-Verdon).
- 2. L'accompagnement de projets / de valorisation en lien avec d'autres commissions du Parc** :
  - Déclinaison du schéma d'interprétation de l'opération Grand site sur la route des crêtes et finalisation sur le point Sublime ;
  - Mise en œuvre du schéma d'interprétation du lac de Sainte-Croix en lien avec le GR de pays et les intercommunalités ;
  - Création d'un sentier découverte et pédagogique du domaine de Valx sur le thème de l'histoire agricole afin de renforcer l'offre d'animations grand public et de groupes.

## **SOUTIEN À LA VALORISATION DES DECOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES DU TERRITOIRE**

- 1. Accompagnement du programme de recherche sur la vallée du Jabron** : le Parc s'engage à faire vivre la convention de partenariat avec les communes de Comps-sur-Artuby et Trigance pour soutenir le

développement du programme de recherche archéologique de la vallée du Jabron. En 2022, il soutiendra l'organisation du projet de semaine scientifique prévue en juin.

2. **Aides techniques à des prospections ou fouilles** : ponctuellement le Parc aide des chercheurs et notamment au service départemental d'archéologie des Alpes-de-Haute-Provence en prêtant des radios et en participant aux repérages de sites dans les gorges du Verdon.
3. **Relations avec les services de l'État et acteurs locaux** : interpellation des services compétents sur des patrimoines du territoire, participation au conseil scientifique du musée de Quinson.
4. **Lancement d'un projet culturel et pédagogique pour valoriser les découvertes archéologiques Archéo'Verdon** : à étaler entre 2022 et 2023. Objectif : proposer un projet pédagogique et culturel autour de la sensibilisation à l'archéologie et aux découvertes du territoire avec des actions jeunes (scolaires et ACM), des bistrots archéo, une journée de sensibilisation des élus et des professionnels du tourisme et de la culture, une publication (type courrier scientifique).

**Actions budgétées pour 2022 (hors ingénierie permanente)**

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Coût total</b>	<b>Coût sur 2022</b>	<b>Dont autofinancement 2022</b>
<i>Projet de la Routo (création artistique avec Till Roeskens, rencontres grand public et projet centre de loisirs)</i>	<i>34 892 € (démarrage des dépenses en 2020)</i>	<i>13 000 €</i>	<i>2 880 € (10 %)</i>
<i>Création d'une fresque artistique – Projet La Routo</i>	<i>51 286 € (projet Espace valléen)</i>	<i>éventuellement à inscrire en DM (si financements et questions juridiques confirmés)</i>	<i>DM (estimé à 10 257 €)</i>
<i>Accueil d'un illustrateur en résidence dans le cadre du Contrat territoire lecture</i>	<i>18 820 € Pour l'année 1 du contrat, voir année 2 en DM</i>	<i>18 820 €</i>	<i>1 600 € (20 %)</i>
<i>Suivi des projets retenus dans le cadre de l'appel de valorisation des patrimoines à communes volontaires</i>	<i>Dossier mis en attente du retour de la chargée de mission</i>	<i>recettes à afficher en DM (temps agent du Parc mis à disposition de la commune)</i>	<i>idem</i>
<i>Accompagnement du programme de recherche sur la vallée du Jabron : semaine scientifique</i>	<i>4 000 € (2 000 € sur l'autofinancement et 2 000 € sur le programme éducatif)</i>	<i>4 000 €</i>	<i>2 400 €</i>
<i>Lancement d'un projet culturel pédagogique pour valoriser les découvertes Archéo'Verdon</i>	<i>25 120 €</i>	<i>20 000</i>	<i>54 % (cofinancements à rechercher ou projet à recalibrer)</i>

**1-1-6 : COMMISSION ÉDUCATION et CITOYENNETÉ**

Les différents cadres stratégiques posés, les priorités de l'année 2022 s'inscrivent dans le prolongement de celles de 2021 pour plus de cohérence. Elles s'articulent autour de 5 dispositifs :

1. **Gestion, diffusion et vulgarisation des données.** Le Parc a mis en place un ensemble d'outils et de méthodologies qui permettent de porter à connaissance des publics les découvertes ou données du Parc. C'est le cas du *partage d'outils pédagogiques de vulgarisation* (malle pédagogique, exposition, etc.) qui sont utilisés ou prêtés pour des animations et des actions de sensibilisation sur les grands enjeux du territoire. Il dispose également de bases de *données thématiques* sur ces grands enjeux et sur les patrimoines du Parc :



- les données géolocalisées accumulées depuis la naissance du Parc sont organisées dans un système d'informations géographiques et accessibles aux publics via un outil internet : *le Système d'information territorial interparc* Provence-Alpes-Côte d'Azur ([www.pnrProvence-Alpes-Côte d'Azur.org](http://www.pnrProvence-Alpes-Côte d'Azur.org))
- *les ressources documentaires* (études, publications, rapport de recherches...) rassemblées ou produites par le Parc sur le territoire sont quant à elles consultables via notre centre de ressources en ligne [parcduverdon.centredoc.fr](http://parcduverdon.centredoc.fr)

**2. Mobilisation et accompagnement du réseau des partenaires éducatifs du territoire.** L'accompagnement de ces réseaux nécessite un temps d'animation par les agents du Parc. Ce temps s'amenuise et se reporte vers d'autres opérations (recherche de financements, conduite d'animations, etc.). Cela a pour conséquence de perdre la dynamique de certains réseaux. Néanmoins, certaines opérations se maintiennent, notamment en proposant des rencontres et formations des partenaires. En 2022, une 3<sup>e</sup> session de formation des partenaires éducatifs est envisagée, via le réseau régional des Parcs. En parallèle, le Parc effectue une veille du cadre législatif pour ajuster son cadre d'intervention sur les formations proposées. En commission éducation et citoyenneté du 11 juin 2021, il a été réaffirmé le besoin de relancer le réseau des ACM (accueil collectif de mineurs) : des dossiers seront déposés en 2022 pour des actions en 2023.

**3. Développement de l'implication des publics.** Les actions d'éducation restent fortement impactées par la baisse des financements régionaux. Plusieurs autres sources de financements sont mobilisées (Contrat rivière, LEADER) ou à rechercher au travers d'appels à projets de l'État et de la Région (exemple : construction en cours d'une dynamique éducative autour de l'archéologie et autour des pollinisateurs) pour répondre aux ambitions de la stratégie éducative. De ce fait, *nous devons désormais multiplier chaque année les demandes de subvention sur de petits dossiers indépendants, ce qui augmente la part du suivi administratif et demande aux agents du Parc de réaliser eux-mêmes de plus en plus d'animations* pour pallier le manque d'argent. Cette situation limite les recours possibles aux acteurs pédagogiques du territoire et met indirectement en danger leurs activités et leurs emplois que nous défendons depuis la naissance du Parc. De même, la multiplication des dossiers et les délais de plus en plus longs des appels à projets lancés par nos financeurs augmentent aussi les incertitudes de réalisation des projets.

Pour 2022, il est donc prévu : des projets conduits avec les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) *sur les thèmes de l'eau, des pollinisateurs, des économies d'énergie, de la lecture, de l'agriculture, de l'alimentation, de la biodiversité et du changement climatique* ; l'organisation de quelques rencontres auprès des habitants sur des enjeux du territoire et des ateliers/formation pour les habitants (en lien avec les projets « Manger Verdon, gaspiller moins », « La Routo » et « Archéo Jabron »).

<b>Actions budgétées pour 2022 (hors ingénierie permanente)</b>			
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Coût total</b>	<b>Coût sur 2022</b>	<b>Dont autofinancement 2022</b>
<i>Formation partenaires éducatifs (dossier à déposer en mars 2022 via le budget du réseau interparcs)</i>	0 € <i>Pris en charge par l'association régionale des Parcs (3 500 €)</i>	0 €	0 €
<i>Programme éducatif 2022 (déposé à la Région en 2021)</i>	62 500 €	62 500 €	12 500 €
<i>Actions éducatives : transport bus pour les projets avec les lycées 2021-22</i>	7 000 €	5 200 € (report 2021)	0 € (dossier financé à 100 %)
<i>Actions éducatives : transport bus pour les projets avec les lycées 2022-23</i>	5 000 €	3 000 €	0 € (dossier financé à 100 %)
<i>Actions éducatives scolaires 2020-2021 – contrat rivière</i>	24 000 €	6 520 €	(20 %)
<i>Actions éducatives scolaires 2021-2022 – contrat rivière</i>	24 000 €	24 000 €	4 800 € (20 %)

Actions éducatives scolaires sauvons nos abeilles et pollinisateurs	10 500 €	10 500 €	2 100 € (20 %)
Manger Verdon, gaspiller moins Dossier DREAL	25 544 €	9 300 € (report 2021)	30 % (dont 10 % fonds de transition)
Projet pédagogique de Valx	Voir ligne ci-après	Voir ligne ci-après	Voir ligne ci-après

**4. Animation du plan de gestion des domaines de Valx-Félines** : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'action a été transférée au pôle diffusion des connaissances qui en assure désormais le pilotage. Elle continue toutefois d'occuper :

- 0,5 ETP d'un agent du pôle pour la mise en place du plan de gestion, le suivi de l'installation des nouveaux chevriers, la gestion des conventions des usagers du domaine (chevriers, céréaliers, trufficulteur, chasseurs...), et le suivi de toutes les activités s'y déroulant.
- 0,3 ETP d'un agent du pôle paysages et aménagement du territoire et énergie pour le pilotage et suivi des chantiers réalisés dans ce cadre par le Parc, comme **la restauration de la grange de la ferme Rebory** qui doit être transformée en salle de réunion. Le permis ayant été obtenu fin décembre 2018 et des financements complémentaires pour les travaux d'urgence à réaliser sur la ferme doivent se faire en 2022.
- 0.5 ETP de l'agent d'entretien du Parc qui assure l'entretien courant et les petits travaux sur le domaine.

L'année 2022 sera consacré à :

- La **finalisation de la conception et la réalisation du sentier découverte de Valx** conçu en 2021. Ce sentier servira à renforcer l'offre éducative du domaine ;
- **Le suivi des travaux sur la grange et de la ferme Rébory ;**
- **L'accompagnement des chevriers dans leur installation agricole** (fin du test d'activité courant de l'année) et le **montage de nouvelles animations pédagogiques ;**
- **L'encadrement et l'accueil d'un stage de 6 mois** sur le modèle économique et la gestion du patrimoine bâti du domaine de Valx-Félines (pris en charge par le Conservatoire du littoral) ;
- L'animation d'une **réflexion avec les élus sur l'agrandissement du domaine** et la gestion potentielle de nouveaux secteurs acquis par le Conservatoire du littoral comme Gorge Fères ou Brunias, ou en cours d'acquisition comme le domaine de Saint-Saturnin ;
- **Le montage d'un nouvel appel à candidature agricole** sur les parcelles nouvellement acquises et celles non conventionnées.

Pour le programme éducatif de Valx, il sera développé principalement via le projet financé par la DREAL « **Manger Verdon, gaspiller moins** » qui prévoit des ateliers et rencontres pour les habitants et un projet scolaire pour 4 classes. Il sera complété par un programme estival (et sur les ailes de saisons) d'ateliers de transformation (plantes aromatiques et médicinales, fromages de chèvre) pour le public familial et par les animations pour les lycées via le projet Mesure 100 de la Région, financées sur le dossier éducation 2022.

Afin d'anticiper l'année 2023, nous consacrerons également du temps à la recherche de financements :

- pour la **mise en œuvre de la première tranche du schéma d'accueil** construit en 2020 : réfection de l'entrée, de la piste et des parkings de Valx ; reprise complète de l'éclairage extérieur pour les cheminements entre la bastide et les parkings, pose de la signalétique générale.
- pour le **montage d'un nouveau dossier de financement auprès de l'ARS** pour poursuivre nos actions sur l'autonomie alimentaire via l'opération « Manger Verdon ».

Au cours de l'année 2022 et pour renforcer notre action sur l'alimentation, nous nous fixons également pour objectif de mettre en relation le Parc avec les EPCI qui portent un projet alimentaire territorial sur le

territoire (CCAPV, CCLGV, PAA, etc.) ainsi qu'avec des acteurs sociaux pour développer un volet solidarité et accessibilité alimentaire à notre projet.

<b>Actions budgétées pour 2022 (hors ingénierie permanente)</b>			
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Coût total</b>	<b>Coût sur 2022</b>	<b>Dont autofinancement 2022</b>
Entretien domaine (0,5 ETP de l'agent technique) + petits travaux (3 500 €)	24 965 € TTC	24 965 € TTC	4 993 € TTC
Réhabilitation de la grange du domaine de Valx et stabilisation de l'ensemble de l'édifice (Ferme Rébory)	4 dossiers de financement qui se superposent - Budget = 534 000 € HT (investissement)	513 000 € HT	106 800 € HT
Intégration d'un gîte à petit Rhinolophe dans les travaux de la ferme Rébory	10 300 € HT ou 12 360 € TTC (Natura 2000) (investissement)	10 300 € HT ou 12 360 € TTC	0 € (financement demandé à 100%)
Prévisions pour imprévus petits travaux sur le domaine, les logements de Félines, la bastide	5 000 € TTC	5 000 € TTC	5 000 € TTC
Réfection planchers de la bastide Valx	40 000 € HT (investissement)	40 000 € HT	8 000 € HT
Conception du sentier de découverte du domaine de Valx	49 350 € HT (investissement)	49 350 € HT	9 870 € HT
Réalisation du sentier de découverte du domaine de Valx	90 070 € HT	A préciser et à inscrire en DM	18 014 € HT
Projet pédagogique de Valx	Voir ligne actions éducatives ci-dessus	Voir ligne actions éducatives	Voir ligne actions éducatives

### 1-1-7 : COMMISSION AGRICULTURES et PASTORALISME

Les actions prioritaires proposées par la commission pour l'année 2022 sont les suivantes

#### Relocaliser l'économie et les échanges

- Co-organisation des **marchés paysans du Verdon** avec Bienvenue à la ferme et la chambre d'agriculture 04 à Moustiers-Sainte-Marie et consolidation du marché de Gréoux-les-Bains,
- Suivi de la marque Parc et organisation du grand pique-nique des Parcs en 2022,
- Poursuite du travail interparc d'évolution de la marque Valeurs Parc pour les produits agricoles grâce à l'embauche mutualisée d'un agent par le Parc de Camargue (partage du coût entre les 9 parcs de Provence-Alpes-Côte d'Azur) et mise à jour du cahier des charges de la marque pour les vins du Verdon.

#### Maintien de l'activité agricole et des entreprises agricoles

- Mise en œuvre progressive de la **stratégie agricole** en recherchant des moyens financiers pour déployer les objectifs,
- Accompagnement de la dernière étape du projet de Zone agricole protégée pilotée par la DLVA avec enquête publique en 2022.

#### Concilier développement économique et biodiversité

- **Poursuite de l'opération agrodiversité fruitière, de conservation des variétés fruitières du Verdon en 2022**, notamment avec le soutien de la Fondation du Crédit Agricole (nouvelle aide obtenue de 10 000 €) et un reliquat (de 2 249,40 €) du financement de la Fondation l'Occitane 2021.
  - Poursuite inventaires et génotypages,
  - Multiplication de plants et distribution d'arbres aux agriculteurs, communes et associations (200 à 300 plants, comme chaque année),
  - Amélioration de l'équipement pépinière du domaine de Valx,
  - Organisation de journées techniques en arboriculture diversifiée (taille, greffe).

- **Acquisition d'une presse à jus de fruits mobile** et définition d'un modèle de fonctionnement. Coût total 50 000 € (50 % déjà acquis de la région, 20 % d'autofinancement et sollicitation de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un financement complémentaire exceptionnel de 30 %, compte tenu des réponses négatives des autres demandes de financement).
- **Démarche agroécologique REGAIN sur le plateau de Valensole :**
  - Animation de la démarche : organisation de journées techniques à destination des agriculteurs, lancement de travaux sur la diversification agricole du plateau de Valensole en partenariat avec la coopérative DuranSia (identification des cultures de diversification, simulation puis suivi et acquisition de références de rotations intégrant ces cultures de diversification),
  - Réseau sol REGAIN : recherche de financement pour la poursuite des suivis pédologiques, agronomiques et économiques à partir de 2023.
- **Animation confiée au Parc du Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) Essen'sol** porté par l'association d'agriculteurs AGRILINC : animation du groupe d'agriculteurs, communication, suivi des expérimentations sur la diversification, les couverts végétaux et les apports de matières organiques, organisation d'un voyage d'étude.
- **Agroforesterie :**
  - Finalisation de l'accompagnement de 5 projets de plantation de haies dans le cadre du plan de relance (DRAAF),
  - Identification des secteurs à enjeux stratégiques pour la mise en place de haies et autres infrastructures agroécologiques, sensibilisation et enquête des agriculteurs (stage), et mise en œuvre de 10 projets de plantation de haies : accompagnement collectif, individuel et plantations (Agence de l'eau).

### Reconnaître et accompagner le rôle du pastoralisme dans le développement du Verdon

- **Projet CAMPAS – re-Conquête et Amélioration des Milieux Pastoraux du Verdon :**  
Dans le cadre de cette opération collective, portée par le Parc en tant que chef de file, en 2021 ont été réalisés les diagnostics pastoraux, naturalistes et forestiers sur les six sites pilotes. Le travail de mobilisation foncière a été lancé et se poursuivra sur 2022. Restera à lancer la phase travaux du projet CAMPAS sur deux sites pilotes : Blaron et Ginasservis, ainsi que l'accompagnement des travaux. L'ensemble de l'opération doit être soldée d'ici fin 2022.
- En 2021, nous avons soldé **l'opération "berger d'appui 04"** (un bilan détaillé de l'action est disponible sur demande). L'opération berger d'appui 83 lancée en fin d'année devrait se clôturer en 2022, sans investissement matériel supplémentaire, avec une participation financière du Parc à la gestion de l'opération par le syndicat de remplacement du Var (1 000 €).
- Déploiement expérimental du réseau radio pour les bergers : en 2021, 4 radios supplémentaires ont été achetées. En l'absence de temps d'animation disponible, cette action est mise en attente.
- Animations dans le cadre de la Roulo en 2021 avec potentiellement quelques événements reportés en 2022.
- Démarrage d'une réflexion sur le partage de l'espace pastoral et les conflits avec les chiens de protection, notamment avec des élus pour, à terme, faire un comité syndical thématique sur le sujet.

Actions budgétées pour 2022(hors ingénierie permanente)			
Intitulé de l'action	Coût total	Coût sur 2022	Dont autofinancement 2022
AGRICULTURE			
Animation GIEE Essen'sol (financement DRAAF)	37 400 € sur 3 ans	12 467 €	2 493 €
Animation démarche REGAIN 2022 (financement Agence de l'Eau)	23 966 €	23 966 €	8 388 €
VALOBIOM CASDAR (valorisation de la biomasse agricole - paille de lavande, projet porté par la Chambre d'agriculture du Var)	5 915 € sur 2 ans pour le Parc (Coût total : 146 172 € porté par la Chambre)	2 958 €	592 €
Agroforesterie – programme REUNIR national porté par l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture	9 000 € pour le Parc (sur 3 ans, temps de travail d'un agent) (coût total 886 301 € porté par l'APCA)	2 520 €	504 €
Agroforesterie – Plantons des haies (financement DRAAF)	18 750 € sur 2 ans (2021-2022)	1 180 €	236 €
Agroforesterie – AAP Eau et biodiversité Agence de l'Eau + SAFER	67 150 € sur 2 ans (sept 2021 – sept 2023)	54 334 €	10 867 €
Développement microfiliaire - Acquisition d'une presse à jus et définition d'un modèle de fonctionnement	50 000 € : 37 000 € (50 % Région - demande de financement exceptionnel à la région de 30 % complémentaires)	37 000 € + 15500	7 500 €
Agrodiversité fruitière 2022 mars 2021 (reliquat de la Fondation Occitane de 2249.4 € pour organisation des formations). 12500 € fondation Crédit agricole pour multiplication et distribution de plants)	14 749.40 €	14 749.40 € (report de 2249.40 € fondation l'occitane + 12500 Projet soutenu par la fondation Crédit Agricole).	2 500€ (autofinancement projet soutenu par la fondation crédit agricole)
Matériels pour les Bergers d'appui du Verdon 2020 04 et 83	6 400 € (Reliquat non utilisé 3 389,50 €)	0 € À solder en l'état	0 €
Bergers d'appui du Verdon 83 MOa Service remplacement 83	1 000 € (en plus des 15 000 € de dépenses porté par le SR 83)	1 000 € Subvention Parc	1 000 €
CAMPAS- reConquête des espaces pastoraux (Parc chef de file)	263 635 €	255 000 € environ Ingénierie PNRV 32 874 € Partenaires 51 545 € Prestataires 111 261 € Travaux 59 320 €	0 € Dossier FEADER financé à 100 % sur fonctionnement sauf travaux (autofinancement 20 % pour commune Ginasservis et AFP Blaron)
Mutualisation d'un poste de développement de la marque valeurs « produits agricoles » porté par le Parc de Camargue pour mener une action interparc du réseau régional des parcs SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 000 € (part Verdon de l'action d'embauche mutualisée en interparc Provence-Alpes-Côte d'Azur)	5 000 €	5 000 €

L'année 2021 ayant connu les mêmes aléas que l'année 2020 en matière de crise sanitaire, il est prudent d'envisager l'année 2022 dans une certaine continuité. Même si l'on finit par « vivre avec... », ces incertitudes pèsent sur le comportement des clientèles touristiques et nécessitent une adaptation permanente des entreprises et des gestionnaires de sites et d'infrastructures touristiques. Dans ce contexte, les institutionnels ont pris le parti d'alterner les campagnes d'attractivité et les messages de sensibilisation pour préserver les sites lors des pics de fréquentation saisonniers. En tant qu'espace protégé et dans le cadre de la dynamique interparc régional, le Parc du Verdon participera activement à cet équilibre délicat des actions touristiques.

Les priorités 2022 proposées par la commission sont les suivantes :

→ **Accueillir à la hauteur de la notoriété des sites emblématiques du Verdon :**

En matière de requalification et de gestion de sites fréquentés, l'année 2022 s'appuiera sur les expériences acquises pour relancer les opérations de gestion du Point Sublime et du Couloir Samson. Les opérations sont portées en maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la Régie d'aménagement et de gestion des sites fréquentés (**Cf. présentation dans le § 2 - Budget autonome de la régie**). Celles générant des recettes comme les stationnements payants sont considérées comme des services publics industriels et commerciaux et doivent s'équilibrer en recettes et en dépenses dans le cadre d'un budget annexe (Cf. § 3 - **Budget annexe OGS parkings et services** et § 4 – **Budget annexe navette Blanc-Martel**). Sur les besoins de fonctionnement, cela se traduira par le recrutement d'une équipe saisonnière dédiée répartie sur les deux sites.

En parallèle, les dernières opérations d'aménagement devraient aboutir d'ici la fin de l'année 2022 par la **construction de la maison de site du Point Sublime**. Cet équipement doit être considéré comme un élément-clé dans les missions d'accueil et d'information. Cette situation nécessitera sans doute d'assumer le financement d'équipement temporaires pour assurer les missions de service aux usagers.

Après une année 2021 sous haute tension, générant des conflits entre le Parc et les entreprises de sport de nature pratiquants leurs activités dans les Gorges avec un accès au Couloir Samson, il conviendra de trouver des solutions permettant **d'équilibrer les activités touristiques en considérant le contexte réglementaire permettant de garantir un bon niveau de préservation des sites** et le bon état de leur biodiversité d'exception. Cette voie vers un compromis s'atteindra en relançant le dialogue avec toutes les parties prenantes et avec l'appui des collectivités partenaires et des services de l'État. Toujours en relation avec les activités d'eau vive, la mise en œuvre des aménagements des sites d'embarquement et de débarquement sur le linéaire du Verdon entre Castellane et le Couloir Samson permettra des avancées importantes pour la qualité des pratiques et leur bonne intégration dans le paysage des Gorges.

Une étape supplémentaire devrait être franchie vers la labélisation Grand site de France par le lancement des études d'aménagement sur le site des Cavaliers en rive gauche du grand canyon sur la commune d'Aiguines. Adossé à la Ferme des Cavaliers, propriété du Conservatoire du littoral, les études permettront d'analyser la fréquentation actuelle et de calibrer les infrastructures d'accueil et de service sur un site très fréquenté avec le point de départ du sentier emblématique de l'Imbut-Vidal.

En complément des opérations d'aménagement, le déploiement des services se poursuit pour contribuer aux solutions de mobilité au travers de la navette du sentier Blanc-Martel et des lignes de transport régional (**Cf. § 3 Budget annexe OGS parkings et services**).

Les modes de découverte du Grand Site sont explorés via **l'étude route des crêtes**, démarrée en 2021 et qui aboutira à des propositions au printemps 2022 après une phase importante de concertation. En déclinaison de cette phase

d'étude, une candidature à l'appel à projet régional « sites touristiques exemplaires » pourra être recherchée en associant les partenaires du grand site et en faisant le lien avec le cadre plus large de la destination Verdon.

Enfin, l'année 2022 lancera la **procédure de candidature au label Grand site de France** et posera la réflexion sur l'évolution de la gouvernance grand site afin de garantir une meilleure adhésion des collectivités partenaires ainsi que des socio-professionnels et des habitants.

Le financement de ces opérations est soutenu par le renouvellement du programme Espace Valléen sur la période 2022-2027 qui permettra de croiser des aides financières de l'Europe (FEDER), l'État (FNADT-CIMA) de la Région Sud et du Département des Alpes-de-Haute-Provence. Pour la période 2022-2024, une enveloppe prévisionnelle de 1,4 millions est à ajuster avec la gouvernance de la programmation CIRP (Comité interrégional de programmation) en confirmant les priorités et l'éligibilité des opérations aux cadres financiers

La nouveauté de l'année 2022 sera le démarrage **d'un travail sur la sécurisation, l'aménagement et le développement des activités sur les entités lacustres du Verdon**. Ce projet bénéficie du plan de relance et de sa déclinaison **sur le Contrat Avenir Montagne** pour lequel le Parc du Verdon a candidaté et a été reconnu lauréat en octobre 2021. La mise à disposition d'une enveloppe financière importante, gérée par l'ANCT de 120 000 € pour 2 ans permettra de soutenir l'ingénierie de projet complété de premières actions à définir avec les partenaires territoriaux dont les intercommunalités et les communes riveraines des lacs. Un recrutement d'un(e) chef(fe) de projet Schéma d'accueil des lacs du Verdon est prévu pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Dans les grandes lignes, ce programme permettra de remobiliser les partenariats pour organiser l'accueil des flux, mieux gérer les fonctions nautiques et garantir une meilleure sécurité des pratiques en relation avec les fonctions hydro-électriques des entités lacustres du Verdon.

Parmi les opérations d'aménagement concernant les entités lacustres, la **requalification de la plage de Saint-Julien en rive du lac d'Esparron** sur la commune de Saint-Julien-le-Montagnier entrera dans une phase opérationnelle avec l'étude d'aménagement portée par la commune avec l'appui de la Régie positionnée en assistance à maîtrise d'ouvrage.

Toujours dans le domaine de la gestion des sites, une attention particulière est mise sur les **pratiques de canyoning** qui exercent une pression accrue sur les écosystèmes particulièrement sensibles de ces milieux naturels. Cette évolution accroît les inquiétudes des collectivités et riverains propriétaires de ces sites. En 2021, plusieurs arrêtés municipaux côté Var ont tenté de réguler les pratiques. Une étude de gestion des canyons et d'aménagement est envisagée avec l'appui coordonné des services des CDESI, complétée d'un plan de gestion et d'actions de formation et de sensibilisation des pratiquants (contrat rivière Verdon).

Pour compléter les approches sensibles autour des pratiques sportives de nature, **une attention particulière sera accordée aux activités évoluant en milieu rupestre dont l'escalade**. L'objectif est de poursuivre les actions initiées avec les collectifs de grimpeurs locaux, les fédérations sportives, les départements, principalement les Alpes-de-Haute-Provence qui s'est positionné dans le conventionnement des sites, et la LPO dans le cadre plus précis de la préservation des sites de nidification des espèces remarquables comme le vautour fauve dans les Gorges. Le recrutement d'un **stagiaire** est envisagé ainsi que la cartographie des sites et voies d'escalade des Gorges pour alimenter les outils de suivi.

### → **Dispositif Écogardes et Garde régionale forestière**

Le dispositif des Écogardes - Garde régionale forestière (GRF) se poursuit et sera renforcé en accord avec la Région, principal financeur. Depuis 2020, le dispositif bénéficie d'une contribution de communes volontaires et de leurs intercommunalités de rattachement. Ces financements complémentaires permettent le recrutement d'agents de renfort pour l'intersaison et les pics de fréquentation.

En 2022, le montage financier de l'opération intègre un financement complémentaire d'EDF qui s'inscrit en plus du partenariat récurrent. Ce soutien de l'ordre de 30 000 € correspond à une proposition de faire porter à l'opération écocardes les missions de sensibilisation sur l'activité des barrages jusqu'alors animée par le dispositif hydro-guide en saison et sur les ailes de saison. Ce transfert de mission sera cadré par convention.

Cette année, l'équipe du dispositif écocardes sur l'année avec un renforcement saisonnier comportera 23 agents répartis comme suit :

- 1 coordinateur à l'année commissionné et assermenté (dont 4 mois sur la GRF),
- 3 chefs de secteur dont un agent commissionné et assermenté. Les 3 agents sont missionnés sur 5 ou 6 mois (dont 3 mois en mission GRF),
- 3 gardes forestiers régionaux sur 3 mois pour prévenir l'avant et l'après saison,
- 13 écocardes GRF sur 2,25 mois, au cœur de saison,
- 1 agent de prévention risque eau EDF sur 2,25 mois sur le secteur Est,
- 1 écocarde sur 2,25 mois pour les sentiers et espaces naturels sensibles des Alpes-de-Haute-Provence,
- 1 service civique sur 6 mois.

**Les missions enrichies** au fur et à mesure des années sont les suivantes :

1. À l'année, la **sensibilisation des publics** que ce soit sur les sites fréquentés, sur sentiers de randonnées, en espaces naturel (ENS, réserves, Conservatoire...) ou en proximité des espaces agricoles (plateau de Valensole) ou sur le site du Point sublime en partenariat avec l'Office de tourisme intercommunale Verdon Tourisme.
2. L'été en particulier, la **prévention des incendies** avec la poursuite de l'opération « **Guerre du feu** » en partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur par de la prévention des feux de forêts et de la surveillance des massifs forestiers. Du point de vue des matériels, et grâce aux financements Région, les écocardes sont désormais dotés d'un véhicule 4 x 4 porteur d'eau. Depuis décembre 2021 un bateau de surveillance à moteur (de type Zodiac) complète les moyens d'intervention sur les retenues du Verdon. Il sera principalement affecté au lac de Sainte-Croix. En partenariat avec les forces de police et le SDIS, il permettra d'intensifier les patrouilles lacustres. Le Parc soutient le projet d'acquisition d'un autre bateau de surveillance qui serait affecté au lac d'Esparron et pourrait être acheté par la commune grâce au contrat de Parc et le contrat départemental de solidarité territoriale de la DLVA.
3. **Écoveille sur les sentiers** inscrits aux PDIPR.
4. **Mission de police de l'environnement** menées par les deux agents assermentés et en partenariat avec le Conservatoire du Littoral.
5. **Accompagnement des manifestations sportives** de sports de nature et contribution aux avis sur l'ensemble des manifestations impactant un site naturel protégés ou classé NATURA 2000.

En 2022, la régulation des **activités motorisées** en espace naturel sera poursuivie par des opérations ponctuelles interservices de police. Le cas échéant, l'accompagnement de communes volontaires sera envisageable pour la mise en place d'arrêtés municipaux visant à interdire la circulation motorisée en espaces naturels.

Après un comité syndical thématique organisé en 2021 et le commissionnement du chef de secteur ouest, la montée en compétence sur les questions de police de l'environnement se poursuit avec l'objectif de doter chaque secteur écocarde d'un agent assermenté et commissionné. Le coordinateur des écocardes est désigné référent technique des missions de police de l'environnement.

L'opération enlèvement des déchets sur le lac de Sainte-Croix menée en 2021 présente un bilan intéressant avec près d'une vingtaine de tonnes évacuées et recyclées. En 2022, l'opération aura moins d'envergure mais la sensibilisation aux abandons de déchets se poursuivra en partenariat avec des opérateurs de la filière comme CITEO ainsi qu'au travers de supports de sensibilisation du public.



### → Offre d'itinérance et marque Valeurs Parc

Financée dans le cadre du programme LEADER jusqu'en octobre 2022, le **déploiement de l'offre d'itinérance** se poursuit et devrait aboutir en 2022 à la création de 3 GR de Pays complémentaires : le tour du lac de Castillon qui complétera le réseau d'itinérance autour des entités lacustre (lien avec le plan Avenir montagne), le tour du massif des Mourres et le tour des Gorges (lien avec l'OGS). Les actions en lien avec la **Routo** GR 69 se poursuivront pour clôturer le programme d'actions entamé en 2021 et soutenu par le programme LEADER.

En 2022, se poursuivra également le **partenariat avec l'association Vélo Loisir Provence** qui fédère plus d'une cinquantaine d'entreprises pour promouvoir la découverte du Verdon à vélo. Le point d'orgue de l'année sera la **création du Tour du Verdon à vélo** qui intègre les schémas cyclables départementaux et qui bénéficiera d'une signalétique et d'une promotion dédiée. L'association Vélo Loisir Provence qui œuvre depuis près de 10 ans sur l'animation du Verdon à vélo s'est portée maître d'ouvrage d'une opération inscrite au plan d'action de l'Espace valléen animé par le Parc pour un montant de 103 000 € orientée sur 4 axes opérationnels : professionnalisation et mise en réseau autour de la filière vélo, observatoire des clientèles à vélo, création d'itinéraires expérientiels et accompagnement des équipements publics.

Dans une volonté de mixer les usages et de contribuer à **l'évolution des solutions de mobilité sans voiture**, une action visant à étudier les cheminements doux le long du Colostre est envisagée avec l'appui du contrat rivière Verdon. Ce projet s'inscrit en déclinaison des travaux de restauration des continuités écologiques et des fonctions hydro-morphologiques du Colostre.

**L'offre de mobilité et d'itinérance sera valorisée au travers du site [www.cheminsdesparcs.fr](http://www.cheminsdesparcs.fr)** faisant l'objet d'une animation Interparc. Une nouvelle version du site est en préparation. Le Parc du Verdon étant déjà bien représenté sur la plateforme, les objectifs de nouvelles fiches randonnées seront plus modestes en 2022 avec le projet de décliner de nouvelles modalités de pratique autour des sports de nature (escalade, eau vive, parapente).

**La marque Valeurs Parc** reste la démarche préférentielle pour construire **l'offre d'écotourisme**. Malgré un réseau conséquent d'une quarantaine de prestations, les difficultés d'animation dues à un temps de travail insuffisant depuis plusieurs années ont fragilisé le suivi du réseau. En 2022, il est plus qu'urgent de remettre à plat le fonctionnement de la marque et de relancer la dynamique au niveau local. D'un point de vue budgétaire pour le Parc du Verdon, une remise à plat des cotisations des prestataires marqués et des conventions devra être réalisée. Heureusement, une opération Interparc lancée par l'association régionale des 9 parcs de Provence-Alpes-Côte d'Azur permet de poursuivre les audits des prestataires marqués ou candidats et le développement de l'offre écotouristique des parcs. Chaque parc participe à l'autofinancement de l'action en apportant du temps de travail des techniciens impliqués par la marque.

### → Destination Verdon et convention ville porte

Cet axe est animé par la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions de **la Destination Verdon** regroupant 12 partenaires territoriaux et bénéficiant du financement du programme LEADER et du soutien de la Région dans le cadre de son plan de croissance de l'économie touristique régionale.

2021 a permis de concrétiser les premières actions marketing dont la marque Intense Verdon présentée lors des assises du Verdon en octobre. L'étude de gouvernance est lancée avec des scénarii à valider. En 2022, la dynamique se poursuivra avec la **création d'un site Internet sur le volet promotion/information**, la poursuite de l'étude sur la gouvernance et la mise en place d'un événementiel d'envergure. D'un point de vue budgétaire, la contribution aux actions de la destination portera sur une contribution à l'autofinancement de l'événementiel pour un montant de 5 000 € ainsi que sur la contribution au poste mutualisé visant à poursuivre la fonction d'animation assumée par l'agence de développement. Sur ce dernier point, le montant estimé est de l'ordre de 10 000 € par an. L'ensemble de ces engagements financiers devra être débattu au sein des instances du Parc.

En 2022 se poursuivra également les actions de partenariat engagées dans le cadre des conventions villes-portes avec les communes de Digne et de Draguignan.

<b>Actions budgétées pour 2022 (hors ingénierie permanente)</b>			
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Coût total</b>	<b>Coût sur 2022</b>	<b>Dont autofinancement 2022</b>
<b>AXE 1 : Aménagement &amp; Gestion des sites (Régie) – opérations écogardes – garde forestière – médiation APN</b>			
Aménagement / OGS : aménagement du site du Point Sublime / Couloir Samson (Rougion) --> Phase 2 et 3 = finalisation des travaux	<b>Voir budget annexe SPIC parkings et services Cf. §3</b>		
Aménagement / OGS : aménagement du site du Point Sublime / Couloir Samson (Rougion) --> Phase 4 = aménagement et animation de la Maison de site du Point Sublime	<b>Voir budget autonome Régie Cf. §2</b>		
Gestion / OGS : Gestion du site du Point Sublime / Couloir Samson sur la saison 2022 (fonctionnement)	<b>Voir budget annexe Parkings et services Cf. §3</b>		
Aménagement / OGS : Projet d'aménagement du belvédère Fayet-Cavaliers (Aiguines) - étude avant-projet	<b>Voir budget autonome Régie Cf. §2</b>		
Aménagement / OGS : aménagements sur les sites d'embarquements eau vive Moyen-Verdon	<b>Voir budget annexe SPIC parkings et services Cf. §3</b>		
Mobilité - Gestion / OGS : navette Blanc-Martel 2022 (fonctionnement du service)	<b>Voir budget annexe SPIC navette Cf. §4</b>		
Offre de découverte -Interprétation / OGS : Étude de définition d'un produit touristique Route des Crêtes (La Palud-sur-Verdon)	<b>Voir budget autonome Régie Cf. §2</b>		
Pilotage OGS et élaboration candidature label grand Site de France – mission d'accompagnement à l'élaboration de la candidature (action à confirmer)		Montant à préciser (DM)	
Gestion des sites / OGS : Formation des professionnels des activités aquatiques	12 000 € + report 2021	12 000 € + report 2021	3 000 € + report 2021
Gestion de sites / Canyons : étude d'aménagement et de gestion de 4 canyons du territoire - action à confirmer	70 000 €	<b>Action à confirmer ?</b>	
Plan de gestion des canyons (action contrat rivière Verdon II) : observation de la fréquentation, formation des professionnels et édition d'un support de sensibilisation)	17 500 €	17 500 €	3 500 €
Gestion concertée de l'escalade : diagnostic, outil de sensibilisation des pratiquants, Charte escalade (stage état des lieux pratique de l'escalade, appui à la gestion concertée 2022) - <b>Action à confirmer ? -</b>	3 000 € pour le stage – reste de l'action à confirmer	3 000 € (stage prévu) + <b>Action à confirmer ? -</b>	3 000 € (stage)
Gestion des sites / Schéma d'accueil des lacs (Contrat avenir montagne ingénierie) – 1 ETP	160 000 € (sur 2 ans)	80 000 €	20 000 €
Gestion des sites / régulation de la fréquentation : poursuite de l'expérimentation WAZE (à valider en fonction du bilan 2021 et montant à vérifier)	3 000 €	3 000 €	1 500 €

<b>ÉCOGARDES – GARDE FORESTIÈRE RÉGIONALE</b>			
Garde forestière régionale - Écogardes : sensibilisation et sécurisation des publics en espace naturel et surveillance incendie	217 289 €	217 289 €	27 475 €
<b>AXE 2 Offre d'écotourisme : actions interparcs - Filière écotourisme - mobilités douces - itinérance pédestre et vélo - marque Valeurs Parc</b>			
Actions interparc – emplois mutualisés 2 ETP en charge de l'animation du réseau Actions promotion et valorisation – Partenariat CRT	Opération portée par le réseau régional des Parcs (240 000 €)	Pas d'incidence sur le budget	Pas d'incidence sur le budget (hors du temps de travail valorisé)
Mobilité douce et réseau d'itinérance pédestre GR de Pays – Tours du Verdon Reliquat dossier LEADER	22 695 € €	12 000 €	2 400 €
Verdon à vélo Convention triennale Parc / VLP – cotisation annuelle pour association	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Signalisation et valorisation du Parc du Verdon sur l'autoroute A51	20 000 €	20 000 €	4 000 €
<b>AXE 3: Actions partenariales liées à la destination Verdon – programme Smart Destination</b>			
Smart Destination Verdon Création d'un site portail de destination et animation par temps de travail community manager (1,5 ETP)	Opération portée par l'AD 04 (110 000 €)	10 000 €	10 000 € (participation du Parc)
Smart Destination Verdon - événementiel	Opération portée par la DLVA (100 000 €)	5 000 €	5 000 € (participation du Parc)

### 1-1-9 : Autres priorités

#### Coopération avec l'union des municipalités de Jezzine (Sud Liban)

Depuis 2009, le Parc du Verdon accompagne une union de collectivités du Sud Liban qui souhaite trouver un mode de développement durable de leur territoire et adapter le concept des parcs naturels régionaux français. Après plusieurs échanges et la mise en place d'un plan stratégique à 5 ans puis de la rédaction d'une charte de développement durable, l'Union des municipalités de Jezzine a souhaité aller plus loin dans la coopération.

En 2019, avec l'accord du bureau du Parc, un projet **d'accompagnement pour la préfiguration d'un Parc naturel régional à Jezzine** a été déposé par le syndicat auprès de la Région, pour un coût total proposé de 33 850 € (dont 20 % d'autofinancement apporté par la valorisation du temps de travail du codirecteur qui suit le projet). Cette opération de 12 mois doit permettre d'équiper l'Union d'un chef de projet Parc qui :

- Suivra la mise en place de la charte de développement durable et l'évaluera,
- Accompagnera les municipalités souhaitant monter des projets déclinant la charte,
- Réunira les informations et données patrimoniales nécessaires pour la création d'un parc naturel régional, grâce au développement de partenariat universitaires et de recherches.

Compte tenu du contexte de la crise sanitaire due au Covid et surtout de la crise économique majeure que connaît le Liban, **l'action prévue sur 2020 a été reportée à 2021, puis à 2022 à la demande de nos partenaires libanais**. Elle devra être terminée avant novembre 2022. Pour cela un renfort de l'animation prévue va être mis en place l'intermédiaire d'une convention avec l'association locale *Jezzine foundation for culture and heritage*.

#### **Amélioration de la communication sur le territoire selon les publics ciblés**

Les actions proposées pour 2022 découlent de la stratégie de communication. Elles tiennent compte des restrictions budgétaires régionales et s'appuient uniquement sur la capacité d'autofinancement du syndicat combinée à des actions de communication prévues dans les différents dossiers de financement d'autres projets. Les actions se déclinent autour de plusieurs axes : communication de la structure (lettre d'information, appui à des radios locales, etc.) ; visibilité régionale (participation à la communication digitale de l'outil [Cheminsdesparcs.fr](http://Cheminsdesparcs.fr) ainsi qu'à la campagne de sensibilisation des visiteurs avec le CRT) ; communication pour le renouvellement de la Charte ; développement du site Internet et poursuite de l'animation de la page Facebook ; communication autour de thèmes majeurs ; accompagnement des actions de communication des différentes missions du Parc.

➔ **Gestion et préparation de l'évolution du site Web du Parc** : au-delà de la mise à jour effectuée par les agents et la chargée de communication, une poursuite de la petite maintenance quotidienne est nécessaire pour maintenir le site en fonctionnement (debuggage...). Le site datant de plus de 5 ans maintenant, une réflexion va être engagée pour sa refonte et l'intégration de nouvelles fonctionnalités plus en phase avec les sites actuels, de nouveaux services possibles (boutique, réservation des animations et de la navette...) et le lien avec les réseaux sociaux. Cette réflexion démarrera en 2022, se conclura par la recherche de financement au travers du contrat de parc, pour une réalisation en 2023

**Gestion, diffusion et vulgarisation des données.** Le Parc a mis en place un ensemble d'outils et de méthodologies qui permettent de porter à connaissance des publics les données du Parc et qui relèvent d'un temps important d'animation par les agents. On peut citer : le déploiement du système d'information territorial (SIT) pour les données cartographiques et de l'observatoire du territoire qui reposent sur une dynamique régionale interparcs ; le développement d'un centre de ressources documentaires en ligne pour les documents et rapports ; la mobilisation des données pour la révision de la charte ; et la poursuite de notre démarche d'open data.

Actions budgétées pour 2022 (hors ingénierie permanente)			
Intitulé de l'action	Coût total	Coût sur 2022	Dont autofinancement 2022
Coopération avec l'union des municipalités de Jezzine (Sud Liban)	33 850 €	33 850 €	(20 % valorisé en temps de travail du codirecteur)
Interparcs SIT (participation du parc aux frais de maintenance et hébergement des outils et serveurs (participation pour 2021 (report) et cotisation 2022	11 000 €	11 000 €	11 000 €
Centre de ressources en ligne (maintenance et hébergement)	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Actions et outils de communication institutionnels (radio, lettre d'infos)	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Site web : maintenance + réflexion refonte en 2022 pour mise en œuvre en 2023	1 500 €	1500 € de maintenance	1500 €
Révision de la charte (communication + 0,5 ETP évaluation et 0,5 ETP concertation)	Cf. §1-1-1 révision de charte	Cf. §1-1-1 révision de charte	Cf. §1-1-1 révision de charte

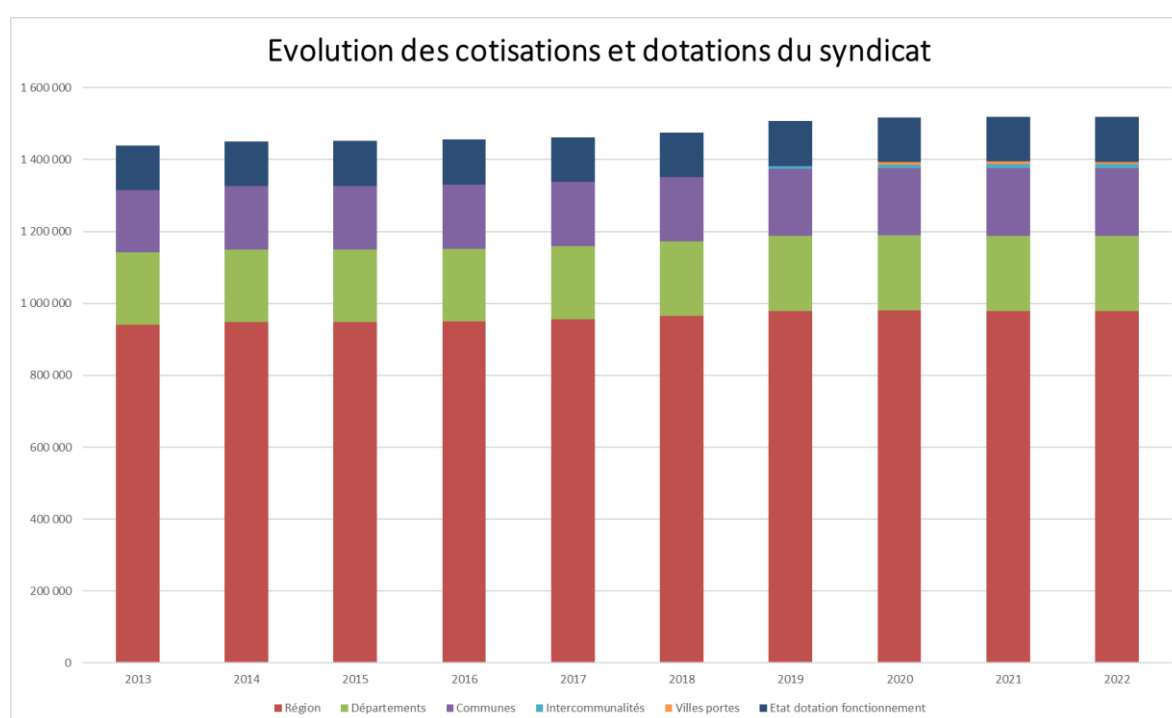
## 1-2 - Évolution des ressources

Les **COTISATIONS** des membres au syndicat mixte sont fixées dans les statuts. Elles sont **obligatoires et représentent la seule ressource pérenne**. En effet, celui-ci ne perçoit aucune taxe ou impôts directs.

**ATTENTION** : L'analyse de l'évolution des ressources présentées ci-dessous se concentre sur les ressources liées à la mise en œuvre des objets 1 (mise en œuvre de la charte du Parc) et 2 (gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant) du Parc. En effet, les ressources de l'objet 3 GEMAPI définies également dans les statuts sont fonction du programme d'actions validé annuellement qui est alimenté par des subventions et l'autofinancement des actions par les intercommunalités membres du syndicat pour la compétence GEMAPI (en lien avec le transfert de la GEMA et la délégation de la PI). Cet autofinancement partagé se traduit dans les cotisations des intercommunalités à l'objet 3. Il est variable d'une année sur l'autre dans la limite de la volonté des intercommunalités et de leur capacité financière issue de la taxe GEMAPI qu'elles prélèvent.

Les autres ressources du syndicat se composent de **SUBVENTIONS SUR ACTIONS** et de quelques recettes propres issues de la régie de vente (éditions...), des loyers des terres et des bâtiments de Valx et Félines, d'appui ponctuel réalisé à la demande des communes par des agents du syndicat (avec indemnisation financière), et dans une part minimale, de l'indemnisation du temps de travail des agents du Parc missionnés en appui du fonctionnement des SPIC OGS-Parking, SPIC navette.

À noter également la présence d'une « **DOTATION DE FONCTIONNEMENT** » de l'État (non inscrite aux statuts) qui est conditionnée à la présentation d'un programme d'actions sur les missions de base des parcs (biodiversité, paysage, urbanisme, patrimoines bâtis, SIG, évaluation...) que la DREAL cofinance. Le syndicat a choisi d'y inscrire depuis des années une part du temps de travail des directeurs / chargés de mission / chargés de projet occupant des postes permanents sur ces thématiques et traditionnellement autofinancé. **Pour 2022**, la participation de la DREAL aux missions de base du Parc semble être stable (proposition actuelle de la DREAL à **124 000 €**). Ce maintien, dans le cadre d'un contexte financier tendu pour l'État, est le résultat de la mobilisation de la Fédération nationale et de l'association régionale des Parcs.



**Rappelons que les modifications des statuts actées en 2018 puis 2019 expliquent :**

- D'une part, la légère augmentation pérenne des cotisations (pour les objets 1 et 2) à partir de cette période, en raison de **l'intégration des intercommunalités** (pour les objets 1 et 2) **et de deux villes-portes** (Draguignan et Digne-les-Bains) ;
- Et d'autre part, à partir de 2020, **l'arrêt de l'indexation des cotisations de la Région et des départements** sur l'indice INSEE des prix à la consommation qui a eu, elle, **une conséquence négative sur le montant total des cotisations du syndicat**. Ces cotisations sont désormais gelées et leur non-évolution annuelle ne permet plus de compenser l'inflation ou le glissement vieillesse technicité qui impacte mécaniquement la masse salariale ;
- Enfin, **le maintien du montant des cotisations par habitant** réparties en fonction du ou des objets auxquelles elles adhèrent :
  - **3,80 € par habitant DGF pour l'objet 1 - la charte** (concerne les 46 communes du Parc),
  - **0,20 € par habitant DGF pour l'objet 2 - la gestion du grand cycle de l'eau** [41 des 43 communes concernées par le bassin versant ont adhéré à ce jour au second objet et sont concernées (n'ont pas adhéré : Ste-Croix-du-Verdon, Demandolx)].

Ci-dessous la présentation de l'évolution des cotisations sur les 8 dernières années et les montants des cotisations qui seront proposées au vote du comité syndical pour 2022 :

<i>Évolution des cotisations statutaires et dotation</i>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Région</b>	947 855	947 855	949 750	955 449	965 958	979 481	979 841	979 481	<b>979 481</b>
<b>Départements 04 et 83</b>	202 520	202 412	202 816	204 032	206 276	209 164	209 164	209 164	<b>209 164</b> (104 582 chacun)
<b>Communes</b>	175 584	176 960	178 120	178 621	179 780	185 441	186 470	188 173	<b>187 827</b>
<b>Intercommunalités</b>	0	0	0	0	0	8 500	10 500	10 500	<b>10 500</b>
<b>Villes-portes</b>	0	0	0	0	0	0	7 000	7 000	<b>7 000</b>
<b>État (dotation fonctionnement)</b>	125 000	125 000	125 000	124 000	124 000	124 000	124 000	124 000	<b>124 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 450 959</b>	<b>1 452 227</b>	<b>1 455 686</b>	<b>1 462 102</b>	<b>1 476 014</b>	<b>1 506 586</b>	<b>1 516 975</b>	<b>1 518 319</b>	<b>1 518 072</b>

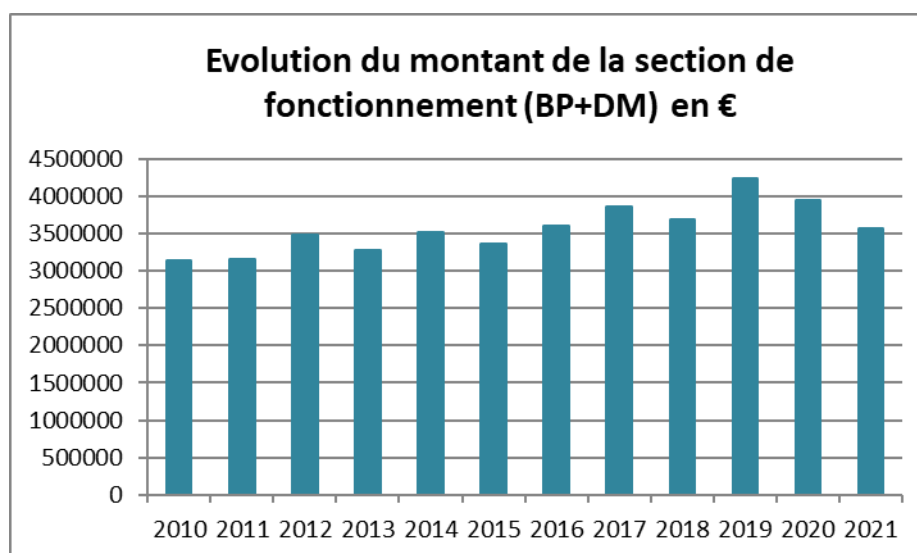
Les cotisations pour 2022 seront stables avec un léger recul de la participation des communes, lié à une diminution de la population (espérons que cette donnée exceptionnelle n'amorcera pas une tendance durable au niveau de la population du territoire, ce qui pourrait être plus dommageable à l'avenir).

Il est rappelé que ces ressources alimentent à la fois le budget principal du syndicat mixte pour les objets 1 et 2 du syndicat et le budget de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon, **budget autonome**.

## 1-3 – Principaux postes de dépenses de la section fonctionnement du budget principal :

### 1-3-1 Globalement :

Globalement, le budget de fonctionnement prévisionnel du syndicat pour ses objets 1 et 2 oscillait entre 3 et 3,8 millions d'euros entre 2008 et 2020.



En 2019, avec l'intégration au budget, le syndicat a connu **une augmentation importante mais temporaire** de son budget de fonctionnement **due à la nécessité de mettre en place des opérations urgentes pendant la phase transitoire de la réflexion sur la structuration de la compétence GEMAPI** à l'échelle du bassin versant. Ces opérations listées au § 1-1-3 et qui n'appellent pas d'autofinancement du Parc, sont restées inscrites sur le budget principal, pour simplifier leur gestion budgétaire.

Depuis 2020, à l'exception de ces opérations transitoires, toutes les dépenses faites au titre de la compétence GEMAPI sont inscrites dans le budget annexe dédié à GEMAPI (Cf. § 5). **Ainsi, les dépenses salariales et les charges de fonctionnement inhérentes à l'équipe GEMAPI ont été transférées sur le budget annexe objet 3, en accord avec les intercommunalités et financées par elles** (soit 6 ETP actuels du syndicat + les 5 postes créés pour les agents SIVU, soit 5 ETP, + 35 000 € de charges à caractère général).

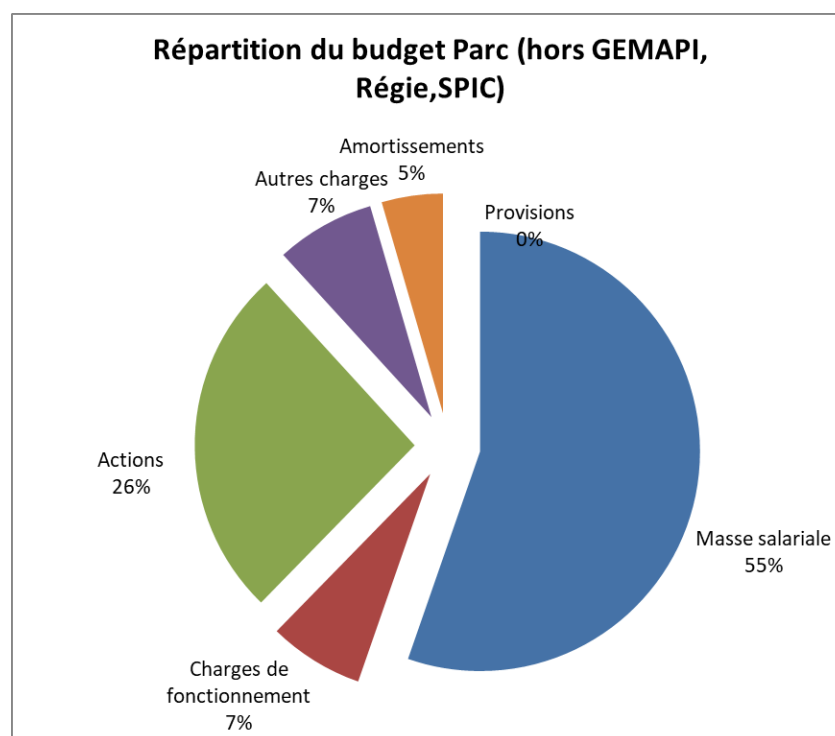
Le budget de fonctionnement du syndicat pour ses objets 1 et 2 a, de ce fait, connu **une évolution notable à la baisse en 2020**.

**En 2021, il a encore connu une baisse notable** mais liée cette fois à la diminution du volume d'actions prévues dès son budget prévisionnel (près de 500 000 € de moins) ou subie avec la pandémie de Covid en raison :

- de la fin de la 1<sup>e</sup> grosse opération de travaux (phase 1) de restauration hydromorphologique du Colostre en 2020 (portée transitoirement sur le budget général),
- du transfert progressif des travaux d'entretien de rivière du budget principal vers le budget annexe GEMAPI,
- de la proposition de beaucoup moins d'actions compte tenu du fait que l'équipe très mobilisée par l'écriture du projet de nouvelle charte avait moins de temps à consacrer aux actions en 2021,

- mais aussi du contexte de la crise sanitaire qui a obligé le syndicat à étaler les délais de réalisation et à annuler ou reporter plusieurs actions sur 2022.

**En 2021, le budget du syndicat pour ses objets 1 et 2 (hors Régie et SPIC) s'est décliné en grands postes de dépenses dont la répartition évolue assez peu :**



**En 2022, une grosse partie de l'équipe devrait normalement être moins mobilisée par la révision de la charte et devrait pouvoir reprendre la mise en œuvre des actions reportées ou prolongées si la crise sanitaire ne génère pas un nouveau blocage de la société.**

**Il est prévu le maintien du niveau des dépenses de fonctionnement de 2021 (hors budgets annexes), d'autant que les grosses opérations de travaux en lien avec la GEMAPI (ex : Colostre, entretien des berges) sont désormais affichées sur le budget annexe consacré à l'objet 3 (Cf. §5) et celles en lien avec la Régie affichées sur les budgets autonome et annexes des SPIC OGS-Parkings et navettes (Cf. § 2-3 et 4).**

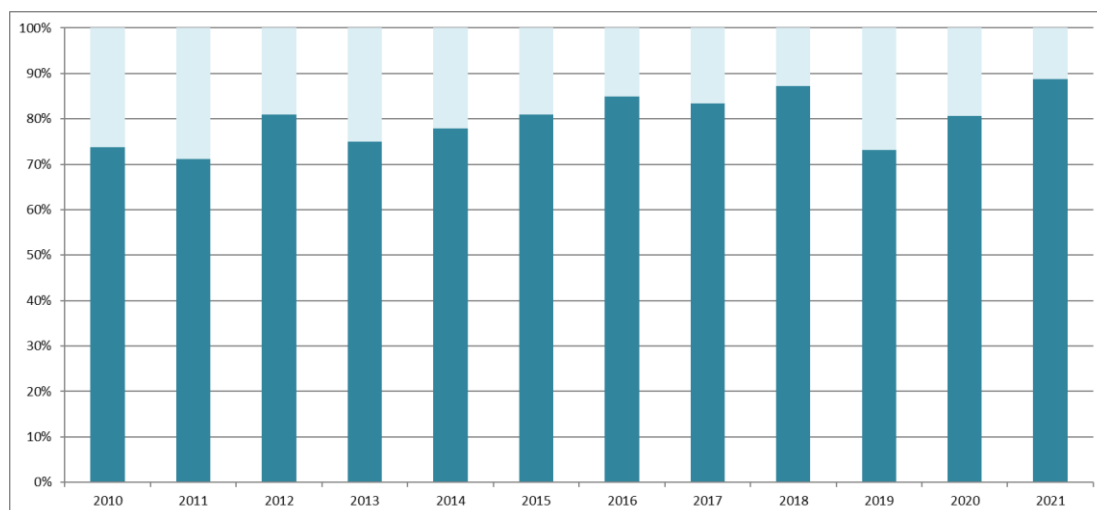
Traditionnellement, le rapport d'orientations budgétaires et la mise en place du débat d'orientations budgétaires sont l'occasion de faire un point sur l'avancement des dépenses prévues (taux de réalisation en particulier).

Après 2 années où le **taux de réalisation du programme prévisionnel** avait été moins bon qu'à l'habitude en raison du décalage de grosses opérations (2019 – Colostre) et de la crise sanitaire, le taux de réalisation de l'exercice 2021 est à nouveau très favorable, **à 89 %**, prouvant que la mobilisation de l'équipe du syndicat est restée très forte malgré les conditions de travail plus que compliquées et grâce à la mise en place du télétravail généralisé pendant les différentes phases de la crise.

Un bémol peut être apporté néanmoins car **la proportion de dépenses engagées mais non encore réalisées (30 %) reste forte comme en 2020** (les dépenses ont été préparées, les marchés notifiés et engagés mais leur réalisation non encore terminée...).



Évolution du taux de réalisation  
(rapport entre dépenses réalisées + engagées et dépenses prévues (au 31-12-2021))



### **1-3-2 : Évolution de l'effectif et de la masse salariale :**

#### **Évolution de l'effectif :**

Principal poste de dépenses budgétaire, **l'équipe technique du syndicat est son premier moyen d'intervention** : accompagnement des collectivités membres, conseil et assistance, traitement des avis, portage d'actions en maîtrise d'ouvrage Parc ou régie...

Compte tenu **des fortes évolutions qu'a connues l'effectif du syndicat en 2020 (avec la GEMAPI)**, et pour pouvoir analyser cette évolution au regard des années passées, il est proposé de considérer ici l'ensemble de l'effectif du syndicat, quel que soit l'objet auquel il est rattaché, ou le budget sur lequel les salaires des agents sont imputés.

L'effectif total du syndicat était en progression depuis sa création mais **il s'était stabilisé sur la période 2017-2019, à la demande des élus.**

En 2021, l'équipe du syndicat mixte était composée de :

- 25 titulaires,
- 19 contractuels (CDI ou CDD) + **1 poste créé fin 2021 à pourvoir** de chef de projet schéma des lacs,

Soit un effectif présent à l'année de 45 agents.

Après l'intégration de la compétence GEMAPI et le renfort de personnes dédiées à ces missions en 2020, **le syndicat a connu une nouvelle évolution de son personnel en 2021 avec le développement du nouveau service (SPIC OGS-parkings et sites) lié à la gestion du site du Point sublime-Couloir Samson qui a nécessité, en particulier, de mettre en place en plus un gestionnaire et des saisonniers (postes non-permanents).**

Évolution de l'organigramme prévue pour 2022 :

**Cf. Projet d'organigramme 2022 en annexe.**

Avec le départ du chargé de mission Développement et responsable de pôle fin 2021 et la forte augmentation de l'effectif de ce pôle ces dernières années, les vice-présidents proposent de faire évoluer l'organigramme. Ils proposent donc de :

1. **scinder le pôle Développement en 2 pôles** : 1- Agricultures et pastoralisme et 2- Écotourisme et gestion des sites fréquentés qui seront adossés aux commissions du même nom,
2. **de renforcer la mission agriculture** en faisant évoluer le poste d'animateur - chargé de mission existant (catégorie B) en un poste de chargé de projet Biodiversité domestique qui correspond aux nouveaux besoins du Parc et **en créant un poste de chargé de mission agriculture** (catégorie A à recruter),
3. pour ne pas faire évoluer le nombre d'agents permanent de ce pôle ils proposent également de **mettre fin au poste de chargé de mission développement laissé vacant par le départ de Luc Courtil**,
4. Précision étant faite que les fonctions de responsables des nouveaux pôles créés seraient confiées au nouveau chargé de mission agriculture tourisme et au chargé de mission tourisme existant.

D'autre part, en 2022, plusieurs agents arrivent en fin de contrat sur des missions importantes et il faut s'organiser pour assurer la suite de leur mission en renouvelant leur contrat. **Une évolution de l'effectif permanent est proposée pour pérenniser deux missions qui sont au cœur de la compétence GEMAPI** (restauration des continuités écologiques/travaux hydromorphologiques et gestion du risque inondation) et de pérenniser au mieux les agents les occupants :

1. **Évolution du poste de chargé de projet « Colostre et continuité écologiques » sur le grade d'ingénieur en un poste permanent,**
2. **Évolution du poste de « chargé de gestion risque inondation » sur le grade d'ingénieur en un poste permanent.**

Ces postes continueront à être financés par le budget GEMAPI par les intercommunalités et l'Agence de l'eau (en plus avec la mise en place du PAPI) (comme les deux premiers contrats de 3 ans mis en place).

D'autres évolutions doivent être également prévues :

- Départ en retraite d'une des secrétaires (à remplacer),
- Titularisation possible du technicien rivière haut-moyen Verdon (déjà en CDI) après sa réussite au concours,
- CDIsation possible du technicien randonnée Chef de secteur écoparc (création poste permanent déjà faite)
- Poursuite de la mission de 3 ans de chargée de projet Natura 2000 Plateau de Valensole (financement en cours d'obtention).

À l'effectif des agents présents à l'année en 2021 (44 + 1 à recruter), **il est proposé de passer à 46 en 2022**, en ajoutant :

1. Emploi non permanent : **Création d'un chargé de projet qualité des eaux et nappe souterraine** via un contrat de projet sur 2 ans (affecté sur le budget Parc – objet 2).

**6 stagiaires de longue durée (4 à 6 mois)** seront également sélectionnés pour répondre au besoin du syndicat.

**À l'effectif permanent de 2022 s'ajouteront également comme chaque année des missions pour besoins temporaire ou saisonnier** : (une délibération cadre est proposée au comité syndical à ce sujet)

- **Catégorie A** : 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité au cas où il faudrait répondre en urgence à des appels à projets ou mener des actions non prévues en début d'année.
- **Catégorie B** :
  - o 1 chef de secteur écoparc centre ou est 6 mois maximum (saisonnier),
  - o 1 contrat d'accroissement temporaire d'activité de technicien pour finaliser l'action et faire le lien avec une suite éventuelle de CAMPAS,

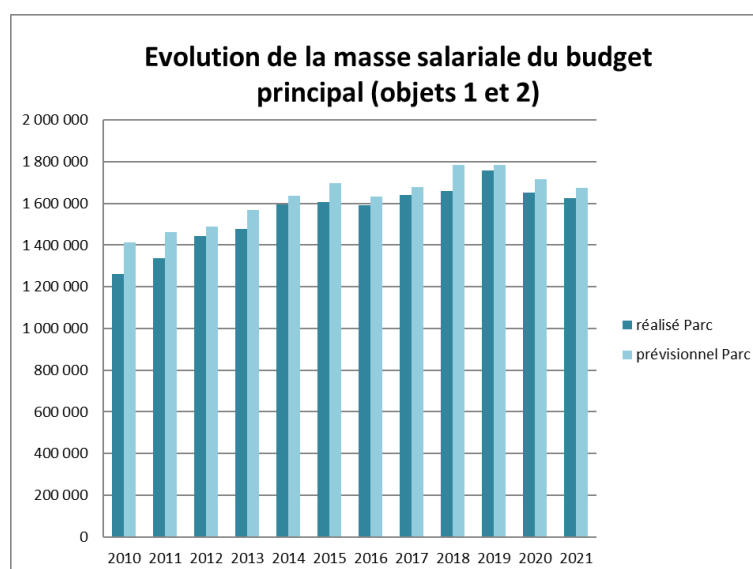
- 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité pour mener des actions ponctuelles non prévues en début d'année.
- Catégorie C :
  - Agents saisonniers pour les sites Point sublime-Samson-Cavaliers :
    - 1 responsable de site 5 mois,
    - 1 adjoint 4 mois,
    - 2 agents de parking polyvalents Point sublime 4 mois,
    - 2 agents de parking polyvalents Samson 2,5 mois,
    - 1 renfort estival 2 mois,
    - 1 agent accueil-observation Cavaliers 2 mois.
  - Écogardes saisonniers :
    - 15 agents écogardes (GRF, dispositif sécurité) sur 2,25 mois,
    - 3 écogardes GRF sur 3 mois.
  - 1 contrat saisonnier 3 mois renouvelable pour un poste d'agent technique entretien rivière.
  - 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité pour mener des actions ponctuelles non prévues en début d'année.

## Évolution de la masse salariale :

**Rappelons que la masse salariale globale du syndicat a connu une hausse inévitable en 2020**, avec l'intégration des 5 agents du SIVU, l'embauche de la gestionnaire marchés publics / affaires juridiques et les embauches ponctuelles en cas d'obtention des financements (technicien naturaliste, chargé de projet dépollution lacs-déchets).

En revanche si l'on considère seulement la masse salariale du budget principal (affecté aux objets 1 et 2) en 2020, elle a été là en revanche en forte baisse car la création de l'objet 3 a amené un transfert automatique des charges des personnels affectés en tout ou partie à la GEMAPI (7 ETP, Cf. § 5 pour les détails), en intégrant les temps de travail des agents en charge des fonctions support de l'équipe.

**En 2021, la masse salariale du budget principal est en légère baisse par rapport à 2020** (passage à 80 % de plusieurs agents).



La différence entre le réalisé et le prévisionnel sur 2021 est faible. **Le taux de réalisation de la masse salariale est de près de 97 %.**

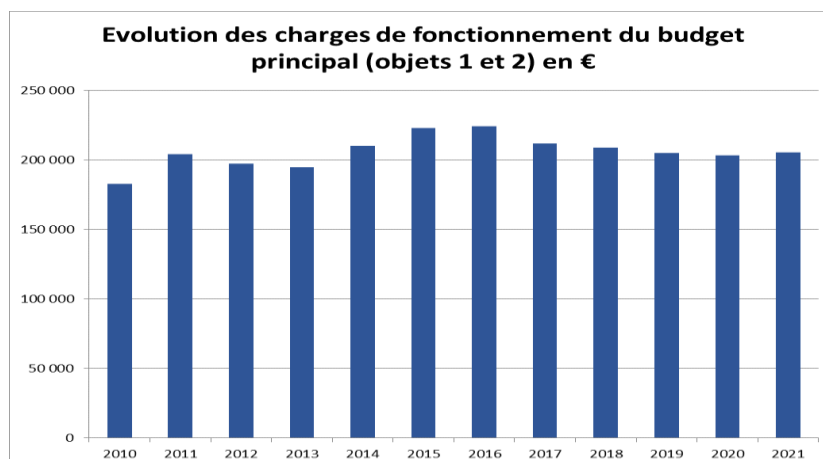
Il est important de préciser que **tous les saisonniers et 60 % des postes qui seront présents à l'année prévus en 2022 dans l'équipe du syndicat sont subventionnés / financés :**

- **10,5 ETP** (voire 11,5) postes sont essentiellement financés **par l'Agence de l'eau** dans le cadre du Contrat rivière (4 postes du pôle Eau, mi-temps sur Regain et mi-temps zones humides + 6 postes équipe rivière ; le poste médiation activités de pleine nature n'est plus financé par elle). Le complément de financement du coût des postes de l'équipe GEMAPI est apporté par les cotisations des intercommunalités via les cotisations à l'objet 3 du syndicat. Cette année la mission qualité eau devrait également être financée par l'Agence (en cours de négociation). **+ 1,5 ETP** de l'équipe administrative/support est également financé par l'objet 3.
- **7 ETP** sont financés **par l'État** : 3,5 via des appels à projets (chargées de projet démarches Natura 2000 (Etat-UE), chef de projet Schéma des lacs (Contrat montagne), mi-temps de chargée de projet agroécologie-agroforesterie (MAAF)) et 3,5 par la dotation de la DREAL (chargé de mission patrimoine naturel, urbaniste, ½ temps sigiste-évaluation, ½ codirectrice en charge de la révision de la charte, ½ médiation activités de pleine nature).
- **1,5 ETP** (et les chargées de projets N2000) sont encore financés **par des financements européens en 2022** (mi-temps technicien randonnée (Leader), mi-temps chargée de projets patrimoines (Leader), mi-temps du technicien pastoralisme (Campas)).
- **0,5 ETP** (chargé de projet énergie) est financé par le **Fonds de soutien transition créé par le Parc et la CCAPV grâce à la vente des certificats d'économie en énergie du programme TEPCV** comme en 2021.
- **4 ETP** seront financés **par la Région** dans le cadre du Plan climat régional Une COP d'avance (dont les animatrices du programme éducatif, mi-temps coordinateur des écogardes, les 1/3 temps des chefs de secteur et le mi-temps agent entretien des espaces ouverts au public du domaine de Valx)
- **0,5 ETP** (réparti sur 3 postes) sont en petite partie financés par des **contributions communales** au travers de l'appel à communes volontaires « restauration et valorisation des patrimoines » (chargée de mission culture, chargée de projet patrimoines et chargé de travaux)
- **0,5 ETP** financé par la **SCP** (chargée projet REGAIN)
- **0,5 ETP** financé par un appel à projets de **l'Office français de la biodiversité** (technicien naturaliste inventaire)
- **19 ETP seront en tout ou partie à la charge du syndicat** (Cf. ci-dessus) (il y aura en effet 26,5 voire 27,5 ETP qui seront subventionnés/financés sur les 45,5 à 46,5 postes présents à l'année dans le projets d'organigramme).

Il faut également préciser que tous les postes de saisonniers seront financés soit par des subventions apportées par la Région via la Garde régionale forestière **soit par les recettes du nouveau service de parking** assuré sur le site Point-Sublime – Couloir Samson (SPIC OGS-Parkings)

### 1-3-3 Évolution des charges de fonctionnement :

Depuis 2011, les charges de fonctionnement fluctuent entre 195 000 et 224 000 euros. Les efforts sont constants pour veiller à une gestion rigoureuse de ces dépenses, malgré l'ajout de nouveaux services et nouveaux budgets.

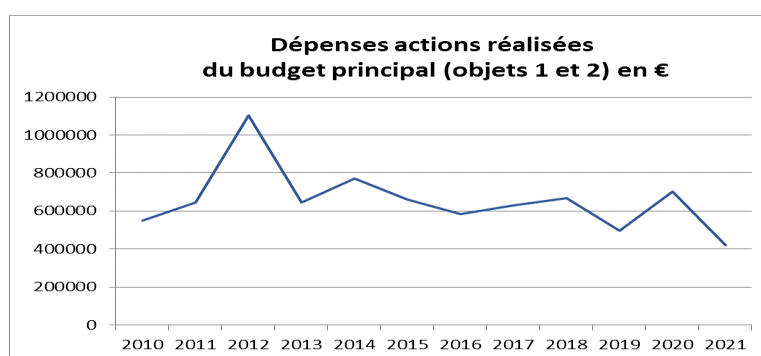


Après plusieurs années de diminution, les charges de fonctionnement du syndicat pour les objets 1 et 2 ont un peu augmenté en 2021 en lien avec les nouvelles charges liées à la mise en place des outils de télétravail, d'amélioration des outils informatiques, l'augmentation du coût des énergies et autres (liés à la pandémie) ...

Elles devraient rester stables en 2022.

### 1-3-4 Évolution du budget consacré aux actions (hors investissements) :

Les dépenses réalisées relatives aux actions se situent entre 600 et 800 000 euros (sauf l'année 2012, à laquelle s'ajoute le budget d'organisation du Congrès des Parcs) :



Comme le montre ce graphique, le montant des dépenses des actions réalisées est fluctuant et connaît des cycles liés au rythme de vie des actions et des programmes financiers. Ainsi, certaines années voient de nombreuses actions se solder, d'autres années sont davantage consacrées à la conception des projets et à la recherche de financements.

2019 avait été une année où le montant des dépenses sur actions avait été exceptionnellement bas en raison d'une conjonction de facteurs : décalages et arrêts/soldes de plusieurs actions, combinés à une baisse du nombre d'actions proposées par les commissions.

En 2020, le montant des dépenses sur actions a largement augmenté en raison de la mise en œuvre de l'opération de restauration du Colostre, du solde d'opérations de travaux rivière 2019 reportés en plus de l'action annuelle, compensé en partie par le report d'actions en raison du Covid. La plupart des **projets de grande ampleur financière**

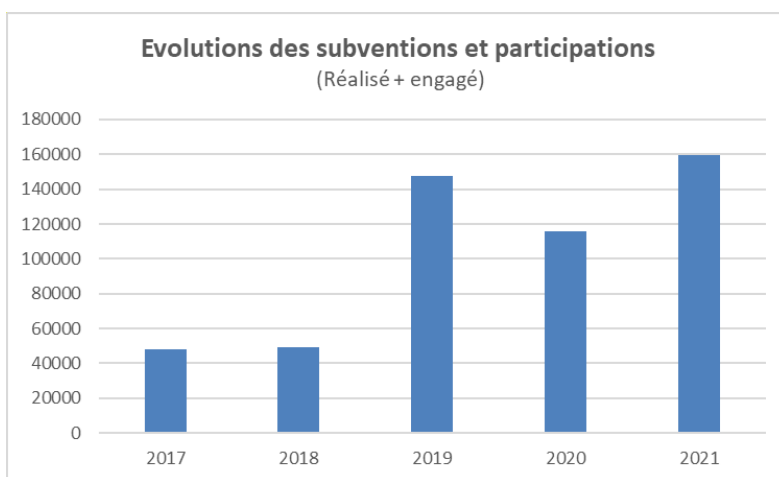
n'a plus vocation à apparaître dans le budget principal du syndicat mais est déjà affichée dans le budget Régie pour les projets de mise en œuvre de l'Opération grand Site et a été affichée dès 2020 dans le budget GEMAPI pour les projets d'entretien de cours d'eau et des digues...

**2021 une année où les dépenses sur actions ont été exceptionnellement basses** par rapport aux précédentes si on prend en compte uniquement les dépenses consacrées aux actions. Cela s'explique facilement car, à partir de cette année, l'ensemble des travaux d'entretien de la ripisylve sont passés sur le budget annexe GEMAPI, et le volume des actions proposées a été réduit volontairement par les commissions, compte tenu de la crise sanitaire et du temps de travail disponible des agents mobilisés sur la révision de la charte.

**En 2022**, les consacrées aux actions devraient repartir à la hausse, sur la base des propositions faites par les commissions thématiques

#### Évolutions des autres charges :

On retrouve dans cette catégorie les subventions et participations versées par le Parc à différents organismes, soit en tant que chef de file d'un programme d'actions collectives (CAMPAS, Qualité des sols, Pollinisateurs...), soit pour financer des actions menées en réseaux (actions mutualisées en interparc...), soit dans le cadre du fonds de soutien transition CEE ainsi que les dotations de fonctionnement à la Régie...



En 2021, leur hausse s'explique essentiellement par l'augmentation de la dotation exceptionnelle d'équilibre à la Régie qui est passée de 75 000 € en moyenne sur 2019 et 2020, à 114 547 € en raison de la baisse des subventions sur les postes d'ingénierie. Cf. §2.

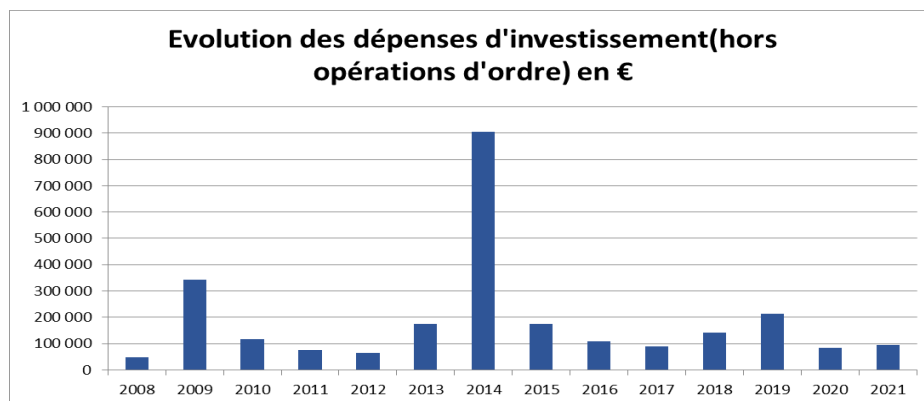
En 2022, cette ligne devrait augmenter car plusieurs actions collectives vont se terminer (CAMPAS, Qualité des sols) et il sera temps pour le Parc de reverser aux partenaires la part des subventions qu'il aura perçues en tant que chef de file.

## 1-4 Les investissements du syndicat (hors Régie d'aménagement et SPIC et GEMAPI) :

### Évolution des dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont faibles car le syndicat n'a pas vocation à réaliser directement des aménagements pour ses activités concernant les objets 1 et 2.

La plupart des actions d'investissement du syndicat pour ces objets sont donc désormais affichées dans le budget autonome de la Régie (Cf. §2) ou les budgets annexes des SPIC OGS-Parkings (Cf. §3) et SPIC navette (Cf. §4) et du budget annexe GEMAPI (Cf. §5).



Elles ont été en moyenne de 202 500 € par an entre 2008 et 2021, avec de grosses variations d'une année sur l'autre, en fonction des projets.

Les principaux investissements réalisés ces dernières années, en dehors des besoins matériels liés au fonctionnement (informatique, véhicules), ont porté sur les aménagements du domaine de Valx. En dehors des équipements liés au fonctionnement (ordinateurs...), ces investissements ont été financés généralement à 80 % (travaux ferme et abords de Valx...).

### Principales dépenses d'investissement envisagées en 2022 : (hors des actions de la Régie d'aménagement des sites et des SPIC)

- Plan de gestion des domaines de Valx et Félines. Les deux domaines, propriétés du Conservatoire du littoral, sont gérés par le Parc. À ce titre, les différents corps de bâtiments sont sous la responsabilité du syndicat mixte (cession de droits réels) et nécessitent des travaux de restauration (voir ci-dessous § Bâtiments).
- Panneaux autoroute A51 : depuis des années, le Parc attend de pouvoir être signalé sur l'autoroute A51 (la plus proche). Il envisage **la conception et mise en place de 2 panneaux indiquant le Parc** en sortie de Manosque (coût 20 000 € HT sur lequel un financement de 80 % a été obtenu en 2020). Ces travaux pourront être lancés en 2022 si le schéma départemental se débloque.
- Des acquisitions d'équipements seront également budgétés pour procéder au renouvellement progressif des véhicules (voir ci-dessous) et du matériel informatique (voir ci-dessous).

### PATRIMOINE DU SYNDICAT MIXTE :

Le syndicat mixte de gestion du PNR Verdon, au regard d'autres collectivités, possède un patrimoine limité aux besoins de fonctionnement de l'équipe et aux bâtiments situés sur le domaine de Valx-Félines pour l'essentiel. En 2020, le patrimoine du syndicat a augmenté, suite à l'intégration de l'actif du SIVU et à l'achat de parcelles de terrain pour le projet Point sublime – Couloir Samson.

Pas d'évolution notable sur 2021 (en dehors de l'acquisition d'un véhicule porteur d'eau et d'un bateau).

#### Bâtiments :

L'équipe du syndicat mixte est installée sur les domaines de Valx-Félines à Moustiers : convention de cession de droits réels du Conservatoire du littoral au bénéfice du Parc : bastide de Valx, bergerie, ancienne ferme (dont grange), les 2 fermes de Félines.

Un bureau au cœur de la Maison nature et patrimoines est également loué depuis des années à la commune de Castellane pour accueillir les écocardes l'été et constituer un relais du Parc.

Depuis la mi-2020, le syndicat loue également à l'année un local et un garage à Saint-André-les-Alpes qui sert de base à l'équipe rivière pour accueillir les agents, remiser les matériels et les véhicules de service.

En 2022, sont proposés, dans le cadre du **plan de gestion du domaine de Valx et Félines** :

- a. Les recherches de financements ayant abouti, les travaux de **restauration d'une partie de l'ancienne ferme Rébory** prévus en 2020, avant la crise du Covid, vont pouvoir se réaliser en 2022 (travaux de confortement des toitures et de la structure et la réhabilitation d'une partie du corps de ferme, **l'ancienne grange** et ses abords, en salle de réunion) pour un coût global estimé à 534 000 € HT.
- b. En lien avec ce chantier, un **abri à chiroptères** sera également réalisé (10 300 € HT financés à 100 % dans le cadre de NATURA 2000)
- c. En mars 2022, devrait également être réalisé le **renforcement des planchers du 1<sup>er</sup> étage** de la bastide (coût estimé à 40 000 € HT). Les subventions régionales ont été acquises dans les deux cas.
- d. Grâce à l'obtention de financements régionaux en 2020, le syndicat prévoit également de reprendre entièrement le sentier de découverte du domaine de Valx, aménagé jusqu'alors en interne. En accord avec le Conservatoire du littoral et en lien avec le schéma de valorisation du domaine qui vient d'être validé, le syndicat doit en 2022 **finaliser la conception du sentier de découverte** (signalétique, reprise des pistes d'accès...) (coût d'environ 49 350 € HT) et **le réaliser** (coût d'environ 90 070 € HT).

(On peut citer pour mémoire également que, dans le cadre du budget autonome de la Régie d'aménagement, celle-ci portera en 2022 la construction de la **maison de site du Point sublime** (Rougou) qui servira de point d'accueil pour le public (espace d'exposition, boutique, toilettes et espace de stockage) Cf. §2.

#### Terrains :

Depuis 1999, le Parc s'est installé sur le domaine de Valx-Félines pour y implanter son siège administratif et y permettre le développement d'activités agricoles et pédagogiques. Il n'est pas propriétaire des terrains qui appartiennent au Conservatoire du littoral et qui lui sont confiés via une convention (environ 245 ha). Une grosse partie de ces terrains est remise en gestion d'agriculteurs (chevriers, bergers, trufficulteurs, céréaliers...) et d'une société de chasse en échange d'une indemnité d'occupation.

Jusqu'en 2020, le syndicat ne possédait réellement que deux parcelles de terrain (sur La Palud et Aiguines) situées à l'aplomb des piles de la passerelle de l'Estellié qu'il avait dû acheter pour faciliter la reconstruction de la passerelle.

En 2020, **le syndicat (via la Régie d'aménagement) a dû acheter également des terrains sur la commune de Rougou** pour permettre l'aménagement de la maison de site du Point sublime et de ses abords (cheminements et belvédère) et d'un parking pour l'accès du Couloir Samson : leur valeur à l'achat était de 36 700 € (+ 2 656 € de frais) pour une surface de 6 ha 38 a 86 ca au total. Les autres parcelles supports des aménagements étant propriété de la commune, une convention de gestion d'une durée de 30 ans a été passée avec elle par le syndicat.

Pas d'évolution à signaler en 2021 sur ce thème.



En 2022, le Conservatoire du littoral achetant actuellement de nouveaux terrains qu'il souhaite remettre en gestion, **il est possible que de nouvelles propositions soient faites au syndicat** (terrains Brunias, ferme de St-Saturnin...). Il faudra alors réfléchir aux projets envisageables sur ces terrains et au modèle économique proposé.

#### VÉHICULES :

- Fin 2020, le syndicat possédait 11 véhicules.
- En 2021, ont été acquis
  - un véhicule 4 x 4 porteur d'eau mobilisable par les écopardes et l'équipe d'entretien du réseau radio (coût 43 750 € HT financé par la Région à 80 %),
  - un bateau à moteur (arrivé fin décembre 2021, mais à payer sur 2022) pour une utilisation de patrouilles par les écopardes et les services partenaires sur les lacs du Verdon (coût prévisionnel 45 000€ HT, financé à 80 % Région-État).
- En 2022, est proposé l'achat d'un véhicule aménagé pour l'accueil sur le site Point sublime – Couloir Samson (coût prévisionnel 23 300 € financé à 80 %) (sur le budget Régie). Selon l'autofinancement disponible, le remplacement d'un des véhicules utilitaires vieillissant sera proposé pour renouveler progressivement la flotte du syndicat.

#### Parc informatique :

Actuellement le parc informatique du syndicat comporte une soixantaine d'ordinateurs + 5 serveurs + 6 imprimantes et copieurs.

Compte tenu des nombreux remplacements d'ordinateurs effectués depuis 2 ans pour équiper les agents d'ordinateurs portables pour faciliter le télétravail, en 2022, il est proposé de :

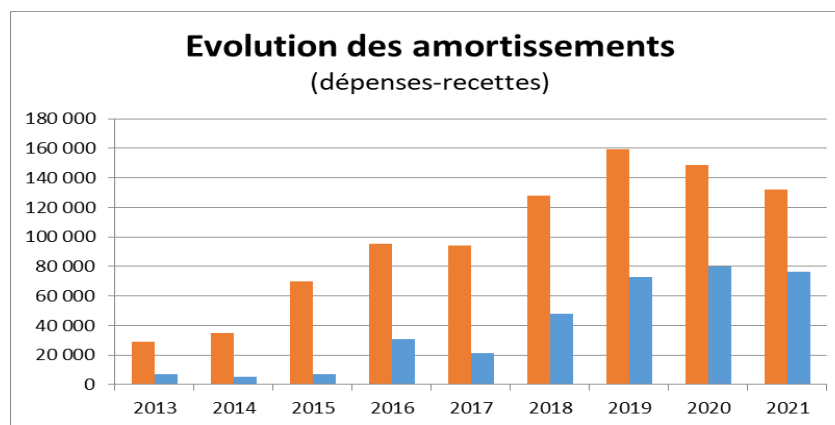
1. compléter les équipements facilitant le télétravail :
  - au **remplacement de 6 postes informatiques mobiles, avec station de travail et double écran** (10 000 €),
  - **renouveler les équipements de téléphonie mobile** de l'équipe pour faciliter le télétravail (coût estimé à 10 000 € mais certainement négociable/intégrable dans un nouveau marché de téléphonie à lancer),
2. **acheter 2 équipements de visioconférence** pour renouveler l'installation de la maison du Parc et disposer d'un équipement mobile pour les grandes réunions qui pourront se tenir en mixte présentiel/distanciel (3 000 €),
3. prévoir **d'équiper la future salle de réunion de la ferme** (2 000 €),
4. prévoir un **budget petits matériels** (pour environ 10 000 € HT).

Passerelle de L'Estellié : des travaux d'entretien ont été réalisés en 2015, RAS pour 2021. Une visite prochaine sera à organiser pour vérifier son état.

Divers : Mobilier de bureau, matériel d'entretien des domaines (débroussailleuse, brouette électrique, etc.).

#### AMORTISSEMENTS :

Obligatoires pour le syndicat mixte depuis le budget 2010. Cependant, en cas de subventions obtenues sur de l'investissement, il est nécessaire pour le Parc d'amortir les dépenses ET les recettes correspondantes.



Depuis l'exercice 2018 : démarrage de l'amortissement (en dépenses et en recettes) de la ferme pédagogique (sur 25 ans).

À compter de 2019 : démarrage de l'amortissement des travaux d'amélioration de l'accueil et aménagements écoresponsable de la maison du Parc et de ses abords (en dépenses et en recettes, sur 10 ans).

À partir de 2020 : démarrage des amortissements du serveur et des nouveaux ordinateurs (en dépenses et en recettes) (sur 5 ans).

**Pour 2021, leur montant est en baisse par rapport à 2020** (en dépenses : 132 178 € et en recettes : 76 562€).

**Pour 2022, sur le budget principal du syndicat, ils devraient être stables à 133 000 € en dépenses et à 76 000 € en recettes.**

## 1-5 Endettement du syndicat :

Jusqu'en 2019, compte tenu du faible nombre d'opérations de travaux qu'il réalisait par nature, et du fait de sa bonne santé financière, le syndicat n'avait jamais eu à contracter d'emprunt ou à faire de demande de prêt relais ou ligne de trésorerie.

À partir de 2020, compte tenu de l'importance des aménagements qu'il doit porter dans le cadre de l'Opération Grand site pour améliorer l'accueil du public au cœur des gorges et pour la restauration hydromorphologique du Colostre, le syndicat mixte et sa régie ont été dans l'obligation de contracter un emprunt et deux solutions temporaires de financement de la trésorerie nécessaire.

**Pour les travaux d'aménagement et de valorisation du Point sublime/Couloir Samson** qui ont démarré en octobre 2020 et vont se poursuivre jusqu'en fin 2022 : un emprunt a été souscrit par la Régie en 2020 à hauteur de 440 000 € sur 25 ans pour composer l'autofinancement de l'opération dans sa globalité. En parallèle, un prêt relais de 1 700 000 € a également été souscrit pour permettre le paiement des travaux en attendant le versement des subventions.

**En 2020, une ligne de trésorerie avait été souscrite pour un montant de 630 000 € sur 12 mois renouvelable**, pour l'opération de restauration hydromorphologique du Colostre (phase 1) inscrite sur le budget principal du syndicat (pendant la phase de transition de la GEMAPI). Elle n'a finalement pas été activée.

Pour 2022 et suivantes, il sera prudent de maintenir une ligne de trésorerie, au moins pour mener les travaux et les opérations financées par des fonds européens (CAMPAS, Qualité des sols, Leader...) dont la perception des versements se fait toujours en grand décalage par rapport aux dépenses.

## **1-6 État des provisions constituées :**

### **Provision constituée dans le cadre du budget principal pour éventuel licenciement des CDI**

Elle a été constituée progressivement sur la période 2013 à 2015, suite au souhait des élus de stabiliser l'équipe en proposant des CDI aux agents qui étaient éligibles. Trois années de suite, le Parc a provisionné 30 000 €/an et constitué une provision de 120 000 €. Depuis, cette provision a été maintenue, mais n'est plus complétée depuis 2016.

***Pour 2022, il est proposé de la conserver à ce montant.***

## 2 - Budget autonome de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon

Créée en 2014, la régie a comme mission d'accompagner, porter et gérer les opérations permettant d'améliorer l'aménagement et la gestion des sites naturels fréquentés du Verdon pour permettre leur découverte dans de bonnes conditions tout en les protégeant. Elle peut conseiller, accompagner ou réaliser pour le compte des collectivités concernées par ces sites (communes, intercommunalités, départements, Parc) quand celles-ci n'ont pas la possibilité ou l'ingénierie pour construire les projets ou porter les travaux ou la gestion à venir de sites à forts enjeux, à dimension intercommunale ou interdépartementale.

Créée sous forme de régie à simple autonomie financière et gérée par un conseil de régie, elle a été dotée de son premier budget autonome en 2015.

### 2-1 Priorités 2022

Pour 2022, les priorités proposées au comité syndical par le conseil d'exploitation de la régie sont les suivantes :

- La **deuxième tranche de travaux** (démarrés en octobre 2020) de **requalification du site du Point Sublime** (Rougou), et notamment la **construction de la Maison de site** et la finalisation de certains travaux sur le site du Point Sublime / Couloir Samson non réalisés en 2021 (travaux non encore transférés dans le budget SPIC parkings),
- Une campagne d'observation sur le secteur des **Cavaliers-Fayet (Aiguines)** préalable à une étude d'aménagement prévue en 2023,
- La finalisation de l'**étude de définition d'un projet global pour la route des Crêtes (La Palud-sur-Verdon)**,
- La réalisation **des travaux sur les embarquements eau vive** (Rougou et Castellane),
- La poursuite de l'**entretien du réseau radio sécurité Verdon**,
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint-Julien-le-Montagnier pour l'**aménagement de la plage**,
- La définition d'un projet d'installation de **toilettes sèches sur le site de la Mescla (Rougou)**,
- L'animation de la régie, la participation aux instances de l'Espace valléen et l'animation de la démarche Grand Site.

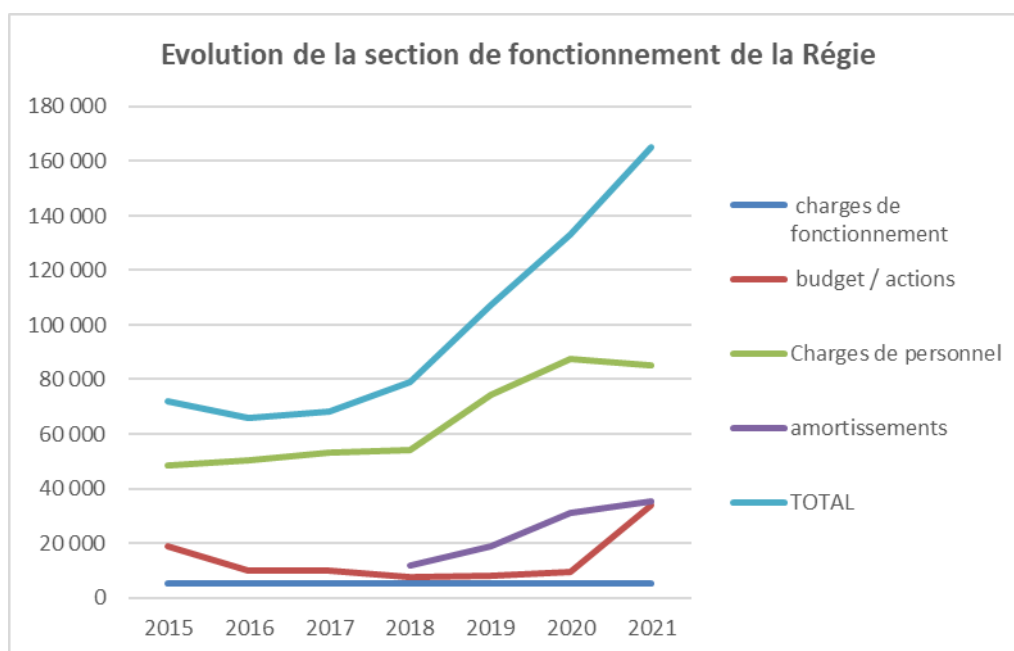
Hors ingénierie, ces priorités devraient se traduire au travers des actions suivantes en 2022 :

Intitulé de l'action	coût total	coût sur 2022	dont autofinancement 2022
<b>Finalisation des travaux sur le site du point Sublime</b> (maison de site...)	<b>492 000 €</b>	<b>492 000 €</b>	<b>98 400 €</b>
Campagne d'observation-Cavaliers (Aiguines)	<b>7 100 € TTC</b>	7 100 € TTC	1 050 €
Définition du projet d'installation de toilettes sèches sur le site de La Mescla (Rougou)	<b>0 € (projet porté par la commune de Rougou)</b>	<b>0 €</b>	0 €
Travaux d'aménagement sur les sites d'embarquements eau vive sur le Moyen-Verdon	500 000 € HT	500 000 € HT	100 000 €
Étude de définition d'un produit touristique sur la route des Crêtes (La Palud-sur-Verdon)	80 000 € TTC	Environ 60 000 € TTC	12 000 €
Entretien du réseau radio sécurité Verdon	3 000 € TTC	3 000 € TTC	3 000 € TTC

Ces projets qui seront portés par la Régie sont complétés par les services liés à la gestion des sites concernés par l'Opération Grand Site et qui font désormais l'objet de budgets annexes présentés plus bas (Cf. § 3 et 4) : **la gestion de la navette Blanc-Martel et la gestion du site du Point Sublime / Couloir Samson.**

## 2-2 La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer son animation, sa gestion et la réalisation d'études : les principales dépenses sont les dépenses du personnel de la Régie auxquels s'ajoutent des contributions administratives et comptables du Parc et quelques frais divers (dont l'adhésion au Réseau des Grands sites de France, l'entretien du réseau radio...).



Depuis 2015, la régie a assuré des travaux d'entretien de la passerelle de l'Estellié, la réalisation d'études sur des aménagements de sites à venir (2016-2018), la mise en place du réseau radio sécurité du Parc (2017-2018), des travaux d'aménagement de deux belvédères (2018, col d'Illoire et Dent d'Aire), l'installation de panneaux de signalisation, le réaménagement des sites du Point sublime et du Couloir Samson (2020-2022).

À noter que la **réflexion globale sur le devenir de la route des Crêtes** a démarré en 2021 et sera finalisée en 2022.

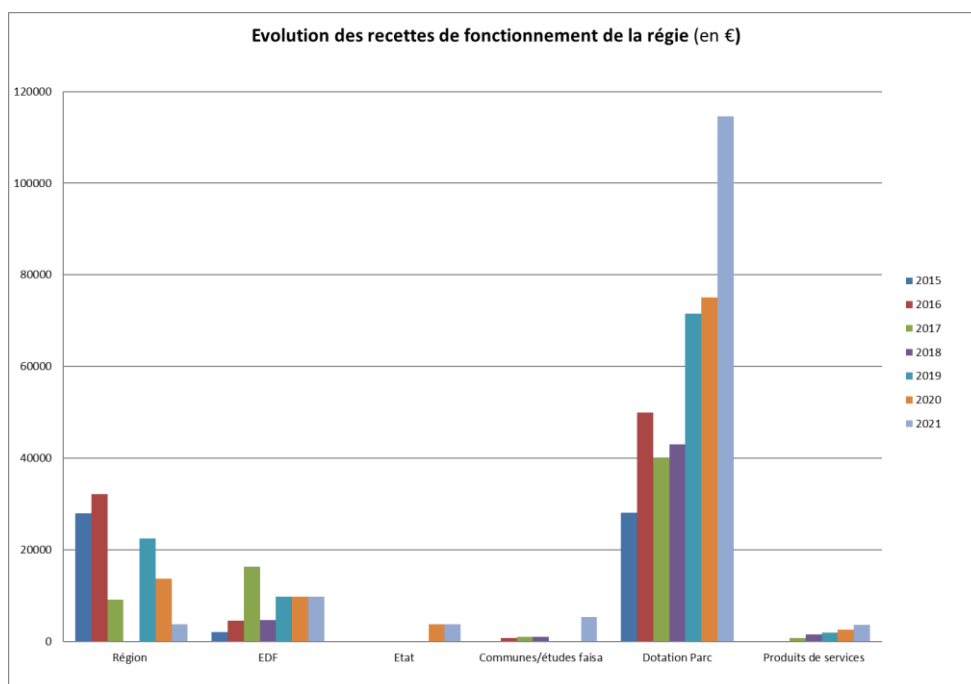
En 2020, la section de fonctionnement s'élevait à 133 146 €. Son montant global est passé à 2021 à 164 935 €, en raison de l'augmentation des amortissements, des frais d'emprunt et de recours à un juriste pour préciser les transferts entre budgets (Régie /SPIC).

Depuis 2019, le temps de travail dédié à l'animation et au fonctionnement de la régie a augmenté avec 1,5 ETP (un chargé de gestion à plein-temps et un chargé de travaux) pour répondre au besoin de renforcer l'ingénierie nécessaire à la définition et la mise en place des grands projets envisagés (route des Crêtes, aménagement du Point sublime, et autres projets Opération Grand Site).

L'augmentation du temps de travail a fait progresser les dépenses d'ingénierie et de fonctionnement depuis 2019. Une petite baisse ponctuelle est à noter en 2021, en raison du passage à 80 % d'un des agents. **Le budget salaires restera basé sur 1,5 ETP en 2022.**

## Les ressources :

La régie n'a pas de cotisations spécifiques, elle est alimentée par des **dotations** (du Parc), des **aides** (EDF) et selon les dossiers des **subventions** sur actions (DREAL, Conseil régional, Europe...) et des **prestations** (AMO, MOE...) qu'elle peut réaliser en quasi-régie pour le compte des membres du syndicat mixte.



Le renfort de **l'ingénierie nécessaire** au montage juridique et financier des projets évoqué ci-dessus (passage de 1 à 1,5 ETP depuis 2019) a été financé jusqu'à fin 2020 grâce à la mobilisation de crédits d'animation annuelle de notre programme Espace valléen (« Voir le Verdon en grand »).

D'autre part, sur 2020-2021, un soutien exceptionnel de la Région (20 000 €) est venu appuyer une part de l'animation de la régie (chargé de travaux et chargé d'animation essentiellement) pour aider à l'émergence d'un modèle de gestion des sites emblématiques du Verdon.

Depuis juillet 2021, l'animation de la Régie n'est plus soutenue. Elle est cependant évidemment nécessaire à l'avancée des projets de l'opération Grand site en particulier, comme elle l'était avant la création de la régie lorsqu'elle était autofinancée par le Parc.

En 2022, le temps de travail que le chargé de projet de la régie pourrait passer pour accompagner la mise en place et le fonctionnement des équipes de parkings ou de navette pourrait être valorisé et remboursé par les budgets annexes des SPIC navette et parkings. C'est la réalité depuis le lancement de ces actions et cela composerait une nouvelle recette légitime pour le fonctionnement de la régie.

Lorsque ses **prestations** vont au-delà du simple accompagnement, la régie peut réaliser des études de faisabilité ou des prestations d'accompagnement pour le compte des membres du Parc. Ces études ou missions payantes génèrent quelques recettes propres. Sur 2021, la régie a généré les premières recettes d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le compte de la commune de Saint-Julien-le-Montagnier (recette prévue de 20 000 € TTC sur l'ensemble de la mission / 5 280 € facturés à la commune en décembre 2021). Cette mission va se poursuivre en 2022 (environ 8 000 € de recettes prévisionnelles).

Depuis 2017, sont également perçues les premières **redevances d'utilisation du réseau radio** (1 520 € en 2018, 1 940 € sur 2019, 2 545 € sur 2020, et 3 645 € en 2021) qui devraient se développer encore en 2022.

Depuis 2017, le fonctionnement de la régie a été affecté par les **baisses de subventions de la Région**, compensées par des **dotations exceptionnelles de fonctionnement du Parc à la régie**, à savoir 42 859 € en 2018, 71 500 € en

2019, 75 090 € en 2020, et 114 547 € en 2021 (prélevés sur le budget général du Parc et non remboursables). En 2021, cette forte augmentation de la dotation du Parc s'explique par la fin de certaines subventions obtenues pour financer l'ingénierie, la nécessité d'apporter en plus la part d'autofinancement de l'étude route des crêtes et la hausse du coût d'entretien du réseau (dégradations, vols de certains matériels...).

**Comme les années précédentes, en phase préalable aux recettes à venir liées à la gestion des sites, le budget du Parc devra encore en 2022 verser une dotation importante pour équilibrer le budget de fonctionnement de la régie.**

## **2-3 La section d'investissement**

Depuis la création de la régie, plusieurs projets d'investissements ont été réalisés et notamment :

1. **L'aménagement de deux belvédères des gorges du Verdon** (belvédères de la Dent d'Aire et du col d'Illuire)
2. **La création d'un réseau radio sécurité Verdon (2019)**. Après une création sur la zone centrale du Parc, une extension sur la partie ouest du territoire du Parc (en particulier sur les gorges et lacs du bas Verdon) a été finalisée en septembre 2019 (coût de 75 000€, financé à 80 % par la Région).  
Une expérimentation avec quelques bergers a été réalisée sur l'automne-hiver 2019.  
Depuis le printemps 2020, le réseau sécurité Verdon est ouvert aux usagers sur le secteur ouest du Parc. Les adhésions sur ce secteur devraient se poursuivre sur 2021.  
Un bilan a été réalisé fin 2021 après 5 années de fonctionnement du réseau radio. Les modalités d'accès au réseau radio pour les 5 prochaines années ont été définies.  
Comme chaque année, un budget sera dédié à l'entretien du réseau radio (entretien, réparations, remplacement matériel éventuellement volé...).
3. **La requalification du site du Point sublime / Couloir Samson** : les travaux ont démarré en octobre 2020 et se sont poursuivis jusqu'en juin 2021.  
Ils reprendront au printemps 2022 pour la **construction de la maison de site** du Point sublime (budget Maison de site = environ 430 000 € HT).  
Pour financer la **Maison de site**, une augmentation de budget a été accordée par le FEDER (+ 100 000 €) afin de permettre la construction du bâtiment dans un contexte compliqué d'augmentation des prix du bâtiment.  
Un emprunt a été souscrit en 2020 à hauteur de 440 000 € sur 25 ans pour composer l'autofinancement de l'opération dans sa globalité. En parallèle, un prêt relais de 1 700 000 € a également été souscrit pour permettre le paiement des travaux en attendant le versement des subventions.  
  
Cette opération fait l'objet, à partir de 2021, d'un budget annexe spécifique (en tant que SPIC) intégrant à la fois les dépenses d'investissement mais aussi les dépenses et recettes de gestion (Cf. § 3).  
**Les dépenses liées aux équipements générant des recettes (parkings et aménagements liés) ont ainsi été intégrés à ce budget SPIC alors que les dépenses ne générant pas de recettes (service public administratif : cheminements, belvédère et Maison de site) restent dans le budget de la Régie.**  
Ainsi les coûts de construction de la Maison de site feront partie du budget 2022 de la Régie.
4. **L'aménagement des sites d'embarquements/débarquements eau vive sur le moyen Verdon** a été défini en 2019 avec la réalisation de l'étude avant-projet et la constitution du permis d'aménager (coût total de cette tranche = 60 000 € TTC). Les crédits pour la réalisation de la phase travaux ont été obtenus en 2021 (subventions FEDER, Agence de l'Eau, Région Sud).  
Les échanges sont en cours avec les professionnels de l'eau vive et les communes concernées pour établir le planning des travaux et voir si cette action pourra se réaliser dans les conditions prévues initialement ou

devra être modifiée / annulée. Les financements étant valables jusque fin 2022, des décisions sur la manière de mettre en œuvre cette opération doivent être prises rapidement.

Si elle a lieu, cette opération de travaux devrait, dans un premier temps, être portée par le budget régie et les travaux devraient ensuite être transférés à terme vers le budget annexe SPIC OGS parkings.

En 2018, le budget d'investissement de la régie a intégré **ses premières dépenses amortissements**. Elles étaient en 2019 de 10 120 €, en 2020 de 20 792 €, et en 2021 de 35 243 €. Les amortissements 2022 devraient être stables par rapport à 2021 puisque le seul achat en 2021 a été la barrière, mais qui a été transférée en intégralité au budget annexe du SPIC OGS – Parkings. Les amortissements des travaux d'aménagement du site affectés au budget régie pourront démarrer en 2023 lorsque l'ensemble des dépenses de travaux sera terminé.

L'ensemble des dossiers portés en investissement par la régie étant financé par des subventions (en partie européennes), l'essentiel des recettes d'investissement sont perçues en décalé (souvent plus d'un an) après le solde des dépenses réalisées, ce qui génère systématiquement **un besoin de ligne de trésorerie** et les coûts associés (qui ne sont pas finançables).



### 3 - Budget annexe OGS parkings et services

**Nouveau budget créé en 2021**, il est en effet indispensable à la mise en place des services de parkings et d'accueil sur le site du Point sublime et du Couloir Samson depuis la fin des travaux en 2021.

**Fin 2021, les dépenses d'investissement liées aux équipements générant des recettes (parkings et aménagements liés) et initialement inscrites au budget autonome de la Régie ont été transférées sur ce budget.**

**Le budget annexe OGS parkings et services correspond donc aujourd'hui** : aux dépenses et recettes d'investissement des aménagements générant des recettes du site du Point sublime / Couloir Samson mais aussi dépenses et recettes de gestion du site. **Depuis 2021, les premières recettes de fonctionnement du site ont été générées.**

Il devrait être amené, dans les années à venir, à intégrer également la gestion des sites d'embarquements pour les activités d'eau vive notamment (en projet actuellement (Cf. § 2)).

Ce budget annexe est un **Service public industriel et commercial (SPIC)** qui doit être budgétairement équilibré. Depuis décembre 2021, les dépenses et recettes liées aux travaux ont été réintégrées dans ce budget SPIC.

**Ce service est soumis à la TVA et l'ensemble du budget est donc présenté hors taxe.**

#### 3-1 Priorités 2022

Dans la poursuite de l'année 2021, le budget va être consacré en 2022 :

1. aux dernières dépenses et recettes d'investissement pour les aménagements générant des recettes (parkings et équipements liés),
2. aux dépenses de gestion du site (personnel saisonnier et charges diverses),
3. à l'encaissement des recettes de gestion du site : stationnements grand public et redevances versées par les usagers du site pour l'accès aux parkings réservés aux professionnels.

#### 3-2 Section de fonctionnement

Sur l'année 2021, le budget annexe SPIC OGS parkings et services a été quasi exclusivement consacré au fonctionnement du site du Point sublime / Couloir Samson ; le transfert des investissements du budget Régie au budget SPIC ayant été opéré en décembre 2021.

Sur 2021, hors investissement, le budget de fonctionnement du site du Point sublime / Couloir Samson sur une période de 4 mois a représenté un budget de 98 778 € HT (réalisé).

La différence avec le budget prévisionnel qui avait été validé de 160 025 € HT s'explique par la non-mise en place de la navette Samson estimée à 40 000 € environ, et aussi au fait que nous avons estimé largement les besoins en

termes de petit équipement, consommables, etc. qui étaient difficiles à chiffrer pour une première année d'exploitation d'un site dont les travaux d'aménagement n'étaient pas encore complètement terminés.

Ce budget a permis de financer pour la saison les salaires des agents sur site, le matériel nécessaire au fonctionnement et à l'entretien, les tenues des agents, la signalétique, la location toilettes sèches et de l'espace d'accueil dans l'attente de la Maison de site, les frais divers (Internet, électricité...), le paiement d'une redevance d'occupation à la commune de Rougon.

**Sur 2021, ce budget a été équilibré grâce aux recettes de gestion du site : stationnements et redevances diverses.**

Sur 2022, la section de fonctionnement va permettre de poursuivre la gestion au quotidien du site et de prévoir l'ensemble des dépenses liées à l'opération (amortissements...). **Le budget devrait connaître une augmentation pour financer l'expérimentation d'un service de navette sur le secteur du Couloir Samson** (en cours de définition).

Ce service serait apporté gratuitement aux usagers en contrepartie du paiement du parking du Couloir Samson, pour fluidifier la circulation sur le site.

Compte-tenu du chantier de la Maison de site qui va fortement perturber le site en 2022, la gestion du site est prévue pour l'année 2022 entre juin et fin septembre sur le modèle de ce qui a été mené en 2021. **La section de fonctionnement devrait donc rester équivalente à l'année 2021 avec l'expérimentation du service de navette porté en plus, soit environ 140 000 €.**

Les charges de fonctionnement prévues sur l'année 2022 sont les suivantes :

1. Frais de personnel pour l'entretien du site, la gestion des parkings et des accès et l'accueil des visiteurs.  
1 gestionnaire du site et 5 à 7 agents saisonniers (dont un adjoint au responsable) polyvalents sont prévus sur la période (4 mois pour le site du Point sublime et 2,5 mois pour le site du Couloir Samson).  
Le gestionnaire de site devrait être embauché à partir de mi-mai pour préparer la saison (plannings, matériel...) et pour faire le bilan en fin de saison.  
**Les frais correspondant au temps de travail des agents du Parc et de la Régie affectés au pilotage et au suivi administratif des services SPIC** pourront être valorisés et remboursés par le SPIC au budget principal ou autonome correspondant en fin d'année (DM).
2. Indemnité liée au transfert de gestion du site de la commune de Rougon au Parc du Verdon,
3. Coût de la navette de liaison entre la future zone de stationnement du Clos Guigou et le Couloir Samson,
4. Les frais pour l'accueil sur site en attendant la construction de la Maison de site (location de toilettes sèches et d'un espace d'accueil),
5. Les dépenses diverses de gestion du site (tenues des agents, véhicules, équipements d'entretien, abonnements...),
6. Les frais liés au paiement par carte bancaire des services (frais bancaires, maintenance des terminaux de paiement...),
7. Les frais administratifs liés à l'aménagement du site (amortissements et autres).

Les recettes du fonctionnement prévues sur 2022 qui équilibreront le budget seront :

1. Les recettes de stationnement payant sur le site (stationnements du Point sublime et du Clos Guigou), moins les frais éventuels (cartes bancaires...),
2. Les redevances d'utilisation du domaine public payées par les usagers du site dans le cadre d'activités professionnelles (randonnée aquatique, activités embarquées, randonnées pédestres, escalade...),
3. En fonction des demandes, les éventuelles redevances de mises à disposition des terrains pour des manifestations sportives ou des tournages.

### **3-3 La section d'investissement**

La section d'investissement de ce budget est composée de l'ensemble des dépenses et recettes liées aux travaux générant des recettes sur le site du Point sublime / Couloir Samson.

Ces dépenses et recettes qui étaient jusqu'à présent portées par le budget autonome de la régie ont été transférées dans le présent budget annexe dédié en décembre 2021. **Pour la finalisation des travaux**, il est très probable que le syndicat soit obligé de poursuivre les dépenses et recettes sur le budget Régie et de faire en fin d'année une décision modificative pour transférer la part des travaux qui pourrait être affectée au SPIC (en dépenses et en recettes).

**Pour 2022**, il est prévu la finalisation des derniers travaux non réalisés lors de la 1<sup>e</sup> tranche d'aménagement (aménagements routiers sur le secteur du Couloir Samson) et quelques petits travaux complémentaires non subventionnés (améliorations des cheminements ou de la caisse automatique de paiement par exemple) (coût prévisionnel de 85 000 € HT environ).

À noter que les travaux d'aménagement des sites d'embarquement / débarquement eau vive, s'ils se réalisent, devraient être transférés début 2023 sur le budget SPIC parkings et services.

## 4- Budget annexe Navette Blanc-Martel

Créé en 2020, ce budget annexe permet la gestion du service de la navette Blanc-Martel, portée par le Parc du Verdon depuis 2020 dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Région Sud.

En 2021, le budget annexe Navette Blanc-Martel comportait une section de fonctionnement et une section investissement (rajoutée en 2021 pour intégrer la création du système de réservation sur Internet).

C'est un **Service public industriel et commercial (SPIC)**.

### 4-1 Priorités 2022

Sur 2022, l'objectif est de poursuivre et améliorer le service de navette Blanc-Martel sur le modèle de ce qui a été mis en place en 2020 et 2021. **Le service sera mis en place sur une période de fonctionnement large afin de favoriser le développement hors-saison** (entre les vacances de printemps et celles de la Toussaint) : sur les vendredis, samedis, dimanches, jours fériés et ponts avant et après l'été, et tous les jours entre début juillet et mi/fin septembre (en fonction des travaux sur le site du Point sublime).

Depuis 2021, le service de transport a été complété par la création d'un **système de réservation et paiement en ligne afin de faciliter le fonctionnement pour les usagers** (plus de file d'attente au départ du bus, plus simple pour s'organiser...) mais aussi afin de fluidifier le système (moins d'attente pour la montée dans le bus, paiement et enregistrement facilités...). Depuis la mise en service de ce système début juillet 2021, le nombre de rotations journalières de bus proposées pour la navette est généré automatiquement en fonction de la demande (quand une première navette est pleine, une nouvelle est créée). Malgré un démarrage compliqué par des soucis liés au système de paiement par cartes bancaires fourni par l'administration fiscale (PAYFIP) qui a demandé beaucoup d'accompagnement par les agents de la Régie et du Parc, son fonctionnement s'est normalisé en fin de saison. Il demandera néanmoins de maintenir un temps de travail et de veille d'un agent en permanence pour répondre aux sollicitations urgentes des clients, aux problèmes de paiement électronique des réservations, et aux questions d'organisation exceptionnelle des rotations en cas d'incident (météo, fermeture de la route...). Cela pourra être organisé avec l'équipe de gestion du site Point sublime qui est physiquement en contact avec la navette ou l'équipe du Parc ou de la Régie.

Ce système sera poursuivi en 2022.

Une option de vente de titres de transport par des partenaires (offices de tourisme par exemple) est à l'étude afin d'améliorer encore plus l'offre pour les usagers ainsi qu'un système d'enregistrement plus rapide des passagers dans le bus.

### 4-2 BUDGET

**La section de fonctionnement** permet d'assurer l'organisation globale du service de navette.

Sur 2021, environ **15 000 titres de transport** ont été vendus entre le 13 mai et le 7 novembre.

Les dépenses relatives à ce service (transport, communication, temps de travail et autofinancement du système de réservation) se sont élevées à 57 780 € HT et les recettes 106 574 € HT. **Le service est donc excédentaire sur l'exercice 2021. Ce résultat permettra notamment de composer l'autofinancement du système de réservation en ligne et d'anticiper les aléas pouvant impacter les saisons à venir (Covid, météo...).**

**L'objectif 2022** est de poursuivre le fonctionnement de la navette des vacances de printemps aux vacances de Toussaint, et améliorer à la marge le système de réservation et de paiement en ligne.

En 2022, les dépenses proposées correspondront :

- i. à la prestation de transport pour assurer le service sur la période (environ 80 000 € HT sur l'ensemble de la saison),
- ii. aux frais de communication (environ 3 000 € HT),
- iii. et au temps de travail dédié (pour un équivalent de 10 000 € d'ingénierie du Parc ou des agents du Point sublime qui assurent le suivi technique en saison, et le suivi administratif du système de réservation qui sera facturé au budget navette).

Les recettes correspondront aux recettes de vente de billets (différents tarifs en fonction des usagers) moins les frais liés à la gestion des encaissements (frais de carte bancaire notamment).

Il est prévu, sauf situation sanitaire l'empêchant, à l'heure actuelle que le service 2022 fonctionne sur une période large (vacances de printemps aux vacances de Toussaint).

Le service de navette peut s'adapter si besoin aux contraintes liés à la crise sanitaire (marché à bon de commande en cours, valable encore sur 2022).

#### **La section d'investissement :**

Elle comportait en 2021 une opération unique liée à la création du système de réservation sur Internet.

**En 2022**, un complément de dépense d'environ 10 000 € est prévu pour l'amélioration du système de réservation et de paiement en ligne et le développement d'un système d'enregistrement plus rapide des passagers dans le bus (solution technique en cours de définition). Une possibilité de vente de titres de transport par des partenaires est à l'étude et pourrait être développé en 2023.

## 5- BUDGET ANNEXE GEMAPI – (objet 3)

Le premier objectif du DOB est de mettre en discussion les priorités d'intervention de la structure dans le contexte financier et administratif de celle-ci.

### 5-1 Rappel du contexte

**La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a créé une nouvelle compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au profit du « bloc communal ». La GEMAPI constitue une nouvelle compétence obligatoire (2018) et exclusive (2020) affectée aux EPCI à fiscalité propre.**

Cette compétence a été automatiquement transférée des communes aux EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L 211-7-I du Code de l'environnement, à savoir :

- 1° l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5° la défense contre les inondations et contre la mer,
- 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Durant l'année 2018, une démarche de concertation a été menée avec les sept intercommunalités du bassin versant, appuyée par un bureau d'expertise juridique et financière, pour définir la compétence GEMAPI et en imaginer une organisation à l'échelle du bassin versant du Verdon.

Le mode d'organisation choisi est le **transfert de compétence pour les missions de Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA), et la délégation pour les missions de Prévention des Inondations (PI)**, et a conduit à une modification des statuts du syndicat mixte. Cette modification statutaire, validée par arrêté préfectoral du 3 octobre 2019, a introduit le troisième objet du syndicat, l'objet « GEMAPI », et a acté l'adhésion des 7 EPCI du bassin versant à cet objet. L'adhésion des intercommunalités à cet objet acte du transfert du volet de « Gestion des Milieux Aquatiques » (GEMA) de la compétence.

Pour les missions de Prévention des Inondations, une convention de délégation de compétence est signée entre chaque EPCI et le syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon afin de fixer la durée, les objectifs à atteindre, préciser les moyens mis en œuvre ainsi que les modalités de contrôle de l'exécution de la délégation.

Cette organisation a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il est rappelé que le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon a procédé à une demande de labellisation en tant qu'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau en 2019, labellisation obtenue en avril 2021. Ce label désigne l'établissement comme maître d'ouvrage opérationnel des missions de la GEMAPI sur le bassin versant. Cette reconnaissance lui confèrera également la possibilité d'exercer les compétences qui lui seront confiées par la voie de la délégation, ce qui relève d'une exception au regard du droit des collectivités locales.

Concernant la gouvernance et les aspects financiers :

- Une « formation GEMAPI » a été créée au sein du comité syndical, comprenant des représentants des EPCI et le président du syndicat,
- Le budget GEMAPI est désormais un budget annexe au budget du syndicat mixte,
- Le vote de ce budget est prévu lors du comité syndical du 31 mars 2022,

- Ce budget doit être débattu et validé en amont par la « formation GEMAPI » du syndicat mixte, qui se réunira le 3 mars 2022 ;
- Le budget sera alimenté par les subventions des actions, et pour l'autofinancement résiduel :
  - Par l'intercommunalité concernée par l'action pour les actions relevant de la prévention des inondations (PI) (délégation),
  - Par les cotisations des 7 EPCI pour les actions relevant de la gestion des milieux aquatiques (GEMA) (clef de répartition basée sur la superficie comprise dans le bassin versant et la population comprise dans le bassin versant).

## **5-2 Priorités pour 2022 et actions prévues les années suivantes**

Les propositions d'actions pour 2022 sont faites dans la **continuité des actions déjà en cours** et relevant de la compétence GEMAPI, **en intégrant les besoins pour lesquels les actions sont prêtes à démarrer.**

Les besoins ont été établis grâce au diagnostic du bassin, et aux différents documents de planification et documents réglementaires : arrêtés de classement des digues, programme de mesures du SDAGE...

### **ACTIONS AU TITRE DE LA PRÉVENTION DES INONDATIONS (portées par le syndicat dans le cadre de conventions de délégation avec chacun des EPCI concernés, autofinancement apporté par l'EPCI) :**

Quatre digues sont actuellement classées sur le bassin versant :

- Les digues du torrent de la Lance sur la commune de Colmars-les-Alpes (arrêté préfectoral de classement du 24 février 2015),
- La digue des Relarguiers sur la commune de Beauvezer (arrêté préfectoral de classement du 24 février 2015),
- La digue de la Barricade sur la commune de Castellane (arrêté préfectoral de classement du 12 juillet 2012),
- Les digues de la commune de Vinon-sur-Verdon (arrêté préfectoral de classement du 6 novembre 2008).

Les actions prévues visent à mettre en conformité réglementaire les ouvrages classés : les études de danger permettent de définir les systèmes d'endiguement en remplissant les exigences réglementaires des services de l'État (définir les zones à protéger ; délimiter le système d'endiguement ; définir le niveau de protection ; identifier les travaux nécessaires à l'atteinte du niveau de protection choisi). Elles visent également à entretenir les digues (gestion de la végétation), mettre en place la surveillance des ouvrages (en crue, hors crue), mettre en œuvre des travaux pour améliorer l'état des ouvrages.

En 2021 a été prise la décision d'engager une démarche de PAPI (programme d'actions pour la prévention des inondations) sur le bassin versant du Verdon. Cette démarche permettra l'élaboration d'une stratégie d'intervention sur un bassin de risque, la mobilisation des acteurs, une vision globale et transversale du risque inondation, et la mobilisation du fond Etat (fond Barnier). En 2022 il s'agira de déposer la déclaration d'intention, et d'élaborer le programme d'études préalables à lancer (PEP). Ces deux étapes seront réalisées en interne à partir des données existantes, et le dépôt de la déclaration d'intention permettra d'obtenir un financement à 50 % du poste de la chargée de projet risque inondation.

#### **Pour 2022 sont prévus :**

- étude de danger de la digue de Colmars-les-Alpes (en cours) – coût total 48 246 €,
- étude de maîtrise d'œuvre de la digue de Beauvezer suite à l'étude de danger (en cours) – coût total 39 836 €,

- entretien de la digue de Beauvezer – coût total 225 347 €,
- étude de danger de la digue de Castellane – coût total 50 000 €,
- étude de danger de la digue de Gréoux – coût total 70 000 €
- entretien de la digue de Gréoux – coût total 20 000
- entretien de la végétation des digues de Vinon-sur-Verdon – coût total 100 100 €,
- servitude d'utilité publique pour la maîtrise foncière des digues de Vinon-sur-Verdon – coût total 41 010 €,
- outils pour la mise en place de la surveillance en crue à Vinon-sur-Verdon – coût total 3 000 €.

**Pour les années suivantes sont envisagés les opérations suivantes :**

- travaux sur les digues de la Lance à Colmars (plusieurs tranches - coûts à définir par l'étude),
- étude de danger avec travaux sur les digues de Vinon-sur-Verdon,
- travaux sur les digues de Vinon-sur-Verdon (plusieurs tranches - coûts à définir par l'étude),
- entretien de la végétation des digues,
- surveillance hors crue (mises à jour études de danger, réalisation visites techniques approfondies et visites de surveillance programmées),
- outils pour la mise en place de la surveillance en crue.

**[ACTIONS AU TITRE DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES \(portées par le syndicat dans le cadre du transfert de compétence, autofinancement apporté par la cotisation des EPCI\)](#)**

**• FONCTIONNEMENT HYDROMORPHOLOGIQUE :**

Les études de plans de gestion sédimentaires (PGS) visent à élaborer un programme d'actions afin de gérer les matériaux stockés et transportés par les cours d'eau, dans des bassins où ce fonctionnement est perturbé. Elles permettent également de définir les « espaces de bon fonctionnement » des cours d'eau, à préserver ou restaurer. Il s'agit d'améliorer l'état des milieux aquatiques (habitats aquatiques) et de gérer les risques (déstabilisation d'ouvrages de protection liée à l'enfoncement ; risque de rehaussement des niveaux d'eau en crue lié à l'exhaussement...).

Sur le bassin, des enjeux sont présents sur le haut Verdon (Allos à Saint-André, étude réalisée en 2017, actions à mettre en œuvre), sur le moyen Verdon en aval du barrage de Chaudanne (déficit de matériaux, étude en cours) et sur le bas Verdon en aval du barrage d'Esparron (déficit de matériaux, étude en cours).

**Pour 2022 sont prévus :**

- Stage sur l'activation de réservoirs sédimentaires sur le haut Verdon – coût total 5 000 €
- Mise en œuvre du PGS haut Verdon 2021 : gestion des structures alluvionnaires, embâcles et confluence Lance Verdon – coût total 60 604 €
- Mise en œuvre du PGS haut Verdon 2022 : dévégétalisation de structures alluvionnaires – coût total 148 788 €
- Suivi dynamique du haut Verdon dans le cadre du plan de gestion sédimentaire : suivi du transport solide, de l'incision et de l'évolution des tressages – coût total 26 844 €,
- Plan de gestion sédimentaire et des espaces de bon fonctionnement des moyen et bas Verdon – Étude – coût total 98 892 €.

**Pour les années suivantes :**

- Mise en œuvre du plan de gestion sédimentaire haut Verdon – Travaux :
  - o Reconnexion réservoirs sédimentaires,
  - o Transfert-réinjection de matériaux,
  - o Dévégétalisation structures alluvionnaires,
  - o Décorsetage,



- Suivis.
- Mise en œuvre du plan de gestion sédimentaire moyen et bas Verdon – Travaux (coûts à définir par l'étude).

• **RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE :**

Les projets de restauration hydromorphologique visent à redonner aux cours d'eau dégradés par des interventions passées (curages, recalibrages, seuils...) une morphologie permettant de retrouver un bon fonctionnement global du cours d'eau, tout en répondant aux besoins et usages socio-économiques.

**Pour 2022 sont prévus :**

- Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Suivi site témoin 2022-2023 – Coût total 72 000 €, coût 2022 : 24 000 €
- Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 2 – Allemagne-en-Provence centre - Enquête publique et DUP – Coût total 46 000 €
- Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 2 - Allemagne-en-Provence amont – Maîtrise d'œuvre – Coût total 30 624 €
- Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 2- Allemagne-en-Provence amont – Travaux – Coût total 840 220 €
- Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 2- Allemagne-en-Provence – Communication – Coût total 20 000 €
- Étude de restauration hydromorphologique du Pesquier/Recluse à Castellane – Coût total 115 356 €.

**Pour les années suivantes :**

- Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 2- Allemagne-en-Provence centre – Travaux
- Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 3 - Riez/Roumoules - Sensibilisation, concertation, co construction.
- Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 3 - Riez/Roumoules - Étude et conception.
- Étude de restauration hydromorphologique d'un affluent du Verdon à prioriser (Malaurie, Notre-Dame, Riou Tort).
- Restauration hydromorphologique du Pesquier/Recluse – Travaux (coûts à définir par l'étude).
- Travaux de restauration du lit dans la traversée de La Foux d'Allos.

• **TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BERGES ET DU LIT DES COURS D'EAU :**

Au-delà des enjeux initiaux qui ont conduit à la mise en œuvre des premiers plans d'entretien, très liés à la sécurité publique, les interventions ont évolué et les programmes d'entretien répondent maintenant à d'autres enjeux en plus de la gestion du risque : patrimoine naturel (diversité et équilibre des hydro systèmes, lutte contre les invasives, préservation des espèces, amélioration de la qualité de l'eau, restauration de ripisylves), usages liés à l'eau (concilier les usages liés à l'eau avec la préservation des milieux, valoriser les cours d'eau).

**Pour 2022 sont prévus :**

- Travaux entretien haut et moyen Verdon 2022 (Verdon, Issole) - Coût total 57 888 €,
- Travaux d'entretien bas Verdon 2021 (Verdon, Auvestre) - Travaux Entreprises – Coût total 94 908 €,
- Travaux d'entretien bas Verdon 2022 (Verdon, Mauroue, Beurivé) - Travaux Entreprises – Coût total 70 594 €,
- Travaux d'entretien Artuby-Jabron 2021 (Jabron, Bruyère, Lane) - Travaux Entreprises – Coût total 77 900 €,
- Travaux d'entretien Artuby-Jabron 2022 (Jabron, Bruyère, Rieu Tort, Lane) - Travaux Entreprises – Coût total 63 624 €,

- Travaux de gestion des espèces exotiques envahissantes (Gréoux, Castellane) – Coût total 25 948 €,
- Équipe rivière : 4 agents (travaux d’entretien bassin versant du Verdon) – 139 700 €,
- Étude diagnostic du programme d’entretien et de restauration des ripisylves du bassin du Verdon et réalisation d’une nouvelle programmation pluriannuelle 2023-2031 – Coût total 185 417 €

**Pour les années suivantes :**

- Mise en œuvre de la programmation pluriannuelle, travaux entreprise,
- Mise en œuvre de la programmation pluriannuelle, travaux en régie,
- Travaux de gestion des espèces invasives.

**• PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES ET DE LA BIODIVERSITÉ :**

Comme évoqué dans les priorités proposées par la commission Biodiversité et espaces naturels du Parc (§ 1-1-2), les zones humides présentent un grand intérêt patrimonial : diversité de milieux, présence d’habitats d’intérêt communautaire, espèces floristiques et faunistiques protégées réglementairement ou inscrites aux listes rouges des espèces menacées... De plus, elles jouent un rôle en termes de préservation de la qualité de l’eau superficielle et souterraine, et en termes de régulation hydraulique. Les zones humides sont fragiles, elles peuvent être soumises à différents types de facteurs susceptibles d’influencer les milieux caractéristiques : drainage, absence d’entretien et fermeture du milieu, projets d’aménagement, ou encore pratiques agricoles inadaptées. Une stratégie de préservation a été définie et inscrite au SAGE Verdon, le besoin est notamment d’élaborer un plan de gestion stratégique des zones humides à l’échelle du bassin versant.

**Pour 2022 sont prévus :**

- Élaboration d’un plan de gestion stratégique en faveur des zones humides : études (en cours) – Coût total 60 000 €,
- Etudes d’amélioration des connaissances sur des zones humides : coût total 10 000 €,
- Proposition de mener en 2022 un chantier de gestion d’une zone humide : 5 000 €.

**Pour les années suivantes :**

- Mise en œuvre de plans de gestion locaux de zones humides : en fonction des priorités issues du plan de gestion stratégique.

**• ANIMATION DES PROJETS :**

Postes affichés sur le budget annexe GEMAPI :

- Responsable pôle Eau - Gouvernance/Coordination (0,5 ETP),
- Chargé de projet hydromorphologie et continuités (1 ETP),
- Chargée de projet risque inondation (1 ETP),
- Chargée de projets zones humides (0.5 ETP),
- Technicien zones humides (0.5 ETP),
- Technicien rivière bas Verdon-Artuby-Jabron (1 ETP),
- Technicien rivière haut et moyen Verdon (1 ETP),
- Missions support (Informatique, SIG, communication) (0,5 ETP),
- Service administratif (accueil, secrétariat, compta, marchés publics, RH) (1 ETP),

La poursuite des stratégies de gestion du risque inondation et de restauration hydromorphologique des cours d’eau, parties intégrantes de la GEMAPI, nécessite la pérennisation des deux agents en place (déjà depuis 6 ans), la transformation de leurs postes en postes permanents sera donc proposée en 2022. Cette transformation ne changera pas le coût de l’équipe consacrée à la GEMAPI.

**En plus de l'équipe présente**, comme cela a été précisé dans les § 1-1-3 et 1-3-2, sur le budget Parc, il sera proposé la création en 2022 d'un **poste « qualité des eaux, eaux souterraines, observatoire », a minima sur un premier contrat de 24 mois**, si des financements sont trouvés, pour accompagner la démarche d'étude de la nappe d'eau souterraine stratégique « Plateaux calcaires des Plans de Canjuers, de Tavernes Vinon et bois de Pelenq » et suivre les enjeux de qualité des eaux sur le bassin versant.

**CHARGES A CARACTERE GENERAL :**

Pour 2022, la proposition est de les maintenir à 35 000 €.

**COMMUNICATION**

**Pour 2022 sont prévus :**

- Vidéo GEMAPI (en cours,) – Coût total 26 100 €,
- Outil de communication plan de gestion sédimentaire du haut Verdon (suite à l'étude de définition d'un plan de gestion du transport solide et des espaces de bon fonctionnement – 2017) – 25 000 €,

**5-3 Aspects budgétaires :**

Le budget GEMAPI sera alimenté par les subventions des actions, et pour l'autofinancement résiduel :

- par l'intercommunalité concernée par l'action pour les actions relevant de la prévention des inondations (délégation),
- par les cotisations des 7 EPCI pour les actions relevant de la gestion des milieux aquatiques (clef de répartition basée sur la superficie comprise dans le bassin versant et la surface comprise dans le bassin versant).

Les cotisations des membres au syndicat mixte sont fixées dans les statuts. Elles sont obligatoires et représentent la seule ressource fixe du syndicat mixte. En effet, celui-ci ne perçoit aucune taxe ou impôts directs.

Les autres ressources du syndicat se composent de subventions sur actions (Agence de l'eau, Conseil régional, Conseils départementaux, fonds européens, EDF).

**5-3-1 Budget pour l'année 2022 :**

Les opérations présentées ci-dessus sont celles qui ont été proposées pour l'année à venir dans la programmation présentée au cours de la structuration de la démarche GEMAPI, actualisée et présentée lors de la réunion de travail de la formation GEMAPI du 3 novembre 2021.

C'est la formation GEMAPI, qui se réunira le 3 mars, qui a pour rôle de valider le programme d'actions annuel et d'éventuelles priorisations pour composer la proposition qui sera faite au comité syndical du 31 mars pour le vote du budget.

**Actions 2022 proposées au titre de la gestion des milieux aquatiques (portées par le syndicat dans le cadre du transfert de compétence, autofinancement apporté par la cotisation des EPCI)**

Budget prévisionnel total : **2 175 436 €**, en cours d'ajustement, le projet de budget détaillé sera présenté en formation GEMAPI du 3 mars

Autofinancement prévisionnel : **561 616 €**

Dont cotisations des 7 EPCI selon la CLE de répartition : 561 616 €

**Actions 2022 proposées au titre de la prévention des inondations (portées par le syndicat dans le cadre de conventions de délégation avec chacun des EPCI concernés, autofinancement apporté par l'EPCI) :**

Budget prévisionnel total : **296 787 €**, en cours d'ajustement, le projet de budget détaillé sera présenté en formation GEMAPI du 3 mars

Autofinancement prévisionnel à apporter par les EPCI : **100 % des dépenses des actions 2022 + le report de l'autofinancement restant à verser par elles sur les actions menées en 2021** (à apporter par les EPCI concernés : CCAPV, DLVA). (le montant sera précisé en formation GEMAPI du 3 mars)

**BUDGET GLOBAL GEMAPI proposé :**

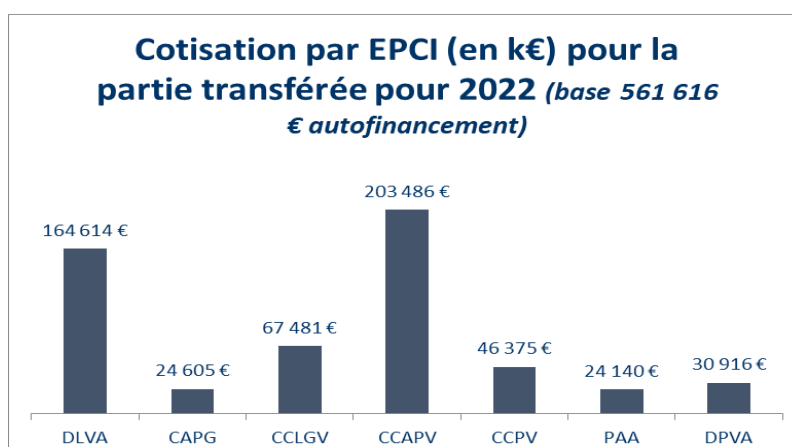
Budget prévisionnel total : **2 472 223 €**, en cours d'ajustement, le projet de budget détaillé sera présenté en formation GEMAPI du 3 mars

Autofinancement prévisionnel total à apporter par les EPCI : **879 082 €**

**5-3-2 Cotisations 2022 :**

Les valeurs **prévisionnelles** (à affiner après le DOB et d'ici la fin de la préparation budgétaire) des cotisations 2022 sont les suivantes :

Intercommunalités	Pop DGF (bourg dans le BV)	Surface BV	Cotisation GEMAPI prévisionnelle
Durance-Luberon-Verdon Agglomération	21481	391,16	164 614
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	2 733	79,03	24 605
Communauté de communes lacs et gorges du Verdon	3 144	403,97	67 481
Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon-Sources de Lumière	16 205	928,82	203 486
Communauté de communes Provence-Verdon	5 577	130,62	46 375
Communauté d'agglomération Provence-Alpes-Agglomération	1 481	129,18	24 140
Dracénie-Provence-Verdon Agglomération	1 530	181,22	30 916
<b>TOTAL</b>	<b>52 151</b>	<b>2 244</b>	<b>561 616</b>



Valeurs prévisionnelles à affiner, sous réserve de validation du projet de budget par la formation GEMAPI du 3 mars

### 5-3-3 Pour les années suivantes :

De nombreuses opérations doivent être chiffrées par les études en cours ou à venir, il est difficile à ce jour d'établir une programmation financière. Toutefois on peut déjà dire qu'avec le passage des phases études aux phases travaux, notamment sur le volet restauration hydromorphologique des cours d'eau, **les besoins en autofinancement vont forcément augmenter dans les années à venir**. Des tendances pourront être présentées à la formation GEMAPI. **Les intercommunalités devront certainement faire une priorisation des opérations à mener, compte tenu du contexte budgétaire qui risque de se dégrader quand nous serons sortis de la crise sanitaire du COVID.**

Lors de la réunion annuelle sur le débat d'orientation budgétaire, **il pourra être présenté plusieurs scénarios**. La formation GEMAPI sera chargée de faire les arbitrages et valider le projet de budget à proposer au vote du comité syndical.

Avec l'augmentation du volume d'actions d'investissements, **les problématiques de trésorerie ne manqueront pas d'apparaître pour mener les actions validées**, aussi bien du côté du syndicat mixte que du côté des EPCI. Concernant le volet PI, qui est celui sur lequel il y a des opérations très lourdes et mal financées, un fonctionnement a été trouvé avec la CCAPV concernant les grosses opérations de travaux, afin que le syndicat mixte n'ait pas d'avance de trésorerie à faire (convention financière permettant des versements de l'EPCI au fil des factures). Cette solution en cours de test. Si elle se confirme, elle sera reproduite sur les autres opérations. Cette problématique rejoint une autre question soulevée par l'un des EPCI, pour le financement des actions de prévention des inondations. Cette intercommunalité souhaiterait pouvoir avoir une certaine stabilité de la taxe et éviter de grosses variations, et pour cela pouvoir verser au syndicat une sorte de « provision » les années où les budget PI est faible (pas de gros travaux prévus), en prévision des futurs investissements à venir qui ne pourront pas être financés avec une seule année de taxe, celle-ci étant plafonnée annuellement. Toutefois cette problématique doit être examinée avec la trésorerie, la taxe GEMAPI étant une taxe annuelle affectée, évaluée annuellement en fonction des besoins. **Un rapprochement de la nouvelle trésorerie du syndicat (Forcalquier) et de son conseiller aux décideurs locaux pourra certainement permettre d'avancer sur ce sujet.**

### 5-3-4 : Amortissements :

En 2020, les amortissements des biens acquis par le SIVU étaient de 9 030 € en dépenses et de 2 200 € en recettes. En 2021, ils étaient de 3 350 € et devraient rester du même ordre en 2022 car nous serons sur la fin des amortissements des matériels acquis par le SIVU et peu d'investissements nouveaux ont été faits en 2021.

### 5-3-5 : Provisions :

#### **Provision constituée dans le cadre du budget annexe GEMAPI pour risque statutaire :**

Suite à la récupération de subventions exceptionnelles en 2020 liées aux activités passées du SIVU, et suite à l'intégration des résultats excédentaires 2019 du SIVU, les élus ont décidé de constituer une provision pour faire face à tout risque statutaire qui pourrait apparaître concernant les 5 personnels du SIVU intégrés à l'équipe du syndicat mixte.

Cette provision s'élève à 88 550 €.

Pour 2022, il est proposé de la maintenir à ce montant et de ne pas la compléter.

## **RESUME DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2022 :**

1. **Maintenir la sobriété et la gestion rigoureuse** des moyens du Syndicat
  - Assurer nos engagements en finalisant les actions en cours pour lesquelles les financements sont acquis, et vite percevoir les subventions
  - Prêter une attention extrême à la trésorerie et la récupération des TVA/FCTVA des différents budgets
2. **S'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux ralentis par la crise sanitaire** (pour éviter la perte de subventions et le retard des services)
3. **Poursuivre la gestion des nouveaux services SPIC par l'embauche de saisonniers dédié**
4. **Poursuivre la recherche de financements via :**
  - notamment les **services payants** (ex sur la valorisation des patrimoines communaux) ou la recherche de mécénat,
  - le **renouvellement de nos outils financiers actuels** -> construire des candidatures pour les nouveaux outils contractuels (européens en particuliers).
5. **Maintenir la motivation et la cohésion de l'équipe technique impactée l'organisation du travail à distance en temps de crise sanitaire**